PETIT GUIDE
DU
CHASSEUR de PELLETERIE

PAR

H. de PUYJALON.




UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

de
Victor Pelletier.
à
J.t Carrier

Fc

- J. E. Carrier -
- Québec -

GUIDE

DU

CHASSEUR DE PELLETERIE

AVANT-PROPOS.

LA CHASSE ET LE CHASSEUR.

La chasse est tout à la fois une étude et un plaisir.

Elle a été le principe de toutes les sciences, la source de toutes les voluptés permises et de toutes les pudeurs.

C'est à elle que l'homme primitif dût son premier *roast-beef* et son premier *haut-de-chausses.*

Elle a présidé à la naissance des arts. Les plus anciens monuments de la ronde bosse antique furent gravés sur les cornes du grand cerf et sur les défenses du mammouth. Les haches, les couteaux et les flèches de silex taillés pour la chasse, que nous ont légués nos ancêtres pré-historiques, ne laissent aucun doute sur les connaissances aussi variées qu'étendues qu'ils possédaient en minéralogie.

Ils ont connu bien avant Monsieur Moh, l'échelle des duretés comparatives.

La chasse est aussi une grande passion. La plus absorbante, la plus dévorante, la plus délirante des passions.

Qu'étaient l'amour, la fortune et l'ambition aux époques bénies où l'homme et le grand ours habitaient des cavités voisines ? Qui oserait prétendre, après avoir lu monsieur Boucher de Perthe, que le plus idiot des troglodytes eut hésité un instant entre un fusil à percussion centrale et la plus suave des Eve de l'âge de pierre, eut-elle été embellie des mil-

lions de Monsieur Vanderbilt et de la couronne de Monsieur Carnot.

Comme toutes les grandes passions, la chasse a été amoindrie par les appétits moins élevés qui en dérivèrent. L'amour, qui ne fut autrefois qu'une des fonctions de cet entraînement primordial si merveilleux, en affaiblit la force, en ternit la pureté, en s'infiltrant peu à peu dans des cœurs qui n'avaient battu jusqu'alors que pour les émotions du *lancer* et de l'*hallali*.

La science, cette joie de ceux qui n'en peuvent plus ou n'en peuvent pas avoir d'autre, lui porta, elle aussi, la plus rude atteinte. Quelques chasseurs réduits à l'inaction par le coup de trompe d'un mastodonte ou la griffe d'un tigre des cavernes, se donnèrent pour tâche de décrire les animaux qu'ils ne combattaient plus. L'imagination aidant, ils leur prêtèrent des qualités et des défauts qui n'existaient que dans leurs récits. Accablés de nombreux loisirs ils parlèrent beaucoup et ne furent pas démentis par les chasseurs que flattaient leurs mensonges ou que la fatigue et le dédain empêchaient de protester. Peu à peu, le *vulgum pecus*, qui date de cette époque, s'habitua à confondre la parole et l'action. Le chasseur fut relégué au second plan et la zoologie, née d'un accident de chasse en ces temps reculés, a continué jusqu'à nos jours son œuvre d'empaillement, qu'elle semble avoir transformé en sacerdoce.

Ecarter le chasseur n'était point assez encore. Sa voix autorisée pouvait se faire entendre et battre

victorieusement en brèche les données quelquefois ingénieuses, quoique presque toujours erronées, répandues par la science. Mais comment décréditer ce témoin dangereux, inaccessible à la crainte et que son unique passion rendait impeccable? On l'accusa de mensonge! Tout chasseur est menteur, dit le proverbe, et cet immonde adage fit fortune comme font fortune toutes les calomnies.

De nos jours, qui croit les chasseurs? Je pourrais dire moi seul. Que ne puis-je ajouter? et c'est assez!

Cependant, quelle amère aberration que cette incrédulité? Nier, n'est-ce pas avoir perdu le sentiment de plaisirs infinis?

Ceux qui ne peuvent point chasser, s'ils veulent participer à tous les délires cynégétiques, doivent croire au chasseur! Cela semble difficile, pénible même au premier abord, mais que d'ineffables jouissances ensuite!

Si je n'avais la confiance la plus entière, la plus candide dans le chasseur et dans ses récits, je voudrais l'acquérir au prix des plus fabuleux efforts, ne serait-ce que pour protester contre les inévitables clichés, répétés en mille manières, depuis Gaston Phœbus jusqu'à nos jours, par les gens d'esprit.

Le chasseur, du reste, dédaigne l'esprit, cette faculté singulière qui ne doit rien à l'idiotie, et n'emprunte rien à l'intelligence. Cette forme vieillote et démodée du septicisme lui inspire la plus profonde pitié. La vigueur et l'intelligence nécessaires pour

sa lutte avec les animaux, et la vérité, si utile, à toute science, la politique exceptée pourtant, sont les seules vertus et qualités qu'il ambitionne et, j'ose le dire, dût sa modestie bien connue en gémir, qu'il possède à un haut degré, avec beaucoup d'autres !

La force des arguments que je viens de fournir suffira-t-elle pour convaincre mon lecteur ! Je le souhaite et je le crois. Mais, s'il en était autrement, il est en son pouvoir un moyen bien simple d'éclairer pour toujours sa conviction : Qu'il s'astreigne à passer quelqnes années au milieu des représentants de cette race forte, relativement pure et toujours énergique que l'on appelle les *trappeurs*.

S'il est ignorant, il apprendra beaucoup de choses; s'il est savant, il en apprendra bien plus encore et tout le monde y gagnera.

H. DE PUYJALON.

CONSIDERATIONS GENERALES.

Je ne sais ni écrire, ni dessiner. De ces deux défauts mes lecteurs s'apercevront avec la plus heureuse facilité sans qu'il me soit nécessaire d'y insister, mais je tiens à dire, que je n'ai aucune prétention littéraire, ce qui est bien méritoire à une époque où le plus simple cancre vomi par le collège de Fossily-les-Serins, se prend pour un météore. Cela dit, j'entre en matière.

Les naturalistes fondent tous les animaux de même espèce dans un moule commun. Pour eux, un castor est toujours identique à un autre castor, un renard toujours semblable à un autre renard, un carcajou la copie exacte d'un autre carcajou ; aucune différence ne leur paraît sensible entre les animaux d'une même race ou d'une même variété. Le chasseur voit les choses tout différemment. Il admet deux grandes divisions, quelle que soit la famille, le genre ou l'espèce. Il partage tous les animaux du bois en *bêtes futées* et en *bêtes non futées*.

Entre ces deux grandes divisions, il établit une infinité de subdivisions, toutes basées sur le plus ou moins de finesse déployée par l'animal pour échapper aux pièges. Cette classification primitive est pleine de vérité et de bon sens. Pour l'œil du chasseur, en effet, il existe, non-seulement des nuances physiques nombreuses, mais encore des différences de finesse très tranchées entre les individus d'une même race

ou d'une même variété. Rien ne ressemble moins aux allures d'un renard, par exemple, que les allures d'un autre renard. L'un marche d'assurance le pied dans le pied, passe à côté de l'attrape ou du piège sans même y jeter un regard, malgré toutes les séductions que des appâts frais offrent à son appétit, souvent exaspéré par un long jeûne ; un autre, fait des bonds prodigieux lorsque la *tenture* frappe ses yeux ou son odorat ; sa défiance naturelle, éveillée la plupart du temps par la négligence ou la maladresse du chasseur, l'empêche seule de céder à l'aiguillon de la faim. Un piège mieux tendu, une attrape mieux faite l'eussent capturé, peut-être. Un troisième individu de même race, identique par la formule dentaire, la couleur du pelage, le nombre des vertèbres, etc., viendra, au contraire, se prendre sans hésiter, là où le premier de ses frères aura passé en haussant la queue de dédain et où le second, tenté d'abord, effrayé ensuite, se sera dérobé au piège trop maladroitement placé par son ennemi.

Dans cette lutte pour la peau que soutient l'animal contre le chasseur, l'avantage est loin de rester toujours à l'homme. Tous les trappeurs savent qu'il est des renards,des castors,des carcajous, qui ne donnent dans aucun piège, et que, ce qu'il est convenu d'appeler l'instinct prend chez quelques-uns de ces derniers un développement si étrange, qu'il est impossible de leur refuser la plus grande partie des facultés qui constituent l'intelligence. Tout est embûche, tout est péril pour la pelleterie ; le danger lui vient

de partout. Cependant le nombre d'animaux qui se soustrait à toutes les trappes est encore assez considérable. Je me demande ce que deviendrait le plus subtil de mes semblables si, son tégument supérieur, doué par la Nature d'une toison aussi soyeuse que touffue, le rendait l'objet des convoitises des chasseurs ? Je parierais volontiers un loup-cervier contre une taupe, qu'il serait pris et sur moule avant qu'il fût trois jours.

La variété des allures, la rouerie et la finesse ; la valeur des dépouilles des bêtes à fourrures; la beauté, l'originalité et la sauvagerie des terrains de *tentures* (1) font de la chasse à la pelleterie la plus attrayante des chasses. Cependant, bien peu d'amateurs de sport se livrent à ce plaisir sans pareil, et je le déplore de tout mon cœur.

La chasse à la pelleterie commence légalement au mois de novembre. Voici, du reste, comment nos législateurs en ont réglé l'exercice.

Pour le castor, le vison, la loutre, la martre, le pékan et le chat sauvage, l'ouverture a lieu le premier novembre et la clôture le quinze mars. Il est défendu de chasser l'orignal, le caribou, l'élan, le chevreuil

---

(1) On appelle *tenture* le piège et la cabane qui l'abrite. On appelle aussi *tenture* la série de pièges et d'attrapes qui garnissent un chemin de chasse. On dit : " Je viens de faire une tenture" c'est-à-dire je viens de tendre un piège ou de faire une attrape. On dit aussi : " Je viens de visiter mes tentures," pour je viens de parcourir mon chemin de chasse.

depuis le premier février jusqu'au premier septembre. Le lièvre ne peut se prendre du premier mars au premier novembre, et le rat-musqué, du premier juin au premier avril. De plus, il est défendu, par l'article 167 de *dispositions générales*, de se servir de fusils tendus et de *poison délétère ?*—délétère est bien amusant !

On remarquera que la loi, dans sa belle prévoyance, a négligé la pelleterie la plus précieuse, celle de l'ours, du renard, du carcajou et du loup-cervier. Mais en récompense, elle protège, avec un soin qu'on ne saurait trop louer, jusqu'en novembre, des animaux dont la fourrure est entièrement *de saison* dès la fin de septembre, tels que le castor et la loutre. Quant au rat-musqué, on ne peut qu'admirer la protection dont elle l'entoure pendant dix et onze mois sur douze.

Cette loi, aussi originale par le fond que remarquable par la forme, ne doit pas être appliquée, du moins je l'espère. Mieux conçue, son utilité serait encore contestable. A l'époque des amours, la pelleterie perd toutes les qualités qui font sa valeur, et cette régle n'admet que de rares exceptions. L'intérêt du chasseur est donc d'attendre que les animaux à fourrure aient repris leurs pelages d'hiver. Il aurait trop à perdre en agissant autrement. En effet, entre une fourrure de *saison* (1) et une fourrure d'été, la diffé-

(1) On appelle " fourrure de saison " le vêtement d'hiver, beaucoup plus fourni, beaucoup plus soyeux que celui d'été.

On reconnaît qu'une peau est de " saison," du moins pour

rence de prix est dans le rapport de un à dix pour les peaux précieuses, comme celles des renards noirs et des renards argentés ; l'écart est plus grand encore pour les peaux d'un prix moins élevé.

La chasse à la pelleterie commence en réalité vers la fin de septembre et se continue jusqu'à la fin de mai ; les aborigènes la prolongent quelquefois pour certaines espèces, jusqu'au milieu de juin.

Les animaux à fourrures ne sont pas tous de saison aux mêmes époques, les dates varient avec les milieux où ils vivent. C'est ainsi, par exemple, que ceux dont les habitudes sont aquatiques fournissent des peaux marchandes, plus tôt en automne et plus tard au printemps, que ceux dont les habitudes sont entièrement forestières.

Le tableau suivant indique les dates très approximatives des époques où les pelleteries sont de saison :

Le castor, du 15 septembre au 15 juin ;
La loutre, du 1er octobre au 15 juin ;
Le rat-musqué, du 15 septembre au 15 juin ;
Le vison, du 15 ootobre au 15 avril ;
Le loup-cervier, de fin octobre à fin avril ;
La martre, du 1er novembre au 1er avril ;
Le pékan, du 1er novembre au 1er avril ;
Le carcajou, du 1er novembre au 1er avril ;
Le renard, du 1er novembre au 1er avril ;

---

certains animaux, au plus ou moins de blancheur de la partie opposée à la fourrure. Ce caractère ne donne pas de certitude absolue. Il est plusieurs moyens d obtenir cette blancheur et de tromper l'acheteur.

La belette, du 1er novembre au 1er avril ;

L'écureuil, du 1er novembre au 1er avril ;

Le putois, du 1er novembre au 1er avril ;

L'ours est bon toute l'année, sauf pendant juillet et août.

Ces dates s'appliquent à tous les animaux à fourrures qui peuplent les forêts septentrionales de la Province à partir du Saguenay jusqu'à Blanc Sablon.



LA PELLETERIE PROPREMENT DITE.

La pelleterie preprement dite se compose pour le chasseur de la côte nord du Golfe Saint-Laurent de la fourrure enlevée aux animaux dont les noms suivent :

Ours	Martre
Renard	Loutre
Carcajou	Castor
Loup-Cervier	Vison
Pékan	Rat-Musqué

J'ai cru devoir ajouter à cette liste, la belette, l'écureuil ordinaire, le polatouche et le putois qui appartiennent en réalité, par la beauté de leur pelage d'hiver, aux animaux à fourrures et qui échapperont, sans aucun doute, dans un avenir rapproché, au discrédit dans lequel ils semblent être tombés.

Trois langues sont parlées dans la Province de Québec, le *français*, l'*anglais* et la *langue des aborigènes*.

J'ai donné à chaque animal, outre son nom scientifique, le nom sous lequel il est connu en français, en anglais et en montagnais. J'ai adopté l'idiome montagnais parce qu'il est le plus répandu sur la côte et dans l'intérieur, les représentants de cette peuplade ayant conservé les coutumes nomades de leurs pères. Les Hurons, paraît-il, ont presqu'entièrement disparus. Localisés dans le village de Lorette, près Québec, ils se livrent peu à la chasse aux fourrures. C'est à peine si quelques-un 'd'entre eux

parcourent encore les territoires de chasse de leurs ancêtres. Les Montagnais sont répandus tout le long des rives du Golfe Saint Laurent et continuant les traditions d'autrefois, vont rejoindre à la hauteur des terres, pendant l'automne, l'hiver et le printemps, leurs rivaux en exploits nemrodiens, les Naskuapis.

Toutes ces peuplades sont catholiques, sauf quelques représentants de la tribu des Naskuapis qui ont conservé les superstitions d'un culte mal défini. Toutes sont de relations sûres et de mœurs douces. Peut-être, existe-t il dans leur sein quelque mauvais drôle, mais j'en doute, tous les sauvages que j'ai connus étaient de parfaits honnêtes gens et lorsque ma mauvaise étoile m'a mis en présence d'un coquin, il était blanc.

On me pardonnera cette digression, elle a sa valeur. Elle rendra la sécurité à ceux de mes lecteurs français, qui, ayant négligé l'ethnologie et la géographie pour plaire aux horlogers teutons, se seraient laissés persuader par Gustave Aimard et par Gabriel Ferry que tout homme-rouge vit de scalpes et de chair humaine grillée.



L'OURS

L'OURS DE LA COTE NORD (URSUS AMERICANUS) MONTAGNAIS, MESK—ANGLAIS, BLACK BEAR.

L'ours du Canada est d'une indifférence absolue quand il s'agit de nourriture. Il mange de tout : de la viande, du poisson, des fruits et même de l'herbe.

J'ai vu, à la baie des Homards et à la rivière à Vachon, des prairies de cette sorte d'alfa qui couvre le sommet des plages sablonneuses, entièrement broutées, complètement tondues par les ours. La première fois que je pus constater ce fait curieux je me refusai longtemps à y croire. Nous étions alors au printemps. Les ours venaient à peine de quitter leurs retraites d'hiver et, quoique leur appétit dût être singulièrement aiguisé par un jeûne de plus de cinq mois, je ne voulais pas croire à ce broutage, qui dérangeait toutes mes idées. Il ne pouvait cependant y avoir aucun doute. Les fumées abandonnées par ces animaux permettaient de constater, sans hésitation, le genre de nourriture qu'ils avaient adopté.

Je dis des *fumées* et je m'explique. Je suis chasseur et rien de ce qui touche à mes victimes ne m'est indifférent ou étranger.

Mes confrères en nemrodisme me comprendront. Ils savent, comme moi, combien l'étude des fumées est importante. Elles sont quelquefois les seuls indi-

ces, les seuls vestiges qui permettent au chasseur expérimenté d'avoir une connaissance suffisante de l'animal qu'il veut *porter bas*. Nous ne sommes plus au temps de Gaston Phœbus et de du Fouilloux. Heureux temps où l'on appelait, sans rougir, les choses par leur nom ! Après tout, le mot *fumée* peut être considéré comme une métaphore. Métaphore hardie, j'en conviens, mais reçue, acceptée sous les doujons les plus pudiformes et consacrée par vingt générations d'illustres chasseurs. Je continuerai donc à m'en servir... et je m'en sers.

Il est certain que les *fumées* ou *fientes* chez l'ours tout au moins, sont très sensibles à la couleur des aliments et en indiquent toujours la nature. C'est ainsi qu'au printemps l'ours broute littéralement l'herbe des *plains* et que les souvenirs de son passage sont verts et garnis de particules herbacées de même nuance. Lorsqu'il a la chance de rencontrer sur la plage des viandailles de loup marin, de cétacé ou de poisson, ses fumées deviennent roussâtres et contiennent des particules de la peau, du poil ou des écailles de l'animal ingéré. Si l'*airelle* ou *bluet* est sa principale nourriture, elles prennent une teinte bleue, noirâtre. Elles ressemblent enfin à des confitures de mandarines au Curcunna, lorsqu'il se nourrit des baies du sorbier des oiseaux (masquabina).

Les fumées, comme il est facile de s'en convaincre, sont des indices de la plus haute valeur. L'examen de ces précieux vestiges fournissent des données presque certaines sur les habitudes momentanées de

l'animal, sur la durée du séjour qu'il a fait ou qu'il fera au même lieu, s'il se nourrit au plain ou à la lisière du bois. Si la nourriture qu'il vient y chercher est encore abondante, on est presque sûr de le voir par corps et de le tuer, soit à l'affût, soit au moyen d'une attrape construite avec toutes les précautions nécessaires, soit au moyen d'un piège de fer placé avec discernement.

L'ours noir à museau orange, notre ours, aux approches de l'hiver, se choisit une retraite au milieu des roches, dans une excavation de terrain ou dans un tronc d'arbre creux. Il passe là, toute la saison froide dans un engourdissement particulier, qui le rend plus lourd et moins propre à se défendre, mais qui, contrairement à ce que l'on croit, ne lui enlève point toute perception des objets extérieurs.

Lorsqu'un chasseur a la bonne fortune de rencontrer une cabane d'hivernement de cet animal, et qu'il la démolit pour s'emparer du dormeur, ce dernier sait manifester son mécontentement par des grognements accentués et par des coups de griffes parfois beaucoup trop bien dirigés. Il est même arrivé, et cela s'est surtout présenté en mars et en avril, que des ours surpris au gîte se sont dérobés par la fuite au triste sort que leur préparait le chasseur. Cependant, l'ours se défend relativement beaucoup moins pendant la saison froide et lorsque les vapeurs qu'il exhale et qui sourdent à travers le sol, viennent déceler sa présence, il est assez facile de le tuer.

On a souvent avancé que l'ours vivait en hiver aux dépens de sa propre substance et qu'il se léchait la paume des pattes pour satisfaire son appétit. Je suis loin de contester cette étrange particularité de la vie de l'ours, mais j'avoue, avec toute l'humilité dont je suis capable, que je n'y puis croire et que cette assertion m'a toujours paru le fruit de la plus pure fantaisie. Si l'ours vivait au dépens d'une partie quelconque de ses tissus, il sortirait de sa retraite ou plus gras ou plus maigre.

Il n'est rien cependant, ni de l'un, ni de l'autre. Tel il s'engourdit dans sa retraite d'hiver, tel il sort au printemps. S'il s'est *cabané* maigre, il sort maigre ; s'il s'est cabané rutilant d'embonpoint il en sort avec un embonpoint rutilant. Il semblerait que, dès les premières heures de sa claustration, les fonctions digestives restent suspendues et comme anesthésiées pour tout l'hiver.

L'ours arrive quelquefois au plus haut point de graisse. Il s'en est tué qui avaient sous la peau une couche de cinq pouces de lard. Sa chair, parait-il, est aussi succulente que le disait Alexandre Dumas qui, cependant, n'y goûta jamais.

Les chasseurs apprécient différemment les vertus de l'ours. Sa douceur est contestée, son aménité semble douteuse, quelques-uns le croient féroce, d'autres lui prêtent toutes les longanimités.

J'ai entendu raconter, sans y croire, malgré l'air profondément convaincu du narrateur, qu'un ours, chargé vigoureusement par un bélier plein de courage,

avait cédé le pas à ce belliqueux époux de la brebis. D'un autre côté, il est certain que quelques-uns de ces animaux sont très dangereux pour le bétail ; qu'ils ne paraissent éprouver aucun remords du meurtre des moutons, de l'assassinat des jeunes vaches, de l'extermination des veaux ; qu'ils ne dédaignent, ni le rat-musqué, ni le castor et qu'ils font, étant en appétit, table rase de tout ce qu'ils rencontrent dans les pièges des chasseurs. Souvent même, ils ne se donnent pas la peine de dégager le gibier du piège. Ils emportent tout. Que de fois j'ai compati aux doléances des chasseurs dont les pièges avaient été ainsi enlevés sans espoir de retour. Faut-il conclure de tableaux si différents qu'il existe chez les ours, aussi bien que chez les hommes, des nuances de caractère aussi tranchées qu'inexplicables, c'est ma conviction, mais je laisse à la science le soin de se prononcer en dernier ressort.

Quoiqu'il en soit de la férocité ou de la mansuétude de l'ours, je veux taire ses mœurs domestiques. Cependant, je puis dire, sans blesser les convenances et surtout sans calomnier mon sujet, qu'il manque de galanterie et de fidélité. C'est un mormon, un des pires.

Si l'ours est féroce et peu continent, on ne peut, sans injustice, l'accuser de manquer de prudence ! En juillet, en août, il paraît peu flatté de la présence de l'homme qu'il n'évite, du reste, ni ne recherche. A toute autre époque, le chasseur lui cause une impression désagréable. Il le fuit non seulement du

plus loin qu'il l'entend, mais encore du plus loin qu'il le voit ou qu'il le sent. Approcher un ours sous bois est une chose peu facile dès que votre présence lui est signalée par le moindre bruit ou par la moindre émanation.

J'ai mainte fois entendu conter des histoires de personnes favorisées qui s'étaient trouvées inopinément en présence de cet animal ou qui l'avaient approché sans difficulté. Jamais pareil chance ne m'est advenue. Je ne fus jamais heureux.

L'ourse est bonne mère. Elle met bas deux ou trois petits au plus. Pendant la durée de la gestation, elle se cache au plus profond des bois avec un soin extrême. Les vieux chasseurs prétendent que de mémoire d'homme il ne fut jamais tué une femelle d'ours dans une situation intéressante.

L'ours canadien ne devient jamais très volumineux. Il est rare que son poids dépasse trois ou quatre cents livres.

On le chasse au fusil, au piège de fer et même au collet.

L'affût de l'ours exige une grande habileté de chasseur et une abnégation de martyr. Il faut, avec soin, étudier ses habitudes, ne procéder, pour choisir son poste d'affût, qu'avec la plus grande circonspection, déterminer avant tout, d'une manière certaine, la piste fréquentée avec le plus d'assiduité par l'animal, et se tenir toujours sous le vent : la moindre émanation, je l'ai dit, perdrait tout. Lorsqu'on est parvenu à mettre sa défiance naturelle en défaut et qu'il se pré-

sente enfin à portée de fusil, il ne reste plus qu'à le tuer. Œuvre moins facile qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Il faut dompter ses nerfs, viser juste et surtout au bon endroit, car l'ours blessé perd son égalité d'humeur et peut devenir aussi désagréable que dangereux.

Suivre *au sang* un ours blessé est une entreprise souvent bien difficile à mener à bonne fin dans nos forêts presque toujours parsemées de jeunes taillis.

Il vaut mieux attendre et tirer l'ours de très près, le guidon du fusil s'écarte moins, la balle se place mieux et sa pénétration est plus grande. Quelques chasseurs préconisent le tir à chevrotines (postes). Je ne suis pas de leur avis. Les chevrotines tuent rarement sur le coup, même à courte distance ; de plus, elles abîment la peau de l'animal qu'elles trouent en plusieurs endroits. Je recommande comme arme à toutes fins le fusil Lefaucheux, calibre 12 à canons lisses. Les armes rayées ont plus de pénétration, il est vrai, mais à petite portée elles placent une balle avec moins de justesse que le fusil de chasse ordinaire à âme lisse.

La forme du piège de fer est connue de tout le monde. Je crois donc inutile de le décrire. Avant de se servir du piège de fer il faut soigneusement en examiner les ressorts, éprouver leur élasticité, leur force et la plus ou moins grande facilité qu'ils ont à se détendre, lorsqu'on presse sur la palette. Il est nécessaire que la chaîne du piège soit assez longue et que l'organeau qui la termine ait un dia-

mètre suffisant ; c'est dans cet organeau que doit s'engager la tige de bois destinée à retenir le piège, et l'on comprend qu'il est de toute nécessité que ce piquet soit assez gros et assez solide, pour offrir une résistance suffisante aux efforts d'un animal aussi vigoureux que l'ours. Quand on a eu connaissance d'un ours et que l'on veut lui tendre un piège, on construit, *proche* de son *portage*, une enceinte semi-circulaire ou carrée de trois pieds environ. Cette enceinte, ouverte sur un côté, se bâtit avec des pieux de bois de quatre à cinq pieds de hauteur et de trois pouces de diamètre, plantés dans le sol et suffisamment rapprochés les uns des autres pour que l'ours ne puisse introduire sa patte dans les interstices. Cela fait, on place le piège à peu près à l'entrée de l'enceinte en le dissimulant de son mieux. Quelques chasseurs, au lieu de retenir le piège au moyen d'un piquet solidement enfoncé dans le sol, préfèrent le laisser libre. Ils passent, à cet effet, un long et fort bâton dans l'anneau de la chaîne et le déposent au bord de l'enceinte, près du piège. L'ours, une fois pris, entraîne tout à sa suite, mais le bois solidement assujéti au bout de la chaîne ne tarde pas à s'engager entre les troncs d'arbres, à fatiguer l'animal et à l'arrêter complètement. La première de ces deux méthodes est préférable dans les bois clairsemés où le piquet s'enfonce dans une terre consistante, mais pénétrable. La seconde est la seule possible dans les bois épais ou sur un fond rocheux, quoiqu'elle

offre l'inconvenient de ne pas maintenir l'animal sur place, et de lui laisser faire, quelquefois, un assez long trajet avant d'être entièrement arrête.

On tend à l'ours au moyen d'appâts varies. Il est également friand de lièvre, de perdrix, de poisson, de *bleuets*, de macasmina, vous n'avez que l'embarras du choix On consulte les fumees de l'animal et l'on se procure la substance qu'il semble le plus rechercher dans le moment. L'appât choisi, vous le fixez solidement sur un piquet que vous placez dans l'enceinte, dont j'ai parle plus haut, à deux pieds ou deux pieds et demi derrière le piège. La distance qui separe l'appât du piège n'est pas arbitraire. Elle dépend de la taille de l'animal que l'on veut prendre. L'ours saisit toujours sa nourriture avec la patte, et l'on conçoit facilement que l'objet de sa convoitise doit toujours être placé à une distance proportionnee a la longueur de ses membres, de manière qu'il soit contraint, pour atteindre sa proie, de s'engager dans le piège qui est tendu devant lui.

Les chasseurs emploient quelquefois l'*argiboire* excellent moyen qui assure presque toujours le succès. L'argiboire est une pièce de bois fixée solidement au sol par le pied, et courbee violemment en arc, jusqu'à ce que son extrémité soit venue rejoindre un taquet placé près du piège. On y attache ensuite la chaîne de celui-ci. Le moindre mouvement de l'animal, une fois pris, fait échapper le bout de l'argiboire, qui se redresse avec force et suspend le prisonnier entre ciel et terre. Rien ne vaut les jeunes

arbres, si l'on a la chance d'en avoir à proximité de sa tenture. Encore faut-il les choisir sains et de grosseur suffisante, lorsqu'il s'agit d'un animal comme l'ours, dont la force musculaire est surprenante. Je me rappelle avoir *tendu à l'argiboire*. J'avais, dans ce but, courbé péniblement avec l'aide de mes engagés deux jeunes bouleaux de quelques pouces de diamètre. Le lendemain, l'ours était pris et mort, mais dans son agonie, il avait fait de si puissants efforts, que les deux bouleaux étaient tordus et enlacés l'un sur l'autre comme les torons d'un fouet gigantesque.

Enfin, l'on prend l'ours à la *trappe* ou à *l'attrape*, engin de chasse qui a donné son nom à la classe d'hommes énergiques si connus sous le nom de *trappeurs*. Il n'existe entre les différentes sortes d'attrapes que des nuances de construction presque insenbles. Elles sont de dimensions plus ou moins grandes selon les animaux qu'elles sont destinées à prendre. Qui connaît l'attrape du castor et de la martre arrive facilement à construire celle de l'ours et réciproquement.

L'attrape se compose de huit pièces essentielles, qui sont la *tombe*, la *contre-tombe*, les *poteaux de soutien*, l'*amblette*, le *piton de bascule*, la *fiche*, le *poteau de fiche* et la *charge*. Décrire sans l'aide d'une figure la manière dont se combinent entre elles ces différentes pièces, serait assez difficile et sans nul doute, fort peu clair pour les personnes qui n'ont point vu ce piège.

Les figures 1 et 2 donneront une idée plus nette de l'ensemble d'une attrape que ne le ferait la plus pittoresque description d'un Théophile Gauthier. J'ai exagéré à dessein le volume relatif de certaines parties telles que l'amblette et le piton de bascule, afin de mieux faire saisir le jeu de l'appareil.

Le chiffre 1 indique l'*amblette*, pièce de bois encochée à son extrémité supérieure, en son milieu et du côté opposé à la première entaille, et amincie à son extrémité inférieure où s'attache l'appât A. Le chiffre 2, représente le *piton* retenant l'*amblette*. Le chiffre 3 est le piton-bascule supporté par le poteau additionnel 5. La *tombe* 8, porte ainsi que l'on peut s'en rendre compte, sur le *piton de bascule*, et, il est facile de voir que lorsque l'amblette 1, sollicitée par la patte de l'ours, prend la position B, le *piton bascule* échappe, prend la position C et laisse choir sur la *contre-tombe* F, la *tombe* 8 et les *charges* 6. 6. 6. Les chiffres 4 4. 4. 4. indiquent les poteaux qui maintiennent la *tombe* et la *contre-tombe.* Il doivent être enfoncés solidement et solidement assujettis par le haut au moyen d'une corde ou de harts tressées. Les deux courbes E. E. E. E. E. E. représentent les lignes de piquets qui doivent former l'enceinte, pour la pose du piège de fer, et qui relient les soutiens 4 4 à l'arbre 9. Cette enceinte, je l'ai déjà dit, est établie dans le but d'empêcher l'animal d'atteindre l'appât autrement qu'en passant sur le piège, ou, lorsqu'il s'agit d'une trappe, autrement qu'en s'introduisant *entre la tombe et la contre-tombe.*

La charge 6 6, qui se compose de troncs d'arbres lourds et assez longs pour exagérer l'action du levier sur la tombe, doit peser 1,000 ou 1,200 livres. Les chasseurs prétendent qu'il faut, pour casser les reins d'un ours, un poids représentant sept fois le faix que peut porter un homme vigoureux.

La distance qui sépare la tombe et la contre-tombe doit excéder de six à sept pouces la taille de l'ours que l'on se propose de saisir. Les *brisées* de l'animal donnent toujours une idée à peu près exacte de sa grandeur. Quand on veut établir une trappe, si l'on ne peut la faire près d'un tronc d'arbre, on dispose l'amblette et le piton-bascule comme le montre la figure 2.

44 sont les poteaux de soutien de l'amblette, 22 la fiche, fixée entre les deux soutiens et où vient se placer par son encoche médiane l'amblette 1. Le No 3, est le piton bascule. Les autres pièces se combinent comme dans la fig. 1.

L'ours a l'odorat très développé et le plus profond souci de sa conservation : il est donc nécessaire au chasseur d'effacer le plus possible les traces de son passage et de construire sa trappe dans le milieu du jour, moment où l'animal a presque toujours gagné les bois écartés, pour prendre du repos.

Il n'est personne qui ne connaisse le collet. Je ne le décrirai pas. C'est, du reste, un piège auquel je n'accorde qu'une bien médiocre confiance lorsqu'il s'agit de prendre l'ours. Cependant, il est des cas où, privé de tout autre moyen, on peut essayer

celui-là. Il faut alors, de toute nécessité, adjoindre au collet que l'on tend une argiboire de la plus grande force. Sans cette précaution, que je considère comme indispensable, toute tentative serait infructueuse.

A l'époque des amours, c'est-à-dire aux mois de juillet et d'août, la peau de l'ours ne vaut pas grand chose. A toutes les autres époques de l'année elle est considérée comme *de saison*. Une peau de saison vaut selon sa grandeur et sa qualité de 10 à 20 dollars.

La peau de l'ours se lève à la façon de celle du mouton : on incise sur l'abdomen et entre les cuisses et l'on écorche prestement en ayant soin, lorsqu'on sépare les graisses et les tendons qui touchent au cuir, de ne pas endommager celui-ci. Une fois la peau levée, on l'étend sur un cadre carré ou rond, et on laisse sécher. Quelques chasseurs se contentent de clouer cette peau sur une surface plane, comme les murailles du camp on de la maison. Il va sans dire qu'en la fixant sur le cadre ou sur la muraille où elle doit sécher, il faut agir sur les bords avec assez de vigueur pour lui donner toute l'extension dont elle est capable, dans tous les sens.

S'il arrive de prendre ou de tirer un ours dont la peau ne soit pas de saison, on doit, avant de l'étendre sur son cadre, la saler et la laisser quelques heures sous l'influence de ce traitement. Cet artifice, très employé pour toutes les pelleteries, a pour but, en rendant la peau plus blanche et plus ferme, de donner le change à l'acheteur peu exercé.

J'ai dépeint la vie de l'ours de la côte nord du golfe, j'ai parlé de ses goûts, de ses habitudes, de ses mœurs. J'ai décrit les méthodes employées pour le tuer, indiqué la manière de préparer sa peau, établi sa valeur industrielle. Il me reste à dire encore, pour achever cette étude, ce que la science pure a bien voulu m'apprendre de mon sujet.

Il appartient au genre des *quatrupèdes.* Il est le type de la famille des *ursidæ*, ordre des *feræ.* sous-ordre des *carnivores*, tribu des *plantigrades.* Cette généalogie spéciale de l'ours ne peut manquer d'intéresser au plus haut point les taxidermistes et de plonger dans la joie la plus vive tous les chasseurs qui voudront bien me lire.



LE RENARD

EN MONTAGNAIS, MIT-SHA-SHOW—EN ANGLAIS, FOX.

De tous les animaux qui peuplent la forêt, il est le plus original. Tantôt il est fin comme l'ambre tantôt il est bête comme un parvenu. Il a tous les vices comme il a tous les poils.

Le renard ! Ce nom réveille en moi mille souvenirs de joyeusetés et de misères !

La Faune canadienne en compte quatre espèces.

Le *renard bleu* (vulpes lagopus—Sched.)

Le renard argenté (vulpes argentatus—Cuv.)

Le renard croisé (vulpes Decussatus—Geoff.)

Le renard fauve (vulpes fulvus.—Desm.)

L'*Isatis*, fort improprement appelé *renard bleu*, se sépare nettement des trois autres espèces par sa taille et par son albinisme momentané

Les renards *fauves*, *croisés*, *noirs et argentés* ne se distinguent les uns des autres que par une différence de pelage.

Ce dernier et unique caractère est-il assez important pour justifier trois espèces distinctes ? Que l'on me pardonne cette velléité de révolte. Elle est bien timide et je m'incline devant l'infaillibilité de la science. Je m'efforcerai de croire que ces espèces ne sont pas des variétés. Mais, variétés ou espèces, il existe entre les individus qui les composent des liaisons qui semblent inavouables. Deux fois il m'a été permis de voir des familles de renards. La pre-

mière fois, l'une des portées appartenait à une femelle de *croisé* et se composait de cinq renardeaux, dont l'un était argenté, un autre *double croisé*, et les trois autres fauves. La seconde fois, la portée devait le jour à une femelle de renard fauve. Elle contenait trois renardeaux du poil de la mère et un jeune *renard noir*.

Monsieur A. Thé..., de la rivière S... M..., a chassé sur l'île du Carrouzel une famille de renard se composant d'un renard fauve et de quatre petits, dont l'un était *double croisé*. Le même chasseur a vu une autre portée de cinq renardeaux fauves et d'un *renardeau noir* issus d'une mère appartenant à l'*espèce* croisée. M. L. T..., autrefois de la rivière Mistassini, a possédé une renarde rouge qui a mis bas quatre petits ; deux étaient fauves. un était croisé et le quatrième *noir argenté*.

Je pourrais citer encore une multitude d'exemples de ce mélange de poils variés dans les familles de renards. On doit remarquer, cependant, que le bleu ne se rencontre pas dans cette promiscuité de pelages. Voilà certainement une exclusion bien favorable à l'idée que j'ai toujours conçue de la rigidité de principes des individus ornés de cette couleur et un argument de plus en faveur de leur classification en une espèce distincte.

Certains naturalistes voient dans le renard bleu et le renard blanc un seul et même animal qu'ils désignent sous le nom d'*Isatis*. Il n'en est point ainsi. Le renard bleu des chasseurs—le *vulpes incogni*

tus doctorum — et l'Isatis (*vulpes Lagopus-sched*), sont deux animaux entièrement différents. Le premier est le plus grand des renards et son pelage ne change jamais en aucune saison. L'Isatis est le plus petit des renards et le seul dont la fourrure devienne d'un blanc pur en hiver. Enfin, le renard blanc est assez commun, lorsque le renard bleu est, au contraire, d'une extrême rareté. On se rendra compte de ce dernier fait en jetant les yeux sur la statistique qui suit : (1)

En quatorze années il a été livré à M. Mackenzie, facteur du poste d'Ungawa, cinq milles peaux de renards se décomposant ainsi :

Renards blancs	4000
Renards argentés et croisés	655
Renards rouges	300
Renards noirs	30
Renards bleus	15
(2)	5000

Quoiqu'il en soit, les chasseurs admettent l'isatis et le renard bleu comme types séparés et divisent en

(1) Note de l'auteur.—Je dois cette statistique à Monsieur Scott commis du poste de la Cie d'Hudson à Mingan.

(2) Note de l'auteur.—Monsieur Merriam dans son ouvrage sur les mammifères des Adirondacks ne fait qu'une seule espèce des renards rouges, croisés, argentés et noirs.

De plus, d'après Monsieur Comeau de Godbout, qui a fourni à Monsieur Merriam des squelettes de renards variés, il existerait des différences anatomiques très sensibles entre les renards blancs et bleus, qu'il sépare en espèce tout à fait distincte.

six ou sept variétés les trois espèces adoptées par la science.

Ils prennent ou croient prendre *le renard fauve, le renard croisé, le renard double croisé, le renard croisé argenté, le renard argenté, le renard noir argenté, le renard noir.*

Encore une fois, ces espèces sont elles des variétés, ces variétés sont-elles le simple jeu d'une Nature folichonne s'amusant à bigarrer le système pileux de nos roublards Sylvestres ? Je ne sais ; mais il est un fait déplorable qui reste acquis, c'est la légèreté coupable des mœurs du renard, mœurs qu'il partage, hélas ! avec tous les habitants des bois. Je ne m'arrêterai pas sur un sujet qui me dégouterait des bêtes, mon dégoût pour l'humanité me suffit.

Le renard américain—j'entends celui du Labrador—qui n'a ni foi, ni loi, n'a également, ni feu, ni lieu.

Contrairement à son cousin germain d'Europe, qui naît, vit et meurt dans des terriers attitrés, il est cosmopolite et vagabonde du nord au sud et de l'est à l'ouest toute sa vie. Ses demeures sont des demeures d'occasion. Il lui arrive, cependant, quelquefois de se fixer ; il devient *habitant !* Mais, ce retour à des habitudes en apparence plus régulières n'est qu'un calcul de sa perversité naturelle.

Lorsqu'il s'établit, c'est toujours à proximité d'une habitation ou d'une ferme bien pourvue de volailles variés et de lapins innocents.

Incontinent à faire pleurer une Messaline, il est encore gourmand comme feu Lucullus.

Il pousse la gourmandise jusqu'à la prévoyance ; et il veut que les jouissances d'hier soient celles d'aujourd'hui. Il ne se lasse pas de tuer, il est vrai, mais il se lasse de manger. Alors il cache sa victime et la laisse faisander. Il a compris bien avant Brillat-Savarin toutes les saveurs délicates d'un gibier attendu et mangé à point

Vagabond, voleur, incontinent, meurtrier et gourmand ! Il est peint, Ayant tant de vices, il devrait avoir beaucoup d'esprit et en avoir toujours. Il n'en est pas ainsi. Il est quelquefois d'une inconcevable stupidité. C'est une chose étrange que de voir cet animal si fin à l'ordinaire, si défiant, doué d'un odorat si développé qu'il évente l'homme le moins parfumé d'une lieue, se jeter plus sottement qu'une belette dans le piége le plus négligement tendu, se faire disloquer les vertèbres dans l'attrape la plus mal construite, se prendre même dans un simple collet comme le plus vulgaire des lièvres.

D'où viennent des contrastes si frappants ?

Les chasseurs estiment et je le crois avec eux, qu'il en est du renard comme il en est de nous. Il est inutile d'allier la vue d'un faucon à la perpicacité d'un mari, pour s'apercevoir qu'il existe des hommes moins bien partagés les uns que les autres et que le fardeau de l'intelligence ne pèse pas également sur tous. Cette loi d'inégalité s'applique à tous les animaux en général, mais elle devient plus saisissante chez le renard dont la réputation de finesse semble

si bien établie. Il est, il n'en faut pas douter, des renards stupides, il en est d'autres d'une finesse achevée. Entre ces deux extrêmes il y a place pour toutes les nuances.

Ces différences pseudo-intellectuelles très tranchées.—j'ai mis pseudo-intellectuelles par prudence. Je désire ne pas être brûlé vif et je me garderai bien de chercher à etablir les points de contact que les qualités instinctives des animaux peuvent avoir avec l'intelligence humaine—(1)donnent à la chasse du renard une saveur toute particulière. Vous éprouvez souvent une peine infinie à vous emparer d'un renard ; parfois même il vous est impossible d'y parvenir ; d'autrefois, au contraire, il semble que l'animal ait perdu jusqu'à l'instinct de conservation le plus élémentaire et qu'il se jette à plaisir dans vos *tentures*. Ces alternatives sont pleines d'attrait.

L'intelligence humaine prend une grande part à ces sortes de luttes, elle s'y développe, elle s'y excite

---

Note de l'auteur :

(1) Cependant j'oserai dire avec Buchner que la vie intellectuelle det animaux est plus élevée, plus compliquée qu'on ne l'a cru ou exprimé jusqu'ici, et que l'on désigne fort mal par le mot *instinct* des phénomènes qui sont incontestablement d'un ordre plus élevé. Je sais bien que Cuvier a dit : que l'homme ayant seul la faculté de connaître avait seul la possibilité de revenir sur ce qu'il avait appris. Mais, Cuvier, hélas ! ne fut jamais chasseur. Quelles nombreuses et profondes modifications n'eut-il pas apportées à son jugement s'il avait eu le bonheur d'être au service de la baie d'Hudson pendant quelques années.

Qui peut dire, combien la science eut gagné à ce contact de l'intelligence du plus grand des zoologistes avec l'instinct des animaux à fourrure

et lorsque battue, humiliée et conspuée, elle se voit contrainte de faire un retour sur elle-même, elle se console de ses défaits en se souvenant, après tout, de quelle immense hauteur l'intelligence de l'homme domine l'instinct des animaux,

Les renards américains se déplacent beaucoup. Obéissent-ils, comme tant d'animaux à des lois régulières d'émigration ? je ne le crois pas, mais il est un fait admis par tous les trappeurs, c'est leur abondance extrême sur la côte nord et nord est du golfe Saint-Laurent et de l'Atlantique en de certaines années privilégiées. Il y a 25 ou 30 ans, ils se répandirent en tel nombre sur les bords du golfe et du détroit de Belle Ile, qu'une seule personne put en prendre, pendant la saison de chasse, 20 ou 25 dans un seul et même piège.

Quelles furent les causes de cet exode singulier qui fait encore rêver tous les chasseurs de la région ? Je l'ignore. L'hiver fut sensiblement, paraît-il, le même que l'hiver précédent. Les *perdrix* (tétras et géninottes) et les lièvres, comestibles recherchés des renards, ne furent ni plus abondants, ni plus rares que d'habitude sur les territoires de chasse. A quel besoin, à quelle fantaisie, à quelle crainte obéissaient-ils ? Il est difficile, on le voit, de donner une explication plausible d'un fait que j'eusse aimé à révoquer en doute s'il ne m'avait été affirmé par un grand nombre de témoins, s'ignorant les uns les autres et peu portés au mensonge.

L'émigration en troupes nombreuses n'entre pas

dans les mœurs de cet animal, cependant il existe une relation entre la quantité de neige tombée dans les différentes zônes de l'intérieur et les périgrinations du renard. Comme toutes la *pelleterie*, d'ailleurs, sauf peut-être l'isatis, il cherche à fuir les trop grandes agglomérations de neige.

C'est ainsi que, lorsque cette dernière est moins épaisse sur le littoral qu'à l'intérieur, il gagne le littoral et que, dans le cas contraire, il reste à l'intérieur. L'hiver 1886-87 fournit un exemple à l'appui de cette loi. Près de la mer, la neige tomba en telle abondance qu'elle s'élevait à 10 et même 12 pieds au-dessus du sol, lorsqu'en s'avançant dans l'intérieur on la trouvait diminuant très rapidement, de telle sorte, qu'à cent ou cent cinquante milles de la côte, à peine atteignait-elle deux ou trois pieds. Cette année, les chasseurs du littoral perdirent leur temps, ceux de l'intérieur, au contraire, firent une chasse des plus fructueuses.

Les renards se chassent au fusil, au piège de fer, à la " trappe " ou " attrape," au poison...... Pour les chasser au fusil, il faut être très patient, très prudent et tireur médiocre. Encore, ne réussit-on bien qu'avec les écervelés de l'espèce.

En hiver, lorsque la neige est molle, la tâche devient moins compliquée. Un jarret d'acier fondu, une paire de raquettes solides et l'habitude de s'en servir suffisent, lorsqu'on a la chance de tomber sur une piste toute récente. L'animal, gêné par la neige dans laquelle il enfonce à chaque pas, ralentit son

train, peu à peu, et vous permet, au bout de quelques heures, de le voir *par corps* et de le tirer à bonne portée. Cette manière de le chasser est sans contredit l'une des plus agréables et la mieux faite pour séduire un sportsman, mais elle nécessite l'emploi du plomb qui perfore et abîme la fourrure, ce qui la fait répudier par les chasseurs de professions dont elle diminue sensiblement les profits, surtout, quand il s'agit des variétés argentées et noires.

La chasse au piége s'exécute 1° dans les chemins 2° à l'appât.

Pour opérer de la première manière, on cherche les chemins battus par les renards, ce qui se trouve assez facilement sur les territoires qu'ils fréquentent, l'on creuse alors avec la hache de chasse et sans que les mains touchent à la terre un trou circulaire d'une profondeur telle que les lèvres des mâchoires du piège tendu restent un peu au-dessous de l'orifice du trou. On place le piège dans cette excavation en le saisissant avec des gants qui ne servent qu'à cet usage et l'on doit bien se garder de mettre les genoux à terre pendant toute la durée de cette opération et de celle qui va suivre.

On recouvre le piège avec de la mousse identique à celle du chemin, bien que prise plus loin. Cette mousse doit être placée en assez grande quantité pour cacher complètement le piège, mais avec assez de discrétion pour ne pas nuire au bon fonctionnement des ressorts et ne pas entraver la jonction des machoires. Une fois cela fait, on place en avant et

en arrière du trou, à une distance d'environ trois pouces, deux petites branches de la plante ou de l'arbuste dominant aux alentours ; ceci afin de forcer le renard à poser la patte plus franchement sur le piège, lorsqu'il franchit le léger obstacle qu'on lui a ménagé. Il va sans dire que cette série d'opérations s'exécute avec les gants dont j'ai parlé plus haut, qui, après qu'on a fini de s'en servir, prennent place dans le sac aux pièges, sac qui n'a lui-même d'autre usage que de contenir ces derniers, les gants et quelquefois les appâts destinés à l'animal. Ce sac et son contenu ne doivent jamais passer le seuil d'une porte. Il faut l'accrocher à un arbre, n'y toucher qu'avec précaution et le moins souvent possible. Avant de tendre le piège, il est essentiel de le laver dans une lessive faible. Il faût l'y laver également toutes les fois qu'il s'est pris un renard ou qu'une cause quelconque l'a fait se détendre. Le piége que l'on emploie le plus généralement est un peu plus petit que le piége à castor No 4.

Si l'on veut réussir dans cette chasse, rien ne doit être négligé pour dissimuler la présence du piége, et on ne saurait prendre trop de précautions pour laisser aux chemins leur apparence habituelle. La moindre émanation, le moindre changement, je ne saurais trop le répéter, frapperaient l'odorat ou les yeux du renard et le ferait passer en deça ou au-delà des tentures.

La chasse à l'*appâ*t se fait en automne et en hiver. En automne le piége est placé comme dans les

chemins, mais, l'on abandonne ces chemins en partie et l'on fait surtout choix, pour tendre, des buttes découvertes, des plaines appelées savanes et des pointes rocheuses avancées. Après avoir caché le piége, on sème tout autour, jusqu'à quelque distance, de nombreux morceaux de la grosseur du pouce environ de chair de lièvre, d'intestins de perdrix...etc. L'on préconise surtout comme appât irrésistible pour le renard, la *bête puante*, que les savants et les empailleurs désignent sous les noms latins moins éloquents de *Mephitis américana*—de *Mephitica*-de *Vi verra mephitis*, etc.

Le renard, quelle que soit sa couleur, subit un entraînement désordonné pour le cadavre odorant de cet animal. Sa gourmandise ne résiste plus et il semble qu'elle oblitère son " instinct " au point de le rendre sourd à tous les appels de la prudence.

En hiver, l'excavation qui doit recevoir le piége se creuse dans la neige, et c'est avec de la neige tamisée à travers le bout de la raquette, que l'on efface et recouvre tous les vestiges qui peuvent décéler la présence de l'homme et sa tenture. Toutes les précautions, qui sont d'usages en automne, doivent se prendre en hiver. Les saisons les plus favorables à la chasse du renard sont le printemps et l'automne.

Il n'est pas inutile d'indiquer quels sont les soins à prendre,une fois la chasse terminée. Aussitôt qu'ils ont fini de servtr, les pièges doivent être lavés à la lessive, puis, s'il est possible, plongés dans un

lac ou dans une mare d'eau douce où ils resteront jusqu'à la saison de chasse suivante. L'heure venue ils seront tirés de l'eau à bout de chaîne, et toujours à bout de chaîne, mis dans un sac lavé, savonné avec soin et qui, désormais, n'aura plus d'autre usage. Une fois cela fait, l'on fixera le tout à un arbre, feuillu par exemple, soit par une branche, soit par un croc de fer. Il est bien entendu toujours, que ces différentes manipulations s'exécutent au moyen de gants destinés à cet usage spécial. Les chaussures qui servent en automne, c'est à dire, tant que la neige n'est pas assez épaisse pour exiger l'emploi de la raquette, doivent être graissées cinq ou six jours avant de s'en servir. La matière la plus employée dans ce cas est l'huile de loup-marin, le renard n'étant pas insensible aux débris de phoque que la mer jette quelquefois au plain.

Pour s'emparer du renard, on se sert aussi de l'attrape (fig 2. 3. 4.); mais elle demande une habitude et une habileté de main peu communes, et jamais elle ne peut égaler en efficacité le piége de fer. En général, ainsi que le collet, elle ne prend que ceux des animaux de cette espèce qui sont fatigués de l'existence ou que la nature a doué du seul *instinct*, et qui, n'ayant rien appris de leurs parents ou de l'expérience, sont restés absolument idiots, ce qui est rare, l'homme seul atteignant sur ce point délicat comme sur beaucoup d'autres la suprême perfection.

J'aurai l'occasion de décrire plus loin, en parlant du loup-cervier et de la martre, les attrapes qui ser-

vent ordinairement aux chasseurs pour capturer les fourrures. Toutes se ressemblent. Elles ne diffèrent que par leurs dimensions.

On empoisonne aussi le renard, mais je réprouve ce procédé, qui peut devenir très dangereux pour le chasseur et qui offre plusieurs autres inconvénients, parmi lesquels je citerai la perte complète de l'animal chassé, lorsque, pour une cause ou pour une autre, la subtance toxique employée n'a pu produire son effet immédiatement. Quoiqu'il en soit je transcris ici tout au long ce que M. H. P. de Loncey dit de l'empoisonnement du renard dans son livre de l'*Art de detruire les animanx malfaisants ou nuisibles*. Les procédés qu'il indique me paraissant mieux compris que ceux qui sont adoptés par nos chasseurs qui n'emploient, du reste, le poison que bien rarement.

Les écrivains spéciaux qui ont écrit sur la matière s'accordent à dire que l'empoisonnement réussit encore mieux pour le renards que pour les loups, et qu'employé en temps de neige, c'est le moyen le plus destructif.

"La strychnine, comme pour le loup, est le meilleur poison ; il suffit d'en mettre une toute petite pin-

(1) Note de l'auteur.—Il ne peut être ici question que des chiens d'Europe. Nos chiens de la cote, si précieux à plus d'un titre' se nourrissant presque exclusivement des débris de gibier d'eau et de poissons jetés au plain par la mer, seruient les premières et les plus sûres victimes de l'application d'un pareil procédé.

cée dans chaque appât pour tuer le renard presque sur place. Il ne faut pas en mettre trop, car elle exciterait immédiatement des vomissements chez l'animal qui s'en débarrasserait. Dix centigrammes suffisent. On en met dans des souris, que les chiens ne mangent guère d'habitude, dans des petits poissons crus, dont le renard est très friand, dans la tête d'un canard, la plupart des chiens ayant en horreur les émanations des oiseaux aquatiques, tous refusant d'en manger, (1) ou dans des poires séchées au four, que le renard aime beaucoup aussi."

" On trouve dans les livres de chasse beaucoup de recettes pour attirer et empoisonner les renards ; M. Moyne, de Baume, dit avoir purgé un grand canton de bois qui en était infesté, de la manière suivante :

" Après avoir fait fondre, gros comme une noix, de graisse de cochon, vous y mêlez une pareille quantité de strychnine, que vous pétrissez bien avec cette graisse, sur une assiette, en employant une spatule de bois. Coupez des morceaux de papier de soie d'un pouce carré, roulez dans chacun, gros comme trois grains de blé, de la susdite pommade. Vous ferez fondre ensuite 200 grammes de graisse de mouton dans un vase verni de neuf, à laquelle vous ajouterez 100 grammes de miel liquide et quelques gouttes d'essence d'anis. Laissez un peu refroidir et trempez deux ou trois fois les boulettes jusqu'à ce qu'elles soient recouvertes et glacées, sans les toucher des doigts, ni avec du fer. Déposez-les ensuite dans un verre ou vase propre, vous les y pren-

drez avec une spatule de bois pour les déposer sur le passage des renards.

" Celui qui les place ferait bien de se chausser de sabots. On frotte la semelle avec de l'essence d'anis qui attire les renards. Pour ne pas prodiguer vos appâts et vous assurer la réussite, placez le premier jour, au lieu de boulette, de petits morceaux de pain grillé, trempé dans le second ingrédient S'ils sont mangés, remplacez-les le lendemain par des boulettes qui ne doivent pas être mises sur vos pas mêmes, mais sur les côtés, à une distance raisonnable les unes des autres, et vous êtes sûr de réussir."

Voici un autre procédé, qui a bten des analogies avec celui que nous venons de décrire, et que nous trouvons dans l'*Acclimatation*, journal des éleveurs :

" De tous les moyens employés pour détruire les renards, blaireaux fouines et autres dévastateurs de garennes, les appâts empoisonnés sont considérés comme les plus pratiques, parce qu'ils est plus facile de relever chaque matin l s proies qui n'ont pas été dévorées la nuit. pour éviter tout accident, que de détendre des piéges, longs à remettre en place le soir, tandis qu'il suffit de laisser tomber l'appât ; puis, parce que ces animaux, ausssi fins que défiants, se méfient considérablement des piéges. Ils éventent même parfois le poison ; mais si la nuit a été mauvaise, ils y reviennent et poussés par la faim, ils mettent la dent au morceau qui sera leur dernier repas.

Les insuccès qu'on a constatés dans l'emploi des

appâts empoisonnés viennent surtout de leur mode de préparation et du soin apporté dans leur placement."

Melange pour trainee le renard.

500 grammes		de graisse de porc mâle.
15	——	de fenu grec pulvérisé.
15	——	de camphre pulvérisé.
15	——	d'huile d'anis.
15	——	d'iris de Florence.
125	——	de bon miel.

Preparation.

"Faire fondre la graisse de porc dans un pot de terre neuve et verni, y ajouter deux oignons blancs coupés en morceaux ; après cuisson les retirer. Mettre alors les autres ingrédients, l'huile d'anis exceptée. Remuer jusqu'à ce que le mélange prenne un peu de consistance, puis verser l'huile d'anis.

M. de Loncey ignore les vertus de la *drogue* et moi aussi du reste. Tous les chasseurs en ont une infaillible, dont ils gardent le secret avec un soin jaloux et qu'ils n'emploient, j'ai cru m'en apercevoir, que le plus rarement possible et lorsqu'ils ont perdu tout espoir de se saisir du renard par des moyens moins mystérieux. En général la drogue a pour base le whisky dans lequel on dissout selon le cas et les animaux, les substances les plus disparates. L'expérience m'a confirmé bien des fois qu'un piége placé avec soin, intelligemment garanti de tout attouchement pouvant lui communiquer l'odeur humaine,

offrait autant, et plus de gages de succès que le piége le plus drogué. J'ai pu même assez facilement faire admettre cette vérité à des chasseurs de profession, en leur faisant convenablement employer le whisky, qui doit être la base de toute drogue irrésistible.

Le renard est très abondant sur la côte nord. Il se perpétue, grâce à sa finesse, car aucune loi ne le protége. Tout le monde en tout temps peut lui courir sus et le mettre à malemort. Nos législateurs l'ont sans doute considéré comme un animal redoutable ou nuisible. Nuisible sur la côte du Labrador est un *comble* équivalent au *poison délétère* de l'ancienne loi. Ce *comble*, qu'on me passe encore un fois le mot, n'est pas de moi et je le regrette pour l'illustration de ma race. Quelques chasseurs usant de ce que j'appelerai un oubli de *l'instinct legislatif*, s'emparent des renard à l'époque des amours, les élèvent ainsi que leur portée jusqu'au milieu de l'hiver et les tuent aussitôt que le poil est *de saison.* Cette opération toujours profitable pour le chasseur lorsqu'elle est mené à bonne fin,—(car il est rare qu'une portée ne contienne pas un ou deux renardeaux de prix)—offre entre autres inconvénients celui de ruiner les territoires de chasse, et bientôt, la fourrure de grand luxe, comme celle qui provient du renard argenté et du renard noir, aura entièrement disparu.

La peau du renard se lève en incisant autour des lèvres ou entre les cuisses. Elle se place sur un moule avec serre (fig. 7 et 8) le poil en dedans.

Sauf pour le castor et pour l'ours, la manière d'étendre une peau est toujours la même et nous aurons occasion d'y revenir en parlant des martres, des visons, des pékans, etc.

La peau du renard donne la plus précieuse des pelleteries. Pour la variété noire et pour la variété argentée, elle atteint un prix quelquefois très élevé. J'ai vu vendre il y a quelques dix ans, une peau de renard noir $120. Ces prix ont beaucoup diminué. Le tableau ci-dessous donne le minimum et le maximum dés prix accordés sur la côte nord aux peaux de renards de toutes couleurs pendant les dîx dernières années, c'est-à-dire de 1878 à 1888.

Renards	Minimum	Maximum
Jaune	$1.20	$2.50
Rouge	1.50	3.00
Croisé	4.00	8.00
Double croisé	6.00	14.00
Argenté	28.00	35.00
Noir argenté	35.00	48 00
Noir	55.00	120.00
Blanc	2.50	3.50

Le renard bleu est très rare, cependant son prix atteint à peine celui du renard double croisé.

J'ai négligé de dépeindre les beautés physiques du renard, mais j'ai jugé qu'il était inutile de reproduire des traits si connus. Qui donc les ignore? Cependant comme l'absence de ce portrait pourrait être considérée par mes lecteurs comme une regrettable

lacune, je le remplace avantageusement par la description byzantine, mais toute scientifique qui suit : " canines séparées des molaires et les trois premières de celles-ci séparées entre elles ; pupilles allongées verticalement ; queue longue et touffue ; museau pointu. Les renards exhalent une odeur fétide." J'en finirai avec le renard en vous disant que la femelle est bonne mère, qu'elle met bas jusquà sept et huit petits et les élève tendrement, pendant que le père probable, polygame dénaturé, cherche loin de sa famille de nouveaux plaisir et de nouvelles proies.



LE CARCAJOU.

GULO VULGARIS—CUVIER.—ANGLAIS, WOLVERENE.

Ce sont les sauvages qui l'ont nommé *kar-ka-joo*, mais ils le désignent plus souvent sous le nom de *qnâ-quâ-sut*—" *le diable des bois*,"—et, tout pillard, tout voleur qu'il soit, on ne saurait l'accuser d'avoir dérobé cette épithète qui lui convient à tous égards. Aucun animal n'a été plus travesti par les naturalistes de tous les temps. Les uns lui ont prêté toutes les diableries, les autres les lui nient à peu près toutes et mettent en doutent celles qui restent. Cette divergence d'opinion tient à la différence très considérable du développement de l'intelligence ou de l'instinct pour chaque individu d'une même variété. Les naturalistes de l'ancien régime ont observé des animaux très roués, très intelligents, car, à ces dates anciennes et bénies, les hommes de sciences étaient encore quelquefois des hommes de chasse et observaient de temps en temps, eux-mêmes, les animaux qu'ils se proposaient de décrire. Chasseurs, ils ajoutaient foi aux récits des chasseurs, dont ils appréciaient la véracité connue. Incrédules, ils accordaient néanmoins quelque créance à leurs récits, lorsque ces derniers se reproduisaient identiques sous des latitudes diverses et dans des circonstances différentes ; tout ou moins faisaient-ils une petite part au vrai, se gardant bien de le sacrifier à tout propos au stupide tyran moderne que l'on appelle le vraisemblable.

Aujourd'hui le naturaliste ne décrit plus les animaux, il les empaille. Il simplifie l'examen et l'étude sur le vif par la négation qui dispense de travail et de fatigue et lui donne une structure savante aux yeux du vulgaire ignare, abêti par le doute systématique. Bien plus, comme ceux qui l'ont précédé dans la science lui ont laissé peu de chose à faire, il trouve commode de saper ou de nier les faits établis par ses devanciers

Il complique leurs découvertes et leurs études de celles qu'il croit avoir faites et qui, la plupart du temps, n'existent que pour lui. Il modifie les classifications adoptées, tronçonne les ordres, multiplie les familles, gaspille les espèces pour en faire des variétés et les variétés pour en constituer des espèces, croyant avoir gravi les hauteurs les plus élancées des sciences naturelles, lorsqu'il a donné son nom au " rat à trompe " de joyeuse mémoire, ou à une coquille de " " bigorneau " abandonné par un celte amateur de mollusques.

Me voilà, il me semble, un peu loin du Carcajou. J'y reviens.—J'avais besoin avant de parler de l'être invraisemblable oublié par nos législateurs, de m'attirer les sympathies de nos naturalistes modernes.

Les sauvages montagnais qui le connaissent bien lui trouvent une ressemblance saisissante de mœurs et d'allures avec le diable, qu'ils connaissent non moins bien, paraît-il. Je ne surprendrai donc personne en disant qu'auprès de lui, le renard, dont les vertus laissent cependant considérablement à dé-

sirer, est un saint doublé d'un imbécile. Le Carcajou, j'entends le Carcajou digne de ce nom, ne respire et n'agit que pour satisfaire ses passions et entraver celle des autres. Pour atteindre ce but, tous les moyens lui sont bons. Il n'est pas un habitant des bois qui ne devienne plus ou moins sa victime, mais sa victime préférée, entre toutes, c'est le chasseur. C'est avec une persistance infatigable, avec un acharnement endiablé servi par une force et une intelligence peu commune qu'il moleste ce dernier, qu'il le persécute, qu'il l'ahurit au point de le contraindre à démolir ses "tentures," à fermer ses piéges et à changer de territoire de chasse.

L'odorat de cet animal tient du prodige. Tout le monde a entendu dire que son passe-temps favori consistait dans le pillage et la destruction des chemins de chasse des trappeurs. Ce que l'on sait moins, c'est qu'il atteint ce but, lors même que les chemins *tendus* en automme ont été recouverts plus tard par deux ou trois pieds de neige, et que tout a contribué à dissimuler les émanations personnelles du chasseur et celles de ses appâts ou de ses piéges.

Sa manière de procéder prouve une sagacité et une perversité inouïes, j'allais dire une instruction trés soignée, s'il ne s'était agi d'un animal. Lorsque son odorat, ou une faculté spéciale que l'on ne saurait définir, lui a signalé la présence d'un piége sous la neige, il calcule à peu prés la longueur que peut avoir la chaine qui relie celui-ci au *piquet de garde*, puis il décrit un cercle ayant pour rayon une lon-

gueur un peu moindre que la longueur calculée, creuse une tranchée en suivant la circonférence du cercle et, si son calcul a été juste, tombe sur une partie de la chaine dout il se saisit pour attirer le piége et le détendre.

Lorsque son appréciation primitive lui a donné un rayon trop grand, il creuse une nouvelle tranchée circulaire concentrique intérieurement à la première, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ait stteint le piége. Abandonner ce dernier sur le théâtre du vol, serait donner au chasseur une chance de le retrouver et de s'en servir encore.

Le carcajou se garde bien d'en agir ainsi ; sa mansuétude ne veux pas se contenter des joies inachevées d'une vengeance incomplète. Alors, il emporte le piége et, s'éloignant le plus possible du chemin des *tentures*, il grimpe sur un arbre, aussi haut qu'il peut monter,—il connait les lois de la pesanteur—et laisse tomber le fruit odieux de son larcin dans le banc de neige le plus épais qui soit au pied du tronc.

En voyant et en étudiant les vestiges du travail de Quâ-Quâ-Sut, bien loin de lui en vouloir, j'ai souvent été pris du désir immodéré de lui demander où il avait puisé les notions si précises qu'il possède sur le rapport de la circonférence au diamétre et sur les lois de la chute des corps. Il eut sans doute, dédaigné de me répondre, car il connaît les hommes et sait le prix qu'ils attachent au tégument poilu qui sert d'envéloppe à son *instinct*, mris, s'il m'eut répon-

pondu, il l'eut fait, j'en suis convaincu, auec toute l'érudition d'un géomètre de profession.

Pour lui tout ce qui est propriété humaine est dissipable, brisable et salissable à merci ! Il en agit avec les *tentures* de bois comme avec les tentures de piéges ; avec le mobilier rustique et primitif d'un *camp* comme avec les provisions, et les armes du chasseur.

Il ne lui suffit pas de briser les piéges, de disperser les provisions, de voler les vêtements ; il aime encore à laisser les marques les moins discutables de son passage détesté. Il semble qu'il tienne absolument à dissiper tout les doutes et, pour cet objet, il laisse sur le lieu de son crime les plus abominables de ses *fumées*. Les premières qu'il m'ait été donné d'étudier avaient été déposées précieusement par lui exactement au centre d'un baril à demi plein de farine, dont il avait su enlever le convercle, sans rien répandre du contenu et sans renverser le contenant. A quel entrainement ironique obéissait-il en accomplissant cet acte d'un goût douteux, surtout pour une bête née si loin de la Sprée? Inexplicable, n'est-ce pas ?

J'ai pu constater aussi le respect profond qu'il a pour son épiderme, le sang-froid et l'habileté qu'il apporte à le préserver de toutes les atteintes du plomb.

Il y a déjà bien des années, hélas ! j'étais campé près d'une petite rivière de la côte nord du fleuve, la Mistassini. La nuit était complète et je dormais

du sommeil d'un juste depuis plusieurs heures, lorsque je fus réveillé par un bruit inattendu dans ces parages. Un grognement se faisait entendre presque à mes oreilles et les cordes qui s'attachaient aux piquets de ma tente étaient, tour à tour, violemment secouées. Mettre la main sur mon fusil, réveiller mon engagé, l'armer d'une torche de bouleau et sortir, furent l'affaire d'un instant. En arrière de la tente prenait naissance la forêt, la mer était en avant.

Dès les premières lueurs jetée par la torche, l'animal avait prit le bois, néanmoins je l'avais vu assez distinctement pour le reconnaître. Je le voyais encore, ou plutôt je voyais la moitié de son œil. Abrité derrière un gros sapin, il n'exposait de cette partie précieuse de sa personne que juste ce qu'il en fallait pour observer mes mouvements. Je marchais sur lui le fusil à l'épaule, chaque arbre me forçant à faire un détour.

A tous mes mouvements correspondait un mouvement symétriquement inverse du carcajou, qui parvenait ainsi à gagner l'abri du sapin suivant, sans avoir exposé à mes plombs d'autre partie de sa personne que cette section d'œil, dont l'expression me parut bien plus celle de la gouaillerie que celle de la crainte. Peu à peu il gagna le bois épais, sans m'avoir donné une seule fois l'occasion de lui envoyer un coup de fusil ; cependant, quelques pas à peine me séparaient de lui. J'ai fait la guerre de partisan et retraité sous bois avec toute l'habileté que me

donnait l'amour particulier que j'éprouve pour une peau qui m'est chère—je veux parler de la mienne—mais, je l'avoue, à ma honte et à celle des armées modernes, je ne vis jamais un tirailleur quitter un abri pour en gagner un autre, sous le feu de l'ennemi, avec un calme, une précision et un sans-froid comparables à ceux du carcajou.

On le croit peu agile. Il n'a point, il est vrai, la rapidité du lévrier, mais son intelligence lui tient lieu d'agilité. Jamais il ne se presse. La peur semble lui être étrangère. Il bat en retraite et ne fuit pas. Sa force est peu commune, extraordinaire même si on la compare à l'exiguité relative de sa saille, qui atteint à peine celle d'un chien de moyenne grosseur ; il brise assez facilement les chaînes des gros pièges. Il a trente huit dents, dont douze incisives, quatre canines et le reste en molaires. Il perfore les cabanes de castor, détruit leurs digues pour faire assécher leur demeure et s'emparer de leur personne. Il mange de tous et de tout. Il s'attaque aussi aux animaux de forte taille et il est incontestable qu'il sait arrêter, tuer et manger les jeunes caribous.

Pour cette chasse qu'il pratique en hiver, il met à profit les théorèmes d'Euclide et la connaissance approfondie des mœurs de l'animal qu'il convoite. Il sait que, dans sa fuite, le caribou ne suit jamais une ligne droite et qu'il décrit toujours une courbe plus ou moins allongée. Il sait encore qu'on le rencontre en hiver sur les lacs recouveɹts de glace et de neige.

Lorsque les hasards de la chasse le mettent en présence d'une harde de ces animaux dans de semblablables conditions, il se montre à l'improviste sur les bords du lac. Les caribous effrayés prennent sur le champ leur course en décrivant la courbe habituelle. Lui, coupe au plus court,et va se placer à l'extrémité de la corde de l'arc, sur un tronc d'arbre penché au-dessus du lac et lorsque les fugitifs passent au-dessous de l'arbre, il se laisse choir sur un jeune caribou, et le tue en lui coupant l'artère carotide.

Le fait que je viens de narrer, je ne l'ignore pas, est repoussé par certains naturalistes en chambre. Je ne puis, pour leur plaire, recuser le témoignage de mes yeux et, s'il était nécessaire, je pourrais en appeler au témoignage de quelques officiers de la baie d'Hudson et de beaucoup de chasseurs très expérimentés, qui, ayant vu comme moi, ne sauraient hésiter à soutenir la rigoureuse vérité de mon récit.

Le carcajou n'est que bien peu sensible aux charmes des boulettes empoisonnées. Il s'en défie même extraordinairement et lorsque, en dépit de son odorat subtil et de sa prudence achevée, il s'y laisse prendre, ça n'est jamais qu'à demi. Puis, s'il échappe aux effets de l'intoxication, il prévient ses congénères, et le lieu théâtre de l'empoisonnement d'un frère est réprouvé et abandonné de tous les carcajous, qui, lorsqu'une impitoyable nécessité les contraint à le traverser, le franchissent sans s'arrêter un seul instant et le plus rapidement possible.

A propos de cette faculté singulière, voici ce que me contait. Th., vieux trappeur qui, depuis 45 ans, promène ses tentures un peu partout sur la côte et dont le caractère rigide se prête peu aux fumisteries sportſves. Je donne son récit tel que je l'ai reçu, en lui conservant tout son laconisme.

“ Un jour, je *montai* du poison, afin de me débarrasser d'un carcajou, qui mettait mes chemins de *tentures* au pillage. Je déposai de suite quelques boulettes. Il vint à l'appât et ne voulut en manger que la moitié. Aussitôt qu'il l'eût avalé, il se mit à faire des efforts pour vomir en reculant, laissant sur une espace d'au moins cinquante pas les résidus expulsés par ses viscères, puis, débarrassé du poison, il prit le bois et s'enfuit. Pendant deux ans, je ne vis plus un seul de ces animaux au même lieu, et plus tard, si j'en trouvais une piste, je distinguai que l'animal traversait sans s'arrêter et le plus vite possible l'endroit où j'avais autrefois jeté mes appâts empoisonnés. Ils doivent se prévenir entre eux. D'ailleurs je ne suis pas le seul à qui pareille aventure soit arrivée. Demandez à M. de Godbout, il lui est arrivé la même chose.”

T..... a-t-il vu le carcajou en user ainsi ? non, peut-être, mais il est inutile à un chasseur d'assister aux faits et gestes d'un animal pour savoir quelles ont été ses attitudes, ses actions ou ses allures. Les pistes et les traces laissées par ce dernier suffisent, dans la plupart des cas, pour donner des certitudes ; et je ne met pas en doute un instant que les choses

ne se soient passées ainsi que les contait mon vieux chasseur.

D'après ce récit, *quâ-quâ-sut* est doué d'une faculté spéciale qui lui permet de restituer à l'occasion ce qu'il avale, quand la saveur lui en parait indiscrète, et il n'est pas douteux, qu'il ne sache, que le plus sûr remède contre l'ingestion d'une substance toxique est le vomissement.

A quoi doit-il ces notions d'une thérapenthique si bien conçue ? En est-il redevable à l'expérience, au raisonnement ou aux leçons de ceux qui le précédèrent dans la vie ? Obéit-il simplement aux impulsions de l'étrange moteur auquel on a donné si improprement, à mon avis, le nom d'*instinct* ? Doit-on attribuer également à ce dernier l'abstention de ses congénères et leur répugnance, si nettement accusée, pour un lieu témoin de tant d'angoisses et de tant d'efforts ? Quels pouvaient être les mobiles et les causes d'une semblable attitude que l'on ne saurait, sans ânerie, rapporter à un développement anormal de l'adorat ? Je ne jouis malheureusement pas de l'instinct du Carcajou, aussi, ne vois-je que deux solutions à ce problème. Sans doute, il y en a bien d'autres, mais ce sont les seules, je l'avoue à ma honte, qui me soient fournies par mon intelligence humaine.

Ou j'ai été victime d'un vaste mensonge, ce que je me refuserai toujours à croire, les faits m'ayant été exposés par un chasseur ; ou, le carcajou est très fort en toxicologie et possède un langage très éloquent,

dont il se sert, au lieu d'en faire mauvais usage, pour avertir ses amis de même poil des dangers qu'il a courus et de ceux qu'ils sont exposés à courir.

Après tout ce que je viens de dire, il semblerait que s'emparer d'un carcajou, est une œuvre impossible. Il n'en est rien cependant. Il est même assez facile d'en capturer une grande quantité d'instinct moyen ou touchant à l'idiotisme. Car, ainsi que pour le renard et pour toutes les bêtes du bois, l'étiage *instinctectnel*—puisse la Postérité me pardonner ce néologismes !—de cet animal varie à l'infini. *Quâ-quâ-snt* ne se prend jamais.

Tous les animaux se chassent au fusil. On peut donc tuer un carcajou tout comme on tuerait un lapin. Mais il n'est pas toujours aisé de l'apercevoir. Cependant, le cas se présente, quoique bien rarement ; aussi, tuer un carcajou au fusil est une aventure, rien qu'une aventure, et il n'existe pas de coutume spéciale qui régisse cette sorte de chasse. Au piége, il est plusieurs manière de procéder. En voici une.

On érige une attrape assez grande et on l'amorce avec un lambeau d'etoffe, dernier vestige d'un vêtement que vous avez abandonné. Derrière la cabane de l'attrape,—(je suppose que l'on n'a pas oublié qu'une trappe est toujours protégée en arrière par une clôture en piquets solidement enfoncés et solidement recouverts qu'on appelle *la cabane*, cabane qui empêche l'animal d'atteindre l'avpât autrement que par le côté où peut jouer le piège ou la *tombe*),—on plante sur un espace de quelques verges carrées un

bois factice, en enfonçant en terre des branches sèches assez grosses et garnies de leurs feuilles. Puis au milieu de ce petit bois improvisé, on place deux ou trois pièges soigneusement dissimulés, comme on le fait pour le renard et en prenant plus de précautions encore, s'il est possible. Le carcajou, qui voit la possibilité de priver le chasseur d'un vêtement pu'il lui croit indispensable, mais aussi qui connaît les effets de l'attrape ou du piège, se garde bien de se présenter de front, il contourne la cabane afin d'en briser la clôture et de s'emparer sans danger, croit-il, de l'objet de sa convoitise ; et pour y parvenir, il pénètre dans le petit bois et se prend quelquefois, pas toujours, dans les pièges que vous avez disposés à cet effet.

Voici une autre méthode : On suspend à un arbre un paletot ou un pantalon, une poire à poudre ou un fusil, des provisions ou des bottes. Cela doit être fait sans prendre aucune précaution, de la façon la plus naturelle possible, puis, avec toute la ruse dont vous êtes capable, avec toute l'habileté dont vous êtes certainement susceptible, vous placez plusieurs piéges autour de l'arbre. L'animal, lorsqu'il a connaissance de vos armes, de vos vêtements ou de vos provisions, se met en frais de s'en approcher afin de vos jouer un mauvais tour. Mais il ne se presse pas, il connaît trop le chasseur pour cela. Il tourne autour de l'arbre, il flaire, il inspecte et il finit toujours par rencontrer quelques-uns de vos pièges dont il saisit la chaine et qu'il fait

partir. Quelquefois, il les découvre tous, alors vous avez perdu, ou bien peu s'en faut, vos effets, vos piéges et votre temps. D'autres fois, tranquillisé par l'exécution de quelques-uns de vos piéges, il compose avec son astuce habituelle, s'approche trop vite et se prend dans l'un de ceux qu'il a dédaigné de découvrir. En dehors de ces deux moyens, applicables à la capture d'un carcajou d'intellect ordinaire, il y a l'attrape et le piége tendus dans un tout autre but que celui de le prendre. Le carcajou idiot se prend partout. J'en ai vu fuyant avec un piége à la patte, se reprendre dans la même journée, un peu plus loin, dans un autre piége tendu pour l'ours. Ce carcajou, de la variété imbécile, se rencontre plus souvent qu'on ne le croit, et c'est lui qui a fait douter des aptitudes du *qua-qua-sut*. Mais, à quelque variété qu'il appartienne, je ne saurais trop recommander de bien choisir le piége destiné à le prendre. Il faut le choisir très solide, le munir d'une chaîne à toute épreuve et passer dans l'organeau un long bâton de mascamina (cormier) bois très dur qui résiste plus longtemps que les autres aux terribles mâchoires de l'animal. Un carcajou pris n'a plus qu'un seul désir en ce monde, s'échapper, et vous pouvez arriver sur lui, sans qn'il interrompe une minute le travail destiné à lui rendre la liberté.

Le carcajou ne se *terre* pas. Il est plantigrade, mauvais père et détestable époux. Sa moitié soigne ses petits au nombre de deux ou de quatre, avec asssez de sollic tude. Elle met bas généralement vers

le mois de mai. La fourrure du carcajou est d'un marron foncé, très épaisse et croisée sur le dos d'une nuance plus pâle. Elle est assez belle et se vend de $2.50 à $5.00.

Cuvier l'a appelé *Gulo vulgaris*—Vulgaire glouton—et ce nom, quoiqu'il en ait reçu bien d'autres, lui convient assez bien et suffira à mes lecteurs. La beauté n'a pas été donnée en partage au carcajou ; son portrait, au repos, se trouve dans tous les traités d'histoire naturelle. Sa dépouille plus ou moins bien empaillée se rencontre dans toutes les vitrines de Muséums un peu soignés. Je ne vous fatiguerai donc pas de son portrait. Le carcajou s'étend sur moule comme le renard, et s'incise et se dépouille comme ce dernier animal.



LE LOUP-CERVIER

LYNX ANGLAIS—(LIS BOREALIS—TEMM) PAY-SHO DES MONTAGNAIS.

Si l'on établissait une échelle de la valeur comparative des facultés intellectuelles ou instinctives que possède chaque animal, on pourrait classer le loup-cervier trés près du dernier échelon. Son instinct semble peu développé. Il méprise la fidélité et comprend la paternité ainsi que la comprenait le comte Ugolin et comme lui dévore ses enfants pour leur conserver un père. Il est aussi léger dans ses allures qu'il est léger dans ses mœurs. L'élasticité de ses muscles est complète. Il grimpe sur les arbres par plaisir et par prudence. Il y grimpe aussi pour satisfaire ses instincts de voracité. Quelques chasseurs, il est vrai, prétendent qu'il ne saisit sa proie que sur les voies solides, ce qui est exact quand il s'agit du lièvre et du rat musqué qui perchent peu, mais, ce qui est en antagonisme avec la vérité la plus élémentaire, lorsqu'il s'agit des *grouses* et autres oiseaux que ses yeux lui permettent de voir la nuit et qu'il semble trouver d'un goût délicat et de digestion facile. D'ailleurs, essentiellement carnassier et mangeant sans répugnance de toute chose, quoiqu'ainsi que je l'indiquais, il soit surtout friand de lièvres, de perdrix et de rats-musqués.

En été, la présence de l'homme ne paraît pas lui causer la moindre impression.

Je me rappelle en avoir tué deux au fusil, l'un sur

les bords de la rivière Calumet, l'autre sur les rives de la rivière Watichou. Tous deux se laissèrent occir à bout portant, ne voulant, sous aucun prétexte, me céder le milieu du chemin, malgré la plus menaçante et la plus expressive des pantomines qu'il m'eût été possible de concevoir. Tous deux restaient en face de moi, immobiles à quelques mètres à peine, sans manifester la moindre émotion. Etait-ce mépris de la vie, ignorance ou simple stupidité ? Je l'ignore.

Tous deux sont morts sans profit pour personne, tant l'amas hideux de poils délabrés qui entourait leurs muscles prodigieusement amaigris, était indigne du nom de pelleterie.

En hiver, le loup-cervier engraisse et son poil devient très beau. Sa chair, dont j'ai mangé quelquefois, est excellente et se rapproche un peu de celle de l'agneau.

Cet animal se sépare des chats, dont il est néanmoins proche parent, par la grandeur de ses pattes, par ses oreilles garnies de pinceaux et par la petitesse de sa queue qui se réduit à un appendice de quelques centimètres de longueur, à peine visible au milieu de la fourrure qui embellit et protège les parties voisines.

Cependant, quelque quasi-rudimentaire que soit ce prolongement des vertèbres coccygiènes, il est quelquefois, paraît-il, une cause de perdition pour le loup-cervier. M. Th........., que j'ai déjà eu le plaisir de citer, et dont je tais le nom pour éviter de trop

rudes atteintes à sa modestie, prétend avoir pris un de ces derniers dans un collet et cela par la queue.

Cet animal est très sensible à l'odeur de la *drogue*, mélange de whisky, de rognon de castor et de valériane, mais, au lieu de manifester le plaisir qu'il éprouve, ainsi que nous le manifesterions, vous ou moi, il s'y abandonne en se roulant et en se frottant sur l'objet imprégné du parfum de son choix. Il n'est personne qui n'ait vu les chats en user de pareille façon sur les plants de *chataires* qui semblent les attirer invinciblement.

Le loup-cervier de Th........., se laissant donc aller aux instiucts de sa race, se frotta avec tant d'acharnement et de malheur tout à la fois, que le collet, se resserrant peu à peu, il resta pris par l'ornement terminal auquel je ne donne qu'à regret le nom de queue.

Je ne crois pas avoir jamais entendu dire qu'un autre animal du bois eut été victime d'une semblable fatalité. J'ai cru longtemps que le récit, d'apparence si prestigieuse, des malheurs de ce loup-cervier plein de guignon, ne dissimulait qu'imparfaitement l'ironie d'un vieil adepte pour un catéchumène qu'il jugeait plein de candeur. Il n'en était rien. Th...... m'a affirmé l'exactitude de son récit, à plusieurs reprises, et toujours avec cet accent qui ne saurait tromper, avec l'accent de la vérité, de la plus pure vérité. Th......... est un très brave homme, un excellent homme, dont l'honnêteté en tout est pro-

verbable, et il croit à son histoire, il y croit ! Ce dernier fait, que j'affirme à mon tour, n'est-il pas plus invraisemblable que le premier ?

Prendre un loup-cervier par la queue, passe encore, mais, l'avoir assez pris pour le raconter, quelle abnégation !

Le loup-cervier se chasse au collet, nous venons de le voir, au piège, à l'attrape, et rarement au fusil.

Cependant, cette dernière chasse pourrait se faire à l'affût, avec d'autant plus de succès, que le loup-cervier affectionne certaines zônes et qu'il serait assez facile de se placer sur ses voies. Mais le prendre au piège, à l'attrape et au collet est une œuvre si facile que l'on ne se sert d'armes à feu que lorsque le hasard vous met inopinément en sa présence.

Dans ce cas, lorsqu'on juge qu'il sera plus sûr de le tirer sur un arbre qu'à terre, ce qui peut se présenter dans les bois où le sol est couvert d'une épaisse broussaille, on pousse un cri en sautant brusquement. A ce cri, à la vue de cette gambade, l'animal jusqu'alors immobile et les yeux fixés sur vous, obéissant à je ne sais quelle terreur, se précipite vers un arbre, en gagne le sommet sans perdre une minute, et de là reprend sa contemplation d'un air entièrement ahuri. Il ne reste plus qu'à viser juste et ensuite à lever la peau, si l'aventure vous survient en hiver.

Le loup-cervier se tue raide avec la plus grande

facilité, contrairement à ce qui se passe d'ordinaire pour les espèces de la race féline qui sont *inmourables* comme le disent nos chasseurs.

L'attrape, que l'on construit pour le prendre, est semblable à toutes les attrapes (fig. 2, 3, 4). Seule, la cabane qui défend l'accès postérieur de la tombe doit être plus élevée et un peu plus profonde que celle que l'on érige pour prendre le renard. Le loup-cervier se sert presque toujours de l'une de ses pattes antérieures, armées d'ongles rétractiles, pour se saisir de l'appât, et n'engage une partie de son corps dans la cabane que lorsque celle-ci est assez profonde pour le forcer à y pénétrer. Généralement, on rétrécit l'entrée de cette dernière au moyen de deux branches de bois que l'on croise à six ou huit pouces au-dessus du sol.

S'il s'agit du piége de fer, on le pose à l'entrée de la cabane, plutôt un peu à l'intérieur. L'appât est fixé en arrière du piège et solidement attaché à un piquet de bois enfoncé en terre. On ne doit pas négliger les deux branches croisées au seuil de la cabane.

Prés du piquet qui porte l'appât ou sur l'appât lui-même on verse un peu de la drogue du loup-cervier, dont la base, ainsi que je l'ai déjà dit, est la valériane ou la chataire infusée dans du whisky en esprit contenant déjà une solution de rognon tondreux ou huileux de castor. A défaut de valériane ou de chataire, un fragment de rognon tondreux fixé à l'extrémité d'une baguette fendue suffit pour attirer le loup-cervier.

Le piège le plus usité pour la chasse de cet animal est le piège numéro 4 qui s'emploie pour le castor. La chaîne doit être visible et fixée par son organeau à un pieu planté contre l'un des poteaux d'entrée de la cabane. Il n'est pas absolument nécessaire de recouvrir le piège de feuilles sèches ou de toutes autres matières légéres propres à le dissimuler, et beaucoup de chasseurs négligent cette précaution. A mon sens, ils ont tort, et j'ai toujours eu sujet d'être content d'avoir pris autant de soin pour mes tentures à loup-cervier, que pour celles que je destinais à des animaux moins légers de cervelle. En ne négligeant aucune précaution, une tenture à loup-cervier devient en quelque sorte bonne à prendre tout animal du bois. Que de fois j'ai trouvé des martres, des visons et jusqu'à des renards dans mes tentures à loup-cervier. Il est un autre soin sur lequel je ne saurais trop insister : c'est de ne jamais placer un piège ou un collet sans le munir d'une argiboire, en tout semblable, sauf les dimensions, à celle que j'ai décrite pour la capture de l'ours. Plus l'argiboire est robuste, plus vous avez de chance de réussir. Les collets se font soit avec de la ligne à morue, soit avec du fil de laiton. Trois fils de laiton de la grosseur de celui des lacets à prendre les lièvres- tressés ensemble, sont très suffisants pour retenir un loup-cervier, surtout lorsque l'extrémité du collet est attachée à une argiboire. Le collet se place à l'entrée de la cabane, entre deux poteaux additionnels de bois sec, mais à une hauteur suffi-

sante pour que l'animal puisse y engager la tête sans difficulté. Le diamètre du nœud coulant doit mesurer environ six à sept pouces. Au pied des deux poteaux et tangentiellement à la circonférence du collet, on dispose les deux branches de bois croisées dont il a été parlé plus haut. L'appât se met en arrière comme dans les autres tentures. Les meilleurs appâts pour le loup-cervier sont les lièvres, les perdrix, les rats-musqués, que l'on place au naturel ou dont on bourre les peaux, si on veut en avoir la chair, et auquel on donne, au fond de la cabane, la position qui doit rappeler le mieux l'attitude de l'animal vivant. Lorsque le loup-cervier s'est pris dans un piège non muni d'une argiboire, il est bon de ne s'approcher de lui qu'avec la plus grande prudence. Il est difficile de se faire une idée exacte du ressort de ses longues pattes armées d'ongles rétractiles et tranchants. Les blessures qu'il fait sont cruelles et fort lentes à guérir.

Ses fumées dures. blanchâtres et qui ressemblent un peu à celles du renard et du chien, fournissent de précieux documents sur son *habitat* et sur les animaux dont il se nourrit. ce qui permet de choisir, à coup sûr, l'appât qu'il apprécie le plus au moment où on le chasse. Malgré les vices inhérents à sa race, la femelle du loup-cervier, qui met bas de quatre à six petits,, suivant qu'elle est jeune ou vieille, est bonne mère. La peau de cet animal est estimée. Elle vaut de $2.50 à $4.00. Mais ce dernier prix est rarement obtenu, du moins sur la côte. On étend

sa peau sur moule, comme celles de presque tous les animaux à fourrure. Comme l'ours, le renard et le carcajou, le loup-cervier (*lynx-canadensis*—Penn — ou *Felis borealis* — Temm.) ne doit rien aux lois de son pays, qui ne s'occupe pas de lui.



PÉKAN.

ANGLAIS—FISHER MARTIN—MONTAGNAIS—AN-SHI-KUT

Le pékan—*Mustela Canadensis*—Linn.— quoique possédant un instinct assez développé, continue la série des animaux qui n'on rien à contester à l'intelligence proprement dite. Cependant l'expérience produit sur lui une impression très-vive. Le prendre une première fois est chose assez facile, mais s'il échappe au piège, il devient malaisé de l'y rattraper ensuite, car il se fûte très-rapidement. Il sait alors démolir les cabanes du trappeur en les attaquant du côté opposé au piège. Il sait encore mieux, cette tâche accomplie, s'emparer sans dangers de l'appât, objet de sa convoitise.

Il est très-gourmand, presque gourmet, si l'on en juge par les garde-manger abondamment garnis des comestibles de sa prédilection, qu'il se construit a l'extrémité des chicots de pin ou sur certaines épinettes à tête élargie. La perdrix, le lièvre, l'écureuil, les petits oiseaux, les œufs, et les baies de Mascamina etc., lui servent à varier ses menus. Au milieu de ces mets de choix, le poisson semble avoir toutes ses préférences. Je me suis laissé dire cependant qu'il partageait le goût depravé de tous les animaux carnivores qui peuplent les bois pour la chair épouvantablement nauséabonde de la bête puante (*Méphitis Américana*—Desm.)

Il grimpe dans les arbres, où il se plaît à chasser et où il seréfugie lorsqu'un danger le menace.

Ses fumées, assez semblables à celles du loup-cervier mais moins volumineuses, sont quelquefois caractérisées par les écailles de poisson et les graines de mascamina et de bluet.

On ne le chasse jamais au fusil, il faut une chance exceptionnelle pour le voir par corps et le tuer avec cette arme. On le prend surtout à l'attrape et au piege.

Je ne décrirai pas l'attrape, qui est en tout semblable à celle dont on se sert pour s'emparer de la martre, mais, contrairement a ce qui se fait pour celle-ci on tend quelquefois une attrape à pékan au pied d'un arbre. Dans ce cas on construit une tenture comme celle qu'on emploie pour le renard, en ayant soin d'adopter des dimensions un peu moins grandes, et par suite, mieux appropriées à la taille du pékan. On se sert du piége No 2 et même du No 4—On l'établit à terre au pied d'un arbre et sous cabane—La partie postérieure de cette cabane doît être solidement charpentée, car, ainsi que je l'ai dit, le pékan futé sait fort bien en disjoindre les piquets et se saisir impunément de l'appât. On défend la partie attaquée de la cabane au moyen d'un second piége bien dissimulé, ou bien l'on attache sur un arbre à proximité, et à une certaine hauteur, un appât très-séduisant, une truite par exemple, et l'on tend en-dessous un piége soigneusement caché. L'animal, en sautant sur l'arbre ou en le quittant, s'y prend quelquefois.

Le pékan ressemble à la martre mais il est plus gros et plus gris de pelage, quoiqu'il s'en rencontre

de très noirs. Ses pistes sont allongées et caractérisées par l'impression très sensibles que les ongles antérieurs laissent sur la voie.

Le pékan s'écorche en incisant, soit autour des lèvres, soit en dedans des cuisses et la peau s'étend sur moule (fig 7). Sa fourrure très belle et très recherchée se paie de 6 à 8 dollars et quelquefois plus. Rapace, destructeur et nuisible à l'égal du renard, de l'ours et du loup-cervier, il a de plus que ceux-ci, la chance sans égale d'être de par la loi, à l'abri des *poisons délétères* toute l'année et des entreprises des chasseurs du 1er Avril au 1er Novembre, ce qui est du reste, sagement conçu. Cet animal devient de plus en plus rare dans nos bois et semble tous les ans reculer davantage vers le nord. Cette rareté est devenu telle que je n'ai pris depuis que je chasse que deux pékans et encore voilà-t-il plusieurs années de cela. Aussi cet animal est-il de tous ceux qui habitent les bois, celui dont je connais le moins les mœurs.



MARTRE OU MARTE.

MONTAGNAIS, WAB-IS-TAN, ANGLAIS, PINE, MARTEN.

Ce charmant et précieux petit animal, que l'on rencontre dans presque toutes les parties du monde, mérite, par la beauté de sa fourrure et la constance des lois qui régissent la durée de son séjour dans nos forêts, d'être considéré comme le prototype des bêtes à fourrures. Je glisserai sur ses vertus domestiques qui n'existent pas et sur ses vices qui n'existent que trop. On peut tout lui pardonner, sa fourrure est si jolie et son instinct relativement si peu développé, qu'on ne saurait lui faire un crime de ses imperfections.

Les chasseurs de la côte distinguent la martre jaune, la martre brune et la martre noire. La variété jaune se rencontre rarement dans le nord. La variété noire est presqu'exclusivement boréale ; c'est la plus belle de toutes, celle qui se rapproche le plus de la zibeline, dont rien ne la distingue à mes yeux, bien que l'on prétende qu'il existe une différence assez sensible dans la taille de ces deux animaux. La variété brune, fort belle encore, est celle que les chasseurs comme moi, qui s'écartent peu du littoral, prennent le plus communément.

La martre, quelle que soit la nature de son pelage, vit de perdrix, de lièvres, d'écureuils et de poissons quand elle en trouve. Elle ne dédaigne pas les bleuets et apprécie les baies de mascamina ou mas-

kamina (sorbier d'Amérique). Elle grimpe sur les arbres, poussée par les mêmes mobiles désintéressés que le pékan, dont elle semble être d'ailleurs la réduction très réussie. Ses fumées, comme celles de ce dernier, sont caractérisées par les mêmes éléments, mais elles sont plus petites. Rien n'égale son habileté à se dissimuler entre les branches de sapins ou d'épinette. Elle sait les contourner de manière à les tenir entre son épiderme et les yeux indiscrets du chasseur qui cherche à la découvrir ; aussi est-il très rare de la tuer au fusil, ce que, du reste, l'on ne pense guère à tenter.

On la chasse plus particulièrement au piège de fer No 2 et à l'attrape (fig. 5 et 6). Il est une multitude d'attrapes à l'usage des martres, mais celle que représente la fig. 5 est la plus employée. Il est inutile de la décrire tant elle est simple, mais elle a un grave défaut, comme toutes les attrappes qui ne sont point passagères, elle devient inutile lorsque l'animal ne se laisse plus séduire par l'appât, ce que les trappeùrs expriment en disant qu'il ne *mord plus.*

En outre, cette attrape devient peu sensible par les temps de grand froid ou sous une forte tombée de neige. Il en résulte que le piège de fer à ressort simple No 1½ ou No 2, et le piège sauteur à double ressort doivent toujours être préférés à tous les autres procédés de capture.

On doit concevoir facilement qu'avec l'un de ces derniers, même quand l'animal ne mord pas, il suffit que sa curiosité, qui est grande, le porte à pénétrer

dans la cabane et à s'approcher d'un appât qu'il ne fera que flairer, pour qu'il se prenne dans le piège. Dans l'attrape, au contraire, ne touchant pas à l'appât, il ne peut provoquer la chute de la tombe et par suite ne peut se prendre. Cependant, les attrapes, quelques défectueuses qu'elles soient, sont très employées. Tous les matériaux se rencontrant sous la main du chasseur et ne nécessitant aucun transport, ce qui est inappréciable lorsqu'on *tend* sur des territoires très-éloignés. On les établit comme les piéges, dans des cabanes construites avec des éclats de bois que l'on edifie sur les vieilles souches ou les chicots qui abondent toujours dans les bois (fig. 5 et 6).

En certaines années bénies, les martres sont très abondantes ; néanmoins, une saison de chasse qui permet le capture de trente de ces animaux peut être considérée comme " moult belle et fructueuse."

En temps ordinaire, pourvu que l'on s'éloigne un peu du littoral, on les rencontre en quantité suffisante et l'on peut les chasser avec quelques succés sur tous les territoires. Mais, il est, paraît-il un pays spécial que l'on appelle " le pays des Martres ", Cette contrée merveilleuses objet des rêves du trappeur est perdue là-bas, très loin dans le Nord, seules indications que je puisse donner à ceux qui désireront l'atteindre. Là, les martres ont tout dévoré. Il n'y a plus ni lièvre, ni écureuil, ni mulot, ni bluets. ni baies de Mascamina. Il n'y a plus que des martres. La martre y mange la martre. On y amorce le piège

avec le fils pour se saisir du père. On y garnit l'attrape avec la mère pour s'emparer de la fille et l'oncle y dévore son neveu. Dans cet Eldorado du chasseur, la vie est difficile. Il n'y existe pas de bois et il faut ainsi que tous les êtres qui vous entourent, manger de la martre. Emporter des provisions est presque impossible, c'est si loin ! Aussi, bien peu y ont chassé ; les aborigènes seuls ont pénétré jusque-là, et encore !

L'un d'entre eux, paraît-il, s'y rendit un jour. Dès son arrivée, il se mit à édifier cinquante attrapes, car n'aimant guère la région, il ne voulait point y perdre un instant, de plus la perspective du régal qui l'attendait, régal dont je prie la Providence de me préserver ainsi que vous, stimulait encore son activité naturelle. La nuit tombait au moment même où il donnait son dernier coup de hache.

Il s'endormit près d'un maigre feu de mousse, et d'un seul somme gagna l'aurore du lendemain. Aussitôt levé, il s'en alla visiter son chemin de chasse, relevant ses attrapes à mesure qu'il en retirait une martre ; et il en retira cinquante, car chaque attrape en contenait une. Arrivé au bout de son chemin, poussé par je ne sais quel pressentiment, il revint sur ses pas vers son feu de la veille. Chacune des attrapes qu'il venait de relever contenait encore une martre !

Gardons-nous de répandre le venin de notre scepticisme sur cette histoire ; car il est certain qu'il existe des contrées tout particulièrement affectionnées par les martres et où on les rencontre en plus

grande abondance que partout ailleurs ; mais j'estime que l'on fera peut-être sagement de ne pas chercher à retrouver le pays des martres, avant d'avoir obtenu des données plus précises sur sa véritable position géographique.

Je ne m'étends plus sur la manière de placer les piéges. Je l'ai indiquée plusieurs fois déjà et il devient inutile d'insister. Cependant, j'appuie sur le soin que l'on doit apporter à cette opération. Si peu difficile à prendre que soit l'animal dont on se propose la capture, les soins que l'on donne aux chemins de chasse ne sont jamais perdus.

On *drogue* les piéges ou les attrapes à martre avec l'huile d'aspit, le jus de pomme et le rognon tondreux de castor.

On *appate* avec des petits oiseaux, des truites, du lièvre, du rat musqué, des bleuets et des baies de mascamina.

Je crois avoir déjà dit que la *drogue* et l'*appat* sont deux choses bien distinctes. La *drogue* est destinée à donner à la tenture une odeur qui plaît à l'animal et l'attire, l'*appat* sert à provoquer son appétit, sa gourmandise ou sa curiosité.

L'on trouve chez les martres des cas assez nombreux d'albinisme partiel et de changement de pelage. Il existe des martres toutes blanches. Il en existe d'un roux ardent avec le cou blanc. MM. Wilson et Thériault ont vu des martres dont le cou et les quatre pattes jusqu'à la première jointure étaient blancs. Le beau-frère de M. Thériault a pris un de

ces animaux dont la poitrine était jaune et les quatre pattes blanches. Ce dernier a été vendu à M. Scott, du poste de la Cie d'Hudson au Sept-Iles.

La martre (*Mustela martes*, Linnée. *M.... Americana*, Baird) songe à sa famille dès le commencement du printemps et met bas fin avril trois ou quatre petits qu'elle protége et qu'elle soigne avec sollicitude.

Elle s'écorche comme tous les animaux à fourrure et se met sur moule (fig. 7 et 8). Son prix est variable, très-variable même, il va de $1.50 à $8.00, suivant les nuances et la qualité. Sa chasse est permises du 1er novembre au 31 mars, ce qui est sagement entendu.



LA LOUTRE

ANGLAIS : OTTER—MONTAGNAIS : ENNET-SUCK.

La loutre est très répandue au Canada, où la multitude des lacs, des rivières et des ruisseaux poissonneux lui offre d'inépuisables ressources culinaires et des retraites trop souvent inaccessibles aux chasseurs. Son appétit est extrême et pour le satisfaire tout est bon. Sa voracité, que ne pourraient rassasier des hécatombes de saumons, de truites et d'anguilles, ne recule ni devant la chair peu attrayante des couleuvres et des crapauds, ni devant celle de ces insectes aquatiques que les chasseurs désignent sous le nom de *barbots*. Aussi rencontre-t-on dans ses fumées, les plus éloquentes fumées que je connaisse, les détritus de tous les animaux qui nagent, coassent, rampent ou barbotent dans les eaux douces. Sans être belle, la loutre a, d'après moi du moins, une figure attachante. J'aime sa tête ronde et moustachue, son corps allongé, trappu et placé sur des jambes aussi courtes que robustes, terminées en arrière par des pieds peu élégants, mais palmés. Cet ensemble pèche par les lignes, il est vrai, mais offre ce je ne sais quoi de vigoureux et de modeste qui séduit sans effort.

Il n'est pas jusqu'à sa queue, légèrement conique et aplatie horizontalement, qui ne puisse plaire par son attitude indicatrice d'un équilibre parfaitement harmonieux. Dans notre pays, comme partout ail-

leurs du reste, elle habite le bord des rivières et des lacs, s'y choisit, au milieu des roches et des racines, des retraites dont l'accès est toujours immergé et l'intérieur toujours au-dessus des hautes eaux. Elle plonge et nage avec la plus admirable facilité et les poissons les plus agiles et les plus robustes, qu'elle fatigue et affole,ne sauraient lui échapper longtemps. On la dit mauvaise marcheuse ! La conformation de ses pattes ne lui permet pas, je puis en convenir, de franchir avec rapidité de très longues distances, néanmoins elle est plus rapide et plus vive qu'on a bien voulu le dire et l'écrire. Quelquefois négligeant les cours d'eaux, elle *se bat des portages* très longs, pardessus des collines souvent fort abruptes, et ces portages ou sentiers de dix-huit pouces de largeur, dont le sol est battu et débarrassé d'herbes et d'obstacles trop sérieux, lui servent toujours, à l'exclusion de tous les autres. On conçoit combien une pareille persistance à suivre une même voie peut faciliter la capture de cet animal à fourrure très estimée.

La loutre dans l'ordre instinctif ou intellectuel que j'ai adopté pour caractériser les animaux qui font le sujet de mes écrits, peut se classer au quatrième rang, c'est-à-dire au plus haut degré de l'instinct. Aussi, s'emparer d'une loutre est, en certains cas, une action fort délicate qui exige tout l'habileté d'un vieux chasseur

La loutre se chasse au fusil, au piège de fer et à l'attrape passagère ; du moins, ce sont les trois procédés les plus usités par les chasseurs de la côte.

Les chasseurs européens en ont d'autres appropriés à leur territoire de chasse, et parmi ces procédés il en est deux qui, malgré leur efficacité reconnue et la facilité de leur emploi, semblent ignorés de nos trappeurs : je veux parler du barrage des cours d'eau à l'aide de rets et du parti que l'on tire de l'entraînement très réel que les loutres paraissent éprouver pour les pierres entièrement blanches. Je reviendrai un peu plus loin sur ces deux sujets.

La loutre, qu'elle que soit sa finesse, qui semble avoir pour principal auxiliaire son cerveau plutôt que son odorat, se voit *par corps* assez souvent dans nos pays.

La tirer est donc assez facile et quoique la tuer raide ne soit pas aisé, l'on peut, avec un peu de chance, s'y essayer assez fréquemment. Les Montagnais sont très habiles à ce genre de chasse, plus habiles que les trappeurs blancs, qui considèrent la chasse au fusil au bois comme une aventure et préfèrent l'emploi du piège de métal et de l'attrape passagère.

Le piège de fer se place au milieu des cours d'eau et des " portages. " Dans ces derniers, il doit être dissimulé avec soin et drogué avec le rognon tondreux de castor. Dans les cours d'eau, il faut choisir un petit rapide, en rétrécir la largeur au moyen d'un barrage ouvert en son milieu et provoquer ainsi la formation d'une petite chûte ; cela fait, on place le piège au pied de cette chûte dans le bouillonnement de l'eau. Cette disposition, on le conçoit, offre deux

avantages : il cache le piége sous l'écume et force l'animal à passer à l'endroit même où ce piège est posé. On doit avoir le soin d'engager dans l'organeau de la chaîne un long et fort bâton, que l'on alourdit et que l'on abandonne auprès du piège, en lui donnant, autant que possible, l'apparence d'un débris de bois entraîné, naturellement jusque-là, par les eaux. Les chasseurs canadiens, contrairement à ce que font ceux d'Europe, qui appâtent avec une écrevisse ou un poisson très frais, ne mettent rien sur le piège pour attirer l'animal.

La loutre s'introduit très souvent dans les cabanes abandonnées par les castors. Dans ce cas, un piège bien placé à l'entrée réussit à la prendre quelquefois Mais le moyen le plus *chanceux*, ainsi que le disent les chasseurs, c'est l'attrape passagère, qui s'édifie dans les portages. (fig. 4).

J'ai dit que, parmi les modes de chasse employés en Europe pour capturer les loutres, il y en a deux ou trois qui paraissent inconnus de nos trappeurs. Ces procédés dont je puis garantir l'efficacité, pour en avoir fait usage bien des fois avec succès, sont les suivants :

En premier lieu, l'emploi du *tramail*, sorte de rêts à grandes mailles que l'on tend en travers du ruisseau ou de la rivière fréquentée par la loutre que l'on convoîte. En second lieu, la *pierre blanche*, pour attirer la loutre près de l'affût que l'on a choisi ou du piége que l'on a tendu. Le tramail, que l'on établit perpendiculairement au courant, force l'animal

que l'on fait poursuivre par un chien, à revenir sur l'eau pour franchir la partie du rêts qui en affleure la surface, et pendant qu'il se livre à cette manœuvre, qui le découvre complètement, le chasseur, posté à l'une des extrémités du filet, peut le tuer d'un coup de fusil. Mais ce moyen, très bon en lui-même, demande certains apprêts, l'adjonction d'un bon chien et le transport d'un rêts qui, sans être lourd, deviendrait cependant une cause d'embarras de plus dans les portages ; je comprends donc qu'il ne soit pas adopté par nos trappeurs.

Mais la pierre blanche ! Comment se fait-il qu'ils en ignorent les vertus ? Il est indiscutable que, si vous placez une pierre blanche, bien blanche, sur les bords d'un lac ou d'une rivière fréquentés par les loutres, vous constaterez après deux ou trois jours, par les pistes et par les fumées, que ces animaux viennent toutes les nuits méditer près de cet objet de leur prédilection, et cela à l'exclusion de tous les endroits qu'ils affectionnaient avant l'apparition de la pierre blanche. Il est, j'en conviens, assez malhonnête de profiter d'une faiblesse aussi innocente et aussi légitime pour mettre à mort une créature, dans l'unique but de s'emparer de sa peau, et sous le vain prétexte que cette dernière vaut huit ou dix dollars ; mais, c'est affaire de conscience et chacun agira en raison de la quantité de scrupules dont il aura su se débarrasser. Ce fait est certain. Mille chasseurs et plus l'ont coustaté comme moi ; et voici le moyen de l'exploiter :

On choisit une pierre plate, assez épaisse cependant et d'une largeur de 12 à 15 pouces. On la blanchit avec du lait de chaux ou autrement, si elle n'est déjà blanche, puis on la place à trois ou quatre mètres du bord de l'eau. A vingt ou vingt-cinq pas de cette pierre l'on se construit un affût, s'il n'existe déjà un buisson ou une touffe d'arbustes à proximité. Aussitôt que l'on a la certitude que l'animal commence ses méditations, ce qui a lieu au bout de deux ou trois jours et généralement avant minuit, on s'embusque, le soir peu après le coucher du soleil, et l'on attend sans fumer et sans bouger que la loutre se présente, ce qui ne tarde jamais bien longtemps. Il est alors nécessaire de tirer très juste et à l'endroit e plus vulnérable, car, pour peu que la loutre blessée puisse regagner l'eau, vous ne la reverrez plus, elle mourra au fond du lac ou de la rivière sans reparaître et sans qu'il vous soit possible de vous douter du point précicis où elle aura rendu le dernier soupir.

On peut aussi se servir d'un ou de plusieurs pièges No 4 placés près de la pierre blanche, mais, dissimulés avec tout le soin imaginable. L'on doit se défier d'une loutre prise ou blessée, car dans cette situation peu enviable elle devient féroce et se défend et mord avec une énergie à peine croyable.

Sans pouvoir l'affirmer, je crois que la loutre n'a guère de mœurs, mais la femelle, dont les portées sont de deux ou de quatre, aime ses petits tendrement et les élève avec soin. Sa chair manque de suavité. Pour mon compte je la trouve détestable.

Je ne connais chez les animaux de cette espèce aucun cas d'albinisme. On lève la peau en l'incisant en dedans des cuisses et en passant par l'anus, puis l'on met sur le moule adopté pour toutes les pelleteries de prix, fig. 7 et 8.

La queue se fend et se maintient ouverte au moyen de petits morceaux de bois pointus engagés dans la peau et placés transversalement.

La loutre est très nuisible, aussi nuisible que le renard, l'ours, le loup-cervier et le carcajou, néanmoins la loi de chasse canadienne la protège, fort inefficacement, grâce à Dieu, du 1er avril au 1er novembre.

La loutre comme, toutes les bêtes à fourrure dont l'existence est aquatique, peut se prendre en bonne condition du 25 septembre au 10 juin. Elle est classé par la science dans les mammifères *carnaseiers digitigrades* et connue des savants sous le nom de *lutra canadensis*.

LE CASTOR

MONTAGNAIS, AMISHKUT.—ANGLAIS, BEAVER

Le castor est appelé *fiber* par Linnée et *fiber canadensis* par Kulh.

Il a quatre pieds, nage dans la perfection et ne connaît pas de rivaux quand il s'agit de couper un tronc d'arbre avec ses dents. Ces facultés précieuses ont été caractérisées en trois mots : " quadrupède-rongeur-nageur." Il a vingt-deux dents, quatre incisives en forme de croissant et seize molaires composés. Il possède enfin une queue magistrale, aplatie horizontalement et toute recouverte d'écailles imbriquées, cette dernière description ou plutôt cet empaillement, appartient à la science pure.

Monsieur Larousse nous en fait un portrait court, plein de clarté, dans son petit Dictionnaire abrégé, page 131. La voici : " CASTOR, n. m.—Mammifère rongeur; chapeau fait de son poil." Dans son grand Dictionnaire, l'illustre encyclopédiste semble rompre avec la concision éblouissante de son petit Dictionnaire pour se livrer à une agréable fantaisie. Pendant l'été, dit-il, les castors du Canada vivent seuls dans des terriers qu'ils creusent le long des fleuves et des rivières, mais, quand l'hiver approche, ils quittent ses retraites et se réunissent souvent au nombre de deux à trois cents pour construire leurs demeures d'hiver et former de véritables villages."

" Ce n'est, ajoute-t-il, que lorsqu'ils ont endigué

qu'ils procèdent à la construction de leurs cabanes.

Les castors se creusent, il est vrai, des caches le long des fleuves et des rivières, mais, la confection de ces " retraites," connues sous le nom de *ouaches* par les chasseurs n'est pas autre chose qu'une précaution que la prudence inspire à cet intelligent animal. Il ne quitte sa cabane et ne se réfugie dans son terrier que lorsqu'un danger lui paraît imminent. Aussitôt le péril disparu, il regagne sa demeure. qu'il n'abandonne, ni l'hiver, ni l'été. Quant aux villages de castors, je n'y contredis pas ! Des villes mêmes, si l'on veut, j'y consens, mais, je puis avouer que je n'en ai jamais vues depuis bientôt quinze ans que je persécute ce rongeur.

Tous les chasseurs de profession avec lesquels je me suis trouvé en contact n'ont pas été plus heureux que moi, et les agglomérations de castors assez considérables pour constituer des villages me paraissent être les fruits quelque peu forcés de l'imagination de naturalistes très *becarres*, mais fort crédules.

Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles, il peut y avoir jusqu'à dix et douze familles dans un même lac. Ce cas, très rare, se présente lorsque le lac choisi par ces animaux est très grand, très isolé et très éloigné de toute autre pièce d'eau. Un des plus vieux et des plus habiles trappeurs que j'ai connu, n'a vu pareille chose qu'une seule fois pendant toute la durée de son existence de chasseur. Il trouva, bien au loin dans l'intérieur, un lac écarté, solitaire, de plusieurs lieues d'étendue.

Nul canot n'avait encore sillonné ses ondes, aucun chasseur ne semblait, jusque-là, avoir foulé ses rives. Dix cabanes de castor s'appuyaient sur les bords de ce réservoir inconnu. Moins heureux et surtout moins entreprenant que le vieux chasseur, je ne me suis pas enfoncé aussi loin que lui dans les terres et n'ai jamais vu plus de deux ou trois familles de castor dans un même lac.

Peut-être, autrefois, tout-à-fait autrefois, a-t-il existé des villages contruits par ce mammifère-rongeur, nageur, mais il doit y avoir de bien longues années ; et son entraînement pour la société de ses semblables a dû éprouver de singulières modifications sous l'influence des traverses de tout genre qu'il subit depuis que l'homme au crâne chauve et à l'épiderme délicat a inventé les palatines, les pelisses et les toques, harmonieusement appelées *casques* en Canada.

Les cabanes des castors sont construites sur les rives des lacs et sur les bords des rivières affluentes et des mares qui les avoisinent. Elles ont deux étages, l'un au-dessus de l'eau, l'autre immergé. Les deux étages communiquent ensemble, ce qui permet à l'animal de sortir à son gré par l'une des portes de son habitation, porte toujours placée à l'étage inférieur et sous l'eau. Le compartiment supérieur est divisé en loges, où chaque habitant se fait un lit de mousse qu'il entretient avec la plus scrupuleuse propreté. Si une cause accidentelle vient influer sur le

niveau des eaux du lac, il sait lui faire reprendre sa hauteur normale à l'endroit où il est domicilié, en modifiant les barrages presqu'indestructibles qu'il jette en travers des ruisseaux et des rivières qui s'en écoulent.

A propos de ces barrages, l'opinion des chasseurs diffère de celle des naturalistes. Ces derniers croient, pour la plupart, que ces digues devenues célèbres, tant elles ont été chantées sur toutes les lyres et retracées par tous les burins, sont l'ouvrage d'une multitude de castors.

Les chasseurs, au contraire, pensent que, malgré leur dimension, elles sont l'œuvre d'une seule famille, dont les efforts et les travaux sont dirigés pendant une longue suite d'années vers le même but, et je suis déjà trop compromis aux yeux des savants pour hésiter à confesser que je me range de préférence à l'opinion des chnsseurs.

Je crois inutile de parler des moyens employés par le castor pour construire ces barrages. Ils sont si connus. La manière dont il érige sa demeure l'est moins.

Les matériaux qui servent à la construction de l'édifice sont le bois, la mousse et la vase. Il gâche la vase, y mêle la mousse et soutient le tout au moyen de morceaux de bois. Quelquefois, il place de petits cailloux dans ce torchis. Les cabanes sont arrondies au sommet et ressemblent assez, de loin, à de grandes ruches.

Le castor sait non-seulement construire, mais en-

core remettre en état sa demeure, lorsqu'elle a été dégradée par les éléments ou défoncée par les chasseurs.

Pour accomplir toutes ces œuvres, je ne lui connais que deux instruments, ses pattes et ses dents. Il ne me paraît pas démontré que sa queue plate et squameuse lui serve de truelle, ainsi que l'ont avancé certains auteurs trop bien renseignés. La structure de sa cabane indiquerait plutôt le contraire, et je crois que cette queue célèbre lui sert surtout à frapper l'eau, soit pour avertir ses congénères lorsqu'un danger les menace, soit tout simplement pour réjouir ses oreilles de castor d'un bruit qui lui paraît harmonieux. Après tout, peut-être lui sert-elle encore à autre chose, mais je n'en sais rien et la plupart des chasseurs que j'ai consultés n'en savaient pas davantage ; quelques-uns, cependant, prétendent qu'il s'en sert très habilement pour casser la glace qui le gêne.

Le castor se nourrit de branches d'arbres Il a surtout une prédilection bien marquée pour les jeunes pousses de bouleau et de tremble. Vers la fin de l'automne, il accumule autour de sa cabane les branches nécessaires à sa nourriture pendant l'hiver. C'est un animal parfait, et s'il lui manque une vertu c'est qu'elle n'existe pas. Ses mœurs obéissent aux lois de la plus pure morale. Il n'a qu'une moitié, et cette moitié il l'aime avec constance, avec fidélité, peut-être même avec passion. Il n'est pas à l'abri du malheur, et s'il lui arrive de la perdre, alors il se

remarie, mais toujours après les délais qu'exigent les plus strictes convenances. Il est hospitalier, rempli de délicatesse pour l'infortune. C'est ainsi que, lorsqu'un castor poursuivi par le guignon se trouve sans asile, il est sûr d'obtenir abri, nourriture et cordial accueil à la cabane prospère la plus voisine.

Il est travailleur, comme chacun le sait et les travaux qu'il accomplit sans faiblir feraient reculer une pléïade de maçons résolus. Cependant il y a une ombre à ce tableau.

Le castor paresseux existe. On me l'a affirmé dans mes courses, je le crois, et cet aveu, que je ne puis entourer d'artifice, m'est bien pénible, mais je le dois à la vérité,cette divinité court vêtue,toujours idolâtrée du chasseur.

Dans ce cas très rare, je me hâte de le dire, la punition est sans merci et ne se fait point attendre. Le coupable est impitoyablement chassé de la cabane commune et condamné, sans doute, jusqu'à amélioration, à pourvoir seul à ses plaisirs et à son bien-être.

Le castor n'est effrayé, ni par la vue de l'homme, ni par le bruit du fusil. On dirait qu'il n'a qu'une confiance médiocre dans le témoignage de ses yeux et de ses oreilles. Il s'en rapporte exclusivement à son odorat. Aussitôt que ce dernier lui signale un danger, il plonge, disparaît dans sa cabane ou va se réfugier dans ses ouaches avec la plus grande rapidité.

Les cabanes sont ordinairement habitées par cinq

castors, quelquefois par sept : deux vieux et deux de l'année précédente, auxquels les chasseurs donnent le nom de *moyens*, puis, trois jeunes de la dernière portée.

On trouve assez souvent, néanmoins, huit et dix castors dans une cabane. Il en a été pris jusqu'à onze dans une même demeure. Je ne pense pas que ce nombre ait jamais été dépassé.

Un gros castor adulte pèse jusqu'à soixante livres et sa peau seule peut atteindre le poids de trois livres. La moyenne des peaux séchées varie d'une demi-livre à trois livres.

Sa chair est estimée des chasseurs blancs et des sauvages. Son foie, sauté au beurre, est un mets fort agréable. Sa queue passe pour un morceau des plus délicats.

Le castor possède quatre glandes, dont deux, appelées *rognons huileux*, sont remplies d'un liquide sirupeux et musqué que les chasseurs emploient pour attirer aux pièges certains animaux à fourrures, tels que, le loup-cervier, etc.; les deux autres, de texture spongieuse, répandant une odeur de musc *sui generis* servent d'appât pour le castor, etc., et sont connues sous le nom de *rognons tondreux* ; ces glandes ont encore des propriétés médicinales particulières.

Les chasseurs s'appliquent les rognons tondreux sous forme d'emplâtre pour guérir leurs coutusions, et boivent une infusion de cette substance faite dans du whisky et de l'eau tiède, lorsqu'ils sont atteints de certaines affections des bronches et de l'estomac.

La femelle, aussi bien que le mâle, est munie de ces appendices précieux.

D'après le docteur Sarazin, cet animal n'aurait qu'une seule ouverture, comme les oiseaux, pour expulser les excréments solides et liquides. (Brochure de Monsieur l'abbé J. C. K. Laflamme, Québec, 1887). Cette anomalie si curieuse m'a échappé, mais je me propose de l'étudier et de la constater le plus tôt possible avec tout le soin qu'elle mérite !

J'ai parlé des vertus du Castor et sa beauté morale ne laisse rien à désirer. Physiquement on ne saurait hélas ! le comparer à l'Apollon du Belvédère et encore moins à la Vénus Callypige.

Il n'est pas beau. Il est même très laid.

Ses formes sont lourdes et ramassées. Ses pieds de derrière palmés, son pelage roux-maron, et sa queue dénuée de grâces et dont je ne veux plus parler, en font un animal étrange et d'aspect peu séduisant.

Comme chez presque tous les animaux, l'albinisme se rencontre chez le Castor, mais très rarement. Parmi le grand nombre de peaux qu'il m'a été donné d'examiner, je n'en ai vu qu'une seule qui fût blanche.

On le chasse de bien des manières mais surtout au piège de fer, au fusil et à l'attrappe passagère.

Le piège que l'on emploie est le piège No 4. Il faut le choisir à ressorts solides et à mâchoires minces Trop épaisses elles auraient le défaut grave de saisir imparfaitement la patte trapue de l'animal. Plus on

a de pièges mieux cela vaut, cependant, ceux-ci étant assez lourds, le nombre que peut en emporter un homme se trouve nécessairement limité.

Six pièges bien employés suffisent pour *tendre une cabane*.—Tendre une cabane, c'est placer autour d'elle une certaine quantité de pièges ou d'attrapes.

Pour trouver cette cabane il faut *marcher*, c'est-à-dire suivre tous les cours d'eau, grands ou petits, qui sont sur le terrain de chasse de votre élection. En général, tous ces cours d'eau servent de *charges* et de *decharges*, à des lacs ou à des mares fréquentées par le Castor. L'examen des travaux d'endiguement placés, pour l'ordinaire, sur les décharges fournissent de précieuses indications.

Si les digues sont soigneusement entretenues, vous avez lieu de penser que vous êtes très près de l'objet de vos recherches. Vous suivez alors la rive et, si des tronçons de bois ronds, aux extrémités rongées en cône ou en bec de flûte, frappent vos regards ; si la trace des incisives y est de date récente, vous pouvez presque affirmer, la présence du Castor dans le lac. Mais, si continuant vos investigations vous tombez sur un *portage*, c'est-à-dire, sur un sentier large d'un pied à dix-huit pouces et battu jusqu'à la terre, vous pouvez crier, Euréka ! Vous êtes à quelques mêtres de l'animal. N'avancez, désormais, qu'avec précaution, car, sa cabane doit être bien près de vous.

Avant d'aller plus loin, je veux dire quelques mots de la singulière faculté que les chasseurs prêtent au castor.

On appelle *bois de castor* certaines portions d'arbres abattus que ces animaux rongent aux deux extrémités. Ces fragments appartiennent à des essences dont la pesanteur spécifique est peu considérable et, il semble que, jetés à l'eau, ils doivent toujours flotter. Il n'en est rien cependant, lorsqu'ils ont été placés sous l'eau par le castor. Aucun lien visible ne les retient immergés et pourtant ils ne surnagent point.

Emparez-vous de l'un de ces morceaux de bois, essayez de le replacer, dans des conditions identiques, il reviendra immédiatement à la surface. A quelle cause attribuer ce phénomène? Comment expliquer cette étrange histoire, dans laquelle il peut, il doit même y avoir quelque chose de vrai? Je laisse la solution du problème à de plus habiles, et je reviens à mon sujet.—Une fois la cabane trouvée, il est bon de se rendre compte du nombre et de l'âge des habitants. L'examen des *fumées* qui sont grisâtres, cylindriques, peu allongées et toujours caractérisées par des particules de l'écorce ou des pousses d'arbres ingérées, vous apprennent ce qu'il importe que vous sachiez. Avec un peu d'habitude, on arrive facilement, par la comparaison du volume des fumées, à donner à chaque producteur l'âge qui lui convient. Il peut se présenter trois éventualités :

Ou la cabane est occupée par un couple de castors adultes ; ou elle contient ce couple, et les jeunes de l'année précédente, appelés *moyens*, sont restés avec leurs parents, et la famille se compose au moins

de sept individus. Dans ces deux derniers cas, vous êtes presque assuré d'une chasse heureuse.

Le piège de fer doit être placé à l'extrémité des portages, à deux ou trois pouces sous l'eau, si vous *tendez* pour la patte de devant ; à cinq ou six pouces, si vous avez fait choix de la patte de derrière. Ce résultat s'obtient en rapprochant ou en éloignant le piège de la rive où *débarque* l'animal.

La chaine du piège doit être fixée par l'organeau qui la termine, à un piquet solidement enfoncé. Quelquefois on se contente d'attacher un caillou à l'extrémité de la chaine. Le poids de cette pierre doit être tel, que le castor puisse l'entraîner au large, mais trop lourde, pour qu'il puisse remonter respirer à la surface. Ce moyen est assez bon, lorsque la rive se prolonge en pente douce sous l'eau ; dans le cas contraire, il a l'inconvénient de forcer à des recherches prolongées et quelquefois infructueuses.

Le piège en place, vous fichez en terre ferme, à quelques pouces en avant, un bout de bois sec, portant à son extrémité un morceau de *rognon rondreux*. Toute l'opération doit être exécutée en silence, et le plus possible, sans quitter le canot. Lorsque vous êtes obligé de mettre pied à terre, il ne faut pas négliger d'arroser à plusieurs reprises, en vous retirant, les endroits où vous avez dû poser le pied. Cette précaution est toujours excellente à prendre, car elle contribue beaucoup à détruire ou à atténuer les émanations qui s'échappent des vêtements du chasseur.

Après avoir *tendu* les portages, il est toujours bon de placer un ou deux pièges sur la digue de la décharge.

Si votre *tenture* a été faite avec soin et avec prudence, il est à peu près sûr que vous aurez un castor ou deux le lendemain matin.

Mais ce procédé, d'une complète efficacité pour se saisir des moyens et des jeunes, devient insuffisant pour capturer un vieux castor, surtout s'il est *futé* ou s'il a déjà eu affaire au chasseur.—On dit qu'un animal est *futé* ou *dompté*, quand son intelligence est parvenue à son plus grand degré de perfection.— Lorsque rien ne viendra plus à votre piège tendu au bord de l'eau, ce sera une marque que l'animal *a eu connaissance* de vos agissements et, dès lors, vous n'avez plus rien à ménager. Vous allez droit à sa cabane. Aussitôt qu'il vous entend, il plonge et se dérobe. Vous placez alors un premier piège, dans le couloir servant d'entrée, et un second, un peu en arrière du premier.

Le vieux castor, à son retour, découvre le premier piège et le fait adroitement décliquer, en y introduisant une branche d'arbre qu'il tient entre ses dents, puis, rassuré, va quelquefois se prendre dans l'autre. Mais le plus souvent, il déjoue toutes vos embûches et fait partir les deux pièges, les déplace, les retourne, les culbute de toutes manières, et vous en êtes pour vos frais de finesse et de rouerie, ainsi qu'il m'est advenu avec un vieux castor futé que j'ai rencontré un jour dans le lac des *Caneçons*, très voisin du lac des *Cu-*

lottes, tous deux réservoirs de la rivière au Canard, comté de Saguenay.

Je n'ai pu, aidé de mes deux engagés, habiles chasseurs cependant, parvenir à m'emparer de sa personne.

Dès le jour de notre arrivée, nous lui avions ravi son épouse, à laquelle je tenais beaucoup à le réunir. Je dus partir sans le prendre, emportant avec moi la plus haute opinion de son intelligence, les dépouilles de sa moitié, et la conviction de mon ineptie.

Dans cette aventure, je constatais une fois de plus la supériorité de la bête sur l'homme. La douleur atrophie nos facultés ; elle semble au contraire exalter les siennes. Qu'il vous arrive de tuer la femme d'un de vos amis. Pendant quinze jours et plus vous le rendrez, peut-être, incapable de continuer son métier d'épicier, de maire ou même de ministre. Voyez mon castor dans le même cas : au lieu de hurler sa douleur à tous les arbres de la forêt, de faire croître les eaux du lac, en versant des torrents de larmes, de ne plus être bon à rien en un mot, il me berne, me roule et me conspue pendant huit grands jours. Quelle leçon !

Une tenture excellente pour le castor est l'attrape passagère,—figure 4.

Cette attrape se compose essentiellement de quatre poteaux, P P P P, liés à leur sommet, deux à deux, et maintenus à l'écartement nécessaire par une pièce de bois (6) d'un diamètre égal à celui de la *tombe* (1) — cette pièce (6) est représentée moins

grosse que la *tombe* (1) afin de laisser voir le jeu de la *languette* (3)— ; d'une *tombe* (1)que vous chargez à votre gré ; d'une *contre-tombe* (2) destinee à recevoir le choc de la pièce (1) ; de deux *fiches* (5 5) fixées par deux poteaux (P P) par leur extrémité supérieure et enfoncés en terre par l'extrémité inférieure—" ces deux fiches doivent être dans la réalité plus rapprochées des poteaux que ne l'indique la figure.

D'une *contre-languette* (4) s'appuyant à la partie inférieure des fiches et maintenue contre ces dernières par la pression exercée par la *langnette* (3). Cette pièce est taillée en forme d'S trés allongée. Une corde plus ou moins forte, suivant le poids que l'on veut appuyer sur la tombe, passe par la pointe supérieure de la languette et vient entourer la tombe, qui, sollicitant assez vivement la languette, la contraint à maintenir par son seul effort la contre-languette (4) appliquée sur les fiches (5 5).

On comprend facilement, si cette disposition a été prise d'une manière intelligente, qu'un animal venant, soit d'un côté, soit de l'autre, dans les deux directions indiquées par les flèches,fera baisser par son poids la contre-languette, lorsqu'il passera dessus ; cette dernière, n'étant maintenue que par l'extrémité inférieure de la languette, laissera échapper celle-ci, qui, basculant rapidement, rendra à la tombe......toute liberté de choir sur le dos de la bête.

L'attrape passagère peut servir à capturer tous les animaux du bois, et l'on conçoit que la distance, entre la tombe et la contre-languette, doit varier avec la taille de ceux-ci.

Pour le castor, cette distance doit être verticalement de 6 pouces. Cette attrape se place dans les portages qu'il fréquente, et réussit surtout bien dans les voies qui lui servent à se transporter d'un lac dans un autre.

Il est assez difficile à un jeune chasseur de donner a toutes les pièces qui la composent les proportions exactes qui lui conviennent, mais il ne faut pas se décourager, et l'on parvient assez vite à bien faire, avec un peu de travail et de persévérance.

Il vaut toujours mieux un peu trop charger la tombe que de ne pas la charger assez, mais on doit éviter l'excès, pour ne pas raidir trop la languette ; cela nuirait à son échappement et pourrait même l'entraver complètement, lorsque l'animal passerait sur la contre-languette (4.)

Il existe encore bien d'autres attrapes, mais elles ne s'emploient guère pour le castor ; celle que je viens d'indiquer, est la seule, à mon avis, propre, pratiquement, pour ce genre de chasse, et je passe au fusil.

Quand vous voudrez vous servir de cette arme, choisissez, s'il est possible, une cabane dont les habitants ignorent encore votre présence dans le voisinage. Puis, un beau soir, au coucher du soleil, placez-vous en observant le plus complet silence, prés de cette derniére. Il va sans dire que vous avez dû vous ménager l'avantage du vent, sans cela votre présence serait révélée sur le champ et vous perdriez toute chance de réussite.

Au bout de quelques instants d'attente, vous apercevez sur les bords de l'amas de branches accumulées autour de la cabane, le commensal obligé du castor, son cousin germain, le rat musqué.

Quelques minutes après la disparition de celui-ci, vous verrez poindre la tête de l'animal que vous attendez. C'est le moment : portez à l'épaule, visez juste, tirez, il est mort, du moins je veux le supposer. Il est cependant assez probable que vous le manquerez. Le plus souvent c'est à peine s'il laisse voir le bout de son museau, et croyez moi, à moins d'une grande habitude, il est difficile de lui envoyer du plomb au bon endroit. Le castor supporte, sans trop de malaise, un maître coup de fusil. Mais enfin, vous l'avez manqué ; comprimez votre chagrin et ne bougez pas. Je vous l'ai déjà dit, le castor méprise le bruit du fusil et n'accorde qu'une importance relative à votre personne. Ce qui lui déplait, c'est surtout de vous sentir. Je sais bien qu'il est blessant de ne pas être pris pour une cassolette, par cet hôte des rivières et des lacs, mais c'est comme çà, et si son odorat n'a point été affecté par les émanations que vous répandez nécessairement autour de vous, il reviendra au bout de peu d'instants. Cette fois, visez avec soin, au côté de la tête, et ne le manquez plus. Dans le cas où le découragement se serait emparé de vous à la suite d'un nouvel insuccès, restez en place tout de même, et votre maladresse sera recompensée par le spectacle le plus curieux. Vous assisterez à l'arrivée des castors revenant de la cor-

vée des vivres et rapportant dans leur gueule, pressées sur leur poitrine, avec leur pattes de devant, les branches d'arbres qu'ils mettent en réserve pour se nourrir pendant la rude saison d'hiver.

La chasse au fusil est celle qui permet d'agir avec le plus de rapidité. Il est encore bien d'autres façons de s'emparer de ce mammifère nageur-rongeur, que monsieur Boitard—Dieu me pardonne, si j'orthographie mal le nom de cet observateur du Jardin des plantes—a pris pour un niais !

On peut démolir sa cabane, la mettre à sec en brisant les digues qui maintiennent le niveau des eaux ; on peut se saisir de lui, en l'acculant peu à peu contre sa demeure ; en l'emprisonnant dans un cercle formé de piquets que l'on rapproche chaque jour de plus en plus ; on peut tendre des filets dans lesquels il se jette quelque fois à la façon des loups-marins d'esprit, etc., mais tous ces moyens, peu usités d'ailleurs, sont indignes des vrais chasseurs, des véritables disciples de Saint Hubert, et je ne les indique que pour mémoire.

Le castor se dépouille à la manière de l'ours.

Il s'incise sur le ventre. Les pattes ne se fendent pas, et la queue doit s'enlever—elle est excellente, convenablement rissolée au beurre.—La peau s'étend sur un cadre et rarement aux moyens de *serres*. Ce cadre se compose d'un cercle fait en bois de bouleau ou d'épinette noire, et d'un diamètre assez grand pour être largement concentrique à la peau qu'il doit soutenir. On fixe celle-ci au moyen de fil à saumon,

qui, passant dans de petites incisions pratiquées sur le pourtour de la dépouille, vient entourer chaque fois, le cercle préparé pour l'opération.

Plus la ficelle est raidie avec soin, plus la peau, en séchant, acquiert de qualité. Quelques chasseurs, pour donner à la pelleterie la teinte aimée des acheteurs, la saupoudrent de sel du côté opposé au poil et la laissent dans cet état une demi-heure ou une heure, puis ils l'étendent. Cet artifice donne d'excellents résultats, surtout pour les peaux qui doivent sécher sur les moules.

Le prix du castor est variable. Il se vend à la livre. En 1886, il s'est vendu de $4 à 4.50. Mais ce cours est trop élevé et ne peut se maintenir bien longtemps. Le prix moyen ordinaire varie entre $3 et $3.50 la livre pour les peaux de saison.

La chasse du castor est l'une des plus fructueuses et l'une des plus goûtées par les montagnais, qui trouvent en elle non-seulement une source de bénéfices, mais encore, un aliment qu'ils affectionnent.

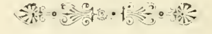
Je crois que le parcours géographique du castor n'est pas très étendu et qu'il va, chaque jour, se restreignant de plus en plus.

Dans les territoires de chasse du nord du Saint-Laurent et du golfe, c'est-à-dire, dans le vaste espace qui est borné, à l'ouest, par le Sagueuay et la rivière Rupert ; au nord et au nord-est, par la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson et l'océan ; au sud, par le fleuve Saint-Laurent et le golfe du même nom, cet animal ne se rencontre que bien rarement à la hau-

teur du 55me parallèle. Mais je n'avance qu'en tremblant cette dernière assertion, qui, n'étant encore basée que sur des observations personnelles, ne m'offre pas de garanties suffisantes.

Au dessous du 55me degré de latidude, on le rencontre assez souvent, et, quoiqu'il ait déjà bien diminué, à cause de la guerre d'extermination que lui font les sauvages, qui le considèrent comme une proie spécialement désirable, on peut, dans une saison de chasse, trouver assez facilement plusieurs cabanes de castor.

Malheureusement, les territoires où il se réfugie rendent toute protection illusoire, et bientôt, il ne restera plus de cet intelligent et sympathique animal, que les études de monsieur Boitard, les chapeaux faits de son poil, dont nous a parlé monsieur Larousse, et le souvenir de ses vertus.



VISON OU SAUTEREAU

MONTAGNAIS—AT-SE-GAST.—ANGLAIS—MINK

Le vison ou sautereau (*mustela vison*), qu'il ne faut pas confondre avec le *mink* ou vison blanc (*mustela lutrocephala*) des fourreurs, est un petit animal très connu, qui a eu son heure de célébrité et qui, malgré la beauté de sa fourrure, est retombé dans la plus humble médiocrité. Il est très commun sur tous les cours d'eau, où il fait une chasse sans merci au poisson dont il est très friand. Il mange d'ailleurs de tout et semble plus glouton que gourmet. Il est d'apparence vive et fine, quoique sa défiance, peu développée, rende sa capture assez facile. Il n'est pas de voleur de poisson plus vaillant que lui.

Je me rappelle que, pendant la durée d'une seule nuit, un unique vison parvint à me dérober une cinquantaine de truites d'assez bonne taille que j'avais eu l'imprudence de laisser au frais sur le seuil de mon camp. Je le tuai comme il enlevait la dernière, mais il me fut impossible, malgré la persévérance de mes recherches, de trouver l'endroit où il avait caché toutes les autres.

Après ce récit, il est inutile de dire, je pense, qu'il mord avec enthousiasme au poisson et que cet appât doit être le plus fréquemment employé. Ses mœurs sont assez relâchées ; cependant, j'ai lieu de croire qu'il est quelquefois monogame. Il répand une odeur très forte qui approche beaucoup de celle qu'exhale

l'huile d'aspit, aussi est-ce avec cette dernière que l'on parfume le piège ou l'attrape qui lui est destiné.

Ses fumées participent de celles de la loutre. Elles sont plus dures et moins volumineuses, Il habite les interstices des roches accumulées sur les bords des lacs, des rivières ou des ruisseaux, et sa présence y est souvent décelée par les exhalaisons caractéristiques qu'il répand.

On le tue au fusil, mais il se prend surtout au piège No 2 placé dans des cabanes érigées près des cours d'eau ou dans des attrapes à marchette appropriées à sa taille. (fig 3.)

La femelle est bonne mère et met bas 4 ou 6 petits qu'elle protège et élève avec soin.

On incise le vison comme la martre et l'on met sur moule— (fig 7 et 8.)

J'ai vu sa dépouille, qui valait autrefois 3 et 4 dollars, tomber ces dernières années au prix vraiment dérisoire de 25 à 50 cents.

La loi de chasse le protège au même titre que le castor, la loutre, la martre et le pékan, quoique sa fourrure soit parfaitement de saison dès le 15 octobre, dans le Saguenay, et un peu plus tôt sur la côte nord du golfe.



RAT-MUSQUÉ (OU-ONDATRA)

Montagnais, O-tshe-esk—Anglais, Musk rat.

Voilà certainement de toutes les bêtes portant fourrure celle que la loi aurait dû le moins protéger, car le rat-musqué, malgré toutes ses qualités exquises, adore le foin des prairies fraîches et se pâme de joie dans l'avoine verte, qu'il dévore de tout son cœur.

On ne saurait s'imaginer combien ce petit animal, qui devient légion, peut produire de ravages dans les récoltes les mieux surveillées. Aussi les législateurs n'ont point hésité à le protéger avec une efficacité incontestable dans quelques comtés populeux et très cultivées. C'est ainsi qu'ils ont interdit sa capture du premier mai au premier avril, c'est-à-dire pendant onze mois sur douze, dans les comtés d'Yamaska de Richelieu et de Berthier. Admirons cette prévoyance, dont, à tout prendre, le petit animal qui nous occupe est digne à tous égards.

Le rat-musqué, malgré quelques différences spécifiques assez sensibles, est proche parent du castor, dont il a les mœurs vertueuses et les habitudes louables.

Comme ce dernier, sa nourriture semble exclusivement végétale, et dans nos territoires de chasse, où l'avoine est un mythe et le fourrage choisi assez rare, il se nourrit plus particulièrement de racines aquatiques, qu'il va chercher au fond de l'eau et

qu'il vient manger sur le rivage en été, ou en hiver sur la glace, dans laquelle il fore un trou qu'il recouvre d'herbage et qu'il entretient abrité et couvert pendant toute la saison froide.

Il vit en parfaite intelligence avec les castors, dont il partage quelquefois la cabane, où l'attirent et les provisions d'hiver accumulées par celui-ci et aussi, sans doute, son admiration pour ce membre influent de la famille des rongeurs.

Il sait réparer les demeures abandonnées par les castors, et s'y loger confortablement sur des lits de mousse qu'il y transporte. Il se creuse également des terriers à double issue dans les falaises glaiseuses des ruisseaux et des rivières.

Lorsqu'il a choisi pour logis une cabane habitée par les castors, on est toujours assuré de le voir, à la tombée de la nuit, prendre l'eau, quelques instants avant eux. Il semble leur servir d'éclaireur.

Lorsque les derniers rayons du soleil se sont éteints à l'horizon, il surgit avec précaution au milieu des branches entassées autour de la cabane, nageant doucement, ridant à peine la surface de l'eau et le corps entièrement snbmergé. On dirait qu'il explore les environs. Puis, après quelques instants de cet exercice, il plonge bruyamment, revient à la surface et se dirige d'assurance, soit vers le milieu du lac, soit vers le rivage. Quelques minutes après son départ, le castor fait son apparition.

Sa ressemblance avec ce [illegible] est très grande. Il n'en diffère que par sa queue plus longue et plus

étroite, par sa taille beaucoup plus petite, et par les vésicules odorants, ou muscs, que les chasseurs appellent *fioles* ou rognons et qui lui ont valu le qualificatif de *musqué* qui orne son nom. Sous ce rapport on voit qu'il est moins bien partagé que son parent le castor, qui en possède quatre, mais cette infériorité blessante ne semble pas avoir modifié les bonnes relations qui existent entre ces animaux.

Le rat-musqué est plein de courage. Il se défend avec la plus grande énergie. Il meurt sans faiblesse, sans détourner la tête, regardant en face le coup qui le menace et qui va le frapper, et cherchant à mordre son ennemi jusqu'à son dernier soupir.

Ses vertus prolifiques sont toutes canadiennes, c'est-à-dire, étonnantes. Sa femelle lui donne tous les ans deux portées de onze petits, et quelques chasseurs prétendent même qu'elle renouvelle cet exploit jusqu'à quatre fois dans l'année. Une fois par trimestre ! Aussi, dans les lacs bien pourvus de plantes aquatiques se rencontre-t-il en abondance extrême, et sa chasse y devient aussi fructueuse qu'amusante.

Lorsque le crépuscule commence, on voit les rats-musqués arriver en foule de tous les points du lac. Ils nagent ça et là, se croisent, s'entrecroisent et plongent à la recherchent des racines charnues des nénuphars qu'ils arrachent du fond et transportent au rivage pour les manger à loisir. C'est le moment de faire parler la poudre, mais, ainsi que pour le castor, il faut viser juste et le plus possible à la tête, afin de ne pas trop endommager la peau.

Pour cette chasse, je conseille l'emploi du plomb No 8, surtout si l'on se sert d'un fusil à bascule; avec cette arme, les petits plombs garnissent mieux.

Le bruit du fusil les effraye peu, quelques instants à peine ; néanmoins il est bon de se tenir immobile et de conserver avec soin l'avantage du vent, car, s'ils paraissent avoir l'ouïe peu sensible, ils ont en revanche l'odorat excessivement développé, et les parfums qu'exhale l'espèce humaine leur paraissent, ainsi qu'à tous les animaux sauvages, profondément antipathiques.

On le chasse également avec l'attrape et avec le piège No 1, appelé *sauteux*. Les attrapes les plus employées sont celles de construction simple comme l'attrape à martre et comme le 4 *de chifre*. On le capture aussi avec des collets.

Les pièges, les attrapes et les collets se *tendent* dans les chemins, portages ou sentiers tracés et battus jusqu'à terre par le passage réitéré de ces animaux, au milieu des herbes et des abrisseaux qui tapissent les rives des lacs et garnissent les prairies. marécageuses environnantes. Le rat-musqué portage beaucoup la nuit et ses voies sont des plus visibles. Il est très facile à prendre, quoique doué d'un instinct très developpé.

Sa trop grande témérité est presque toujours l'unique cause de sa perte.

La peau de cet intéressant petit animal s'incise entre les cuisses de derrière et se *lève* en la retour-

nant sur elle-même comme on le pratique pour écorcher un lièvre ; ou en incisant sur le ventre, de la tête à l'anus comme pour celle du castor. Dans le premier cas, la dépouille une fois séparée des chairs s'étend sur un moule courbe – une branche de bois arrondie en arc, par exemple ;–dans le second cas, on la cloue sur une surface plane, en ayant soin de lui donner toute l'extension qu'elle est susceptible de recevoir sans être déchirée.

La peau des rats-musqués est de saison dès le milieu de septembre, ou du moins vendable, mais elle n'acquiert toute sa beauté qu'à la fin de l'automne.

Les cas d'albinisme sont fréquents chez les rats-musqués. J'ai vu plusieurs familles d'une entière blancheur, notamment à la rivière Pentecôte.

Cet animal clot la liste des pelleteries proprement dite.

Sa dépouille est très recherchée et donne lieu à de nombreuses transactions. Son prix varie de 15 à 25 cents, suivant grandeur et qualité.

J'ai négligé de décrire ses fumées qui sont, sous un moindre volume, en tout semblables à celles du castor. Sa beauté comme celle de ce dernier, est toute morale.

Linnée l'a nommé *Fiber zibeticus*, et Lessing *Ondatra zibeticus*. Entre les deux épithètes, le choix est permis au lecteur. Elles sont toutes deux également jolies.

BÊTE PUANTE

(Viverra Mepeitus-Gmeliss)—(Skunk-Anglais)

La moufette, dont j'ai oublié le nom en montagnais, est très justement nommée *bête-puante* par les chasseurs Canadiens. Il n'est pas, en effet, un être au monde susceptible de laisser échapper une odeur plus odieusement nauséabonde que celle que répand cet animal. L'acide sulfhydrique n'en peut donner que la plus faible idée. Les trappeurs en redoutent à tel point la *senteur*, ainsi qu'il le disent, qu'ils ne le chassent jamais et le couvrent de malédictions, lorsque par hasard, il se prend dans l'un de leurs pièges ou dans l'une de leurs attrapes.

La moufette abonde sur notre côte, dans nos bois, sous nos granges, sous nos chaffauds, partout enfin.

Elle semble vivre en famille. J'en ai rencontré jusqu'à sept dans le même terrier. Elle se nourrit surtout de fruits et quelquefois de viande morte. On l'accuse, cependant, d'étrangler les volailles, mais je crois que ce fait. que je ne conteste pas, se présente assez rarement. Ses fumées sont presque identiques à celles du pékan. Ses mœurs sont détestables.

Tout l'été, elle vagabonde dans les bois, s'abritant de temps à autre dans les troncs d'arbres creux où elle séjourne quelques jours, puis, à la fin de l'automne, elle se cantonne dans une localité choisie et, pendant toute la saison, s'y réfugie dans des terriers où dans des excavations naturelles dont elle s'éloi-

gne très peu pendant toute la durée de la saison froide.

La moufette est une bête peu farouche, assez faible, n'ayant qu'un unique moyen de défense, mais ce moyen est le plus redoutable des moyens. Elle le trouve dans un liquide inavouable que certains viscères placés en arrière de l'anus lui permettent de projeter à deux ou trois verges de distance.

Malheur à l'animal qu'atteint ce projectile d'un genre nouveau. Il devient fou. J'ai vu des chiens trop téméraires rendus entièrement idiots pendant plusieurs jours et des chasseurs revenir à leur campement nus comme des mollusques, plutôt que de conserver sur eux, un instant de plus, des vêtements devenus asphyxiants.

Lorsqu'elle *a donné dans un piége* et qu'elle vit encore, il faut bien se garder de l'approcher de trop près, si l'on ne veut subir le martyr par infection.

Dans cette circonstance si délicate, si l'on tient à conserver l'animal et à le tuer sans se faire arroser, il faut se munir d'une gaule aussi longue que possible, en garnir l'extrémité d'un nœud coulant et s'efforcer de le passer autour du cou de la bête, ce qui est assez facile. Une fois cette opération préliminaire menée à bonne fin, on donne un coup brusque, ainsi que le font les pêcheurs à la ligne qui *ferrent* un gros poisson et l'on étrangle la moufette avant qu'elle n'ait eu le temps de manifester son mécontentement, en produisant son liquide parfumé.

On procède de même lorsqu'elle est prise dans

une attrape et que la chûte de la tombe ne l'a pas tuée sur le coup. Rien ne vaudrait, il me semble, pour la chasse du Skunk, le piége français à grandes machoires d'acier qui saisissent le gibier par le cou, mais il est trop coûteux pour être employé par les trappeurs canadiens.

La moufette américaine a la taille presque égale à celle d'un chat domestique. Sa fourrure est d'un noir assez luisant. De chaque côté de son museau part une ligne blanche et étroite qui, après avoir contourné les yeux, s'élargit sur les côtes et se prolonge jusqu'à la naissance de la queue, où les deux branches se réunissent. La queue est à peu près de la même longueur que le corps ; elle est garnie de poils longs et soyeux qui, lorsque l'animal la redresse—ce qui ne lui arrive que trop souvent, hélas ! forment une sorte de panache (manuel du pelletier page 74).

La bête puante est polygame. Ses portées varient entre 5 et 7 petits. Sa fourrure qui est assez jolie a eu son heure de vogue autrefois, sous forme de *boas* de Skunk.

Elle s'écorche comme la martre et se sèche sur moule fig. 7 Sa fourrure se vend de $1 à $2.25.

J'ai déjà dit plus haut que sa chair était considérée par les chasseurs comme l'appât le plus propre à séduire l'ours, le pékan et surtout le renard.

BELETTE ROZELET ou HERMINE

Anglais-Weasel—Montagnais-Shu Kuscheïch-Putorius herminea-Linnée.

Nous possédons dans nos bois le roselet et l'hermine que nos chasseurs appellent fort improprement la *belette*. Je ne me rappelle pas avoir jamais rencontré celle-ci sur nos territoires de chasse, et j'incline à croire qu'elle n'y existe pas. Quoi qu'il en soit, l'hermine, malgré son abondance, n'est pas chassée. Tous les chasseurs la dédaignent, tant le prix qu'ils obtiennent pour sa dépouille est peu élevée.

Il est assez étrange que cette fourrure, qui semble estimée en Europe et en Asie, soit tenue en pareil mépris sur la côte du Labrador.

On ne *tend* pas à la belette ; ainsi que la bête puante, ainsi que l'écureuil, elle se prend dans les piéges et dans les attrapes qui ne lui sont pas destinés.

Je crois inutile de décrire l'hermine que tout le monde connait.

Elle s'écorche et se sèche comme la martre dont elle a, d'ailleurs, les mœurs et les habitudes peu louables.

ÉCUREUILS POLATOUCHE

Anglais-Squirrel—Montagnais-Ne-ku-te-ash

Nous trouvons sur nos territoires de chasse trois espèces d'écureuils proprement dits et deux genres (Tamia et polatouche).

Les 3 espèces d'écureuils sont :

Ecureuil voyageur—Sciurus Carolinensis (Linnée.

Ecureuil noir—Sciurus Niger (Linnée).

Ecureuil de la Baie d'Hudson—Sciurus Hudsonicus (Penn).

Les deux genres sont :

Le suisse et le polatouche (Ecureuil volant).

Tous ces animaux ont de nombreux représentants dans nos bois, mais nul ne s'en occupe, si ce n'est pour les couvrir de malédictions, lorsqu'ils font décliquer les piéges et chôir les attrapes, au grand détriment des chasseurs qui perdent ainsi pour plusieurs jours, quelquefois, la possibilité de capturer des animaux plus précieux.

Nul chasseur ne s'aviserait de faire une chasse spéciale à l'écureuil, quoique sa chair soit appréciée comme appât pour les martres.

Il est inutile de décrire les traits de l'écureuil ordinaire.

Le polatouche ou écureuil volant à les membres réunis par une membrane qui le soutient dans l'air, lorsqu'il bondit d'arbre en arbre. Le suisse (Tamia quadrivitatta) est fauve rayé de quatre bandes blan-

ches. Il ne grimpe pas sur les arbres ce qui le distingue de tous les autres écureuils.

Ces petits mammifères rongeurs sont pleins de prévoyances. Ils réunissent pour l'hiver de nombreuses provisions végétales et, plus l'hiver doit être long, plus l'amas qu'ils accumulent est considérable.

Ils sont de mœurs pûres. Peu farouches, mais d'une irritabilité sans limite. La vue d'un chasseur s'il a un chien surtout, les exaspèrent.

Leur fourrure, souvent très jolie, dans nos régions n'a aucune valeur.

Ils s'écorchent et se sèchent comme les rats musqués.

Peut-être eussé-je dû dire quelques mots de la *marmotte du Canada ou siffleur*, (arctomyx empetra Gml) mais les chasseurs en font si peu de cas et sa fourrure est tenue en tel mépris, que j'ai cru devoir la passer sous silence.

Pour nous, trappeurs du Labrador canadien, la pelleterie s'arrête au rat musqué, dont nous ne recherchons d'ailleurs la dépouille, qu'à défaut de fourrures plus précieuses.



CONSEILS AUX CHASSEURS

L'automne et le printemps sont les deux saisons de chasse par excellence. La chasse d'hiver est la moins fructueuse quoique donnant les plus belles fourrures. Car, pendant la durée des grands froids presque tous les animaux cessent de mordre aux appâts qui leur sont offerts, et par suite, deviennent fort difficiles à prendre.

Il n'y a pour le chasseur qu'une alternative, chercher un chemin de chasse assez rapproché des lieux habités pour qu'il lui soit possible de les regagner à la fin de l'automne ; ou s'enfoncer assez loin dans l'intérieur pour être contraint d'hiverner en pleine solitude. Ce dernier parti, le plus héroïque des deux, sans aucun doute, est aussi le plus avantageux pour la chasse. C'est celui que je conseille de prendre à qui possède santé robuste et bon estomac. A cette distance de la civilisation, on est forcé bien souvent, de rompre .avec les habitudes idiotes de l'épicurisme ordinaire et de se contenter de la chair des animaux, sans pain, sans vin, sans autre assaisonnement qu'un appétit formidable.

On meurt rarement de faim dans les bois, cependant cela s'est vu et cela se voit quelquefois encore, surtout parmi les chasseurs aborigènes, qui traînant avec eux, femmes et enfants, ont bien d'autres besoins à satisfaire que les chasseurs blancs. Quoique mourir d'inanition, ne soit qu'un vulgaire

accident indigne d'arrêter un véritable amateur, il il vaut mieux se pourvoir soigneusement des vivres et des objets divers, qui constituent le bagage—le *gréement* "en style de trappeur — nécessaire à un long séjour au milieu des solitudes du Nord.

Vous devez avant tout apporter un soin religieux au choix des chasseurs, que vous engagerez pour vous accompagner et qui vous aideront de leurs bras, de leurs avis et de leurs dévouement durant vos courses. Les hommes expérimentés et dignes de confiance ne sont pas rares sur la côte nord, et je me plais à citer ici les noms de Thomas Thérien, de Gonzague Poitras, et de Charles Thérien, tous les trois de la rivière au Canard près Tadoussac, qui m'ont suivi à différentes reprises dans mes excursions à la recherche des bêtes sauvages et des minéraux ; de Laurent Thibault, de Mistassini, et de Adolphe Thériault de la rivière Sainte Marguerite, qui m'ont aidé de leurs conseils et de leur expérience, dans mes études cynégétiques.

Vous trouverez assez facilement des chasseurs expérimentés à raison de $20 à $25 par mois (100 à 125 francs.) Vous les nourrirez comme vous vous nourrirez vous-même. Dans la forêt tous les chasseurs sont égaux devant le repas de chaque jour.

Avec deux bons engagés, il vous faut encore des pièges, des haches de chasse et des couteaux ; un fusil, des munitions, une tente et son poële, une batterie de cuisine, un canot d'écorce, des hameçons, des lignes et des provisions. Je vais passer en

revue successivement et rapidement, les objets que je viens d'énumérer, afin d'épargner les tâtonnements, à ceux de mes lecteurs de tous les mondes, qui, séduits par mes récits, se décideraient à venir tenter la chasse des animaux à fourrure.

PIÈGES

Vous aurez à vous procurer deux modèles seulement : le No. 4 et le No. 2. Douze pièges du premier modèle et vingt ou vingt-cinq du second, suffisent amplement, pour *tendre* un bon chemin de chasse. Les numéros 4, qui appartiennent au plus grand modèle, vous serviront pour la chasse du renard, du castor, du carcajou, du loup cervier et de la loutre. Les numéros 1½ ou 2, modèle à un seul ressort, beaucoup moins lourds que les premiers, vous seront indispensables, pour le pékan, la marte, le vison, le rat-musqué et toute la menue pelleterie. Je ne conseille pas le piège à ours, à cause de son volume et de son poids, qui le rendent impossible à transporter à de grandes distances, sans beaucoup de fatigue ou de frais. D'ailleurs l'ours se prend aussi bien et quelquefois mieux dans une attrape ordinaire ou dans une attrape à *marchette* (fig. 1 et 3) que dans un piège de fer. J'ai indiqué, du reste, le piège qui convient à chaque animal, en étudiant en particulier toutes les pelleteries qui nous intéressent.

Avant de faire l'acquisition définitive de vos pièges, il faut en examiner scrupuleusement les ressorts ; avoir soin d'exiger que leurs chaînes d'at-

tache, soient en fer forgé, ainsi que les organeaux qui les terminent.

Le prix des piéges de fer est très variable, le grand modèle No. 4 vaut de 80 c. à $1.00 le modèle moyen No. 2, se vend de $5.00 à $8.00 la douzaine.

En Canada, toutes les maisons qui tiennent l'article de ferronnerie sont munies d'un assortiment de pièges de fer.

HACHES ET COUTEAUX

Dans ces mêmes maisons, vous trouverez également des haches de chasse et des coûteaux destinés à *lever* (1) les peaux. Les haches sont de petite dimension et les coûteaux d'une forme particulière. Pour cet achat, vous ferez bien, de vous laisser guider par vos engagés, car ce sont eux qui se serviront surtout de ces instruments. Les haches se vendent communément 75 cts. et les coûteaux 50 cts pièce (le *cent* vaut à peu de chose près le cinq centimes français.)

FUSILS

Gardez-vous des fusils compliqués, des armes à percussion centrale, si vous ne voulez vous trouver désarmé, comme il m'est arrivé quelquefois, soit par le manque de douilles, soit par le bris des aiguilles,

---

(1) On dit en terme de chasse *lever une peau* pour écorcher un animal.—" J'ai *levé* cette peau de vison, " au lieu de : " J'ai écorché ce vison. "

au moment où il vous serait le plus agréable d'être armé, et bien armé. Si vous tenez absolument à un fusil se chargeant par la culasse, prenez le "Lefaucheux," calibre 12, ancien modèle ; emportez alors des douilles que vous puissiez recharger. Le meilleur des fusils pour le bois, est l'ancien fusil à capsules, à canons solides et des calibres 12 ou 14. Vous trouverez toujours dans la forêt, soit aux cabanages des trappeurs voisins, soit aux postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, des capsules, de la poudre et du plomb, lorsqu'au contraire il vous sera très difficile, pour ne pas dire impossible, de vous procurer des douilles du calibre de votre arme. Si vous êtes riche, tranchez la difficulté. Armez vos engagés de fusils à capsules et prenez pour vous un Lefaucheux. Etes-vous habile tireur? faites rayer un des canons, sinon, contentez-vous des canons lisses, qui portent très bien, la balle ronde jusqu'à 80 mètres. Vous aurez rarement, sauf pour le caribou, peut-être, à envoyer un projectile isolé, au-delà de cette distance. Presque toujours vous tirerez à vingt-cinq ou trente pas, et quelquefois plus près.

MUNITIONS

Elles doivent se composer de douilles d'acier ou de cuivre ; des instruments nécessaires pour les recharger ; de poudre de capsules, de balles et de trois sortes de plomb.

Vous achèterez du No 7 pour la perdrix, le lièvre, et le porc-épic ; du plomb de cinq millimètres de

diamètre pour le castor,—(vingt et un grains de ces plomb. font la charge du fusil calibre 12,)—et enfin des chevrotines de huit millimètres de diamètre, (12 à la charge du fusil calibre 12.)

Soyez prodigue pour les munitions. Emportez tout ce qu'il est possible d'en emporter sans folie. Ne perdez pas de vue, que votre fusil et ceux de vos hommes, seront peut-être un jour les seuls pourvoyeurs de votre estomac. Il est bon de faire l'acquisition de quelques paquets de fil de laiton pour les collets à lièvre ; le lièvre est non-seulement une nourriture excellente pour les hommes, mais encore très recherchée comme appât pour les animaux. Le plomb vaut en moyenne, huit, neuf et dix *cents* la livre, suivant qualité ; la poudre, de cinquante à soixante *cents* la livre ; le fil à collets, de dix à quinze *cents* le paquet.

TENTE, POELE ET COUVERTURES

Décidez-vous pour une tente en coton marqué XXX. Choisissez-la de forme prismatique, carrée sur trois côtés de la base et arrondie à l'autre bout. Cette disposition donne plus de logement. Faites-la munir, sur une des faces du prisme, à un point assez rapproché de la porte, d'une plaque de tôle trouée destinée à recevoir et à maintenir le tuyau de votre poêle de campagne. Neuf pieds de large sur douze de long, et huit de haut, sont des dimensions très suffisantes pour une tente qui doit abriter trois personnes. Tous les voiliers confec-

tionnent sur commande des tentes de toutes grandeurs. Une tente pour trois chasseurs ne doit pas se payer plus de 25 à 30 dollars.

Vous trouverez chez tous les ferblantiers des poêles de chasse en tôle double, avec renforts en feuillard épais, et se fermant comme des portefeuilles. Le tuyau de ces petits poêles se compose d'une série de tubes rentrant les uns dans les autres comme les pièces d'une longue-vue. Leur prix varie entre 4 et 6 dollars.

Faites l'emplette de bonnes couvertures de laine, trois nous suffiront. Quelques personnes vous parleront de tables, de chaises et d'une literie spécialement confectionnés pour les habitations de coton. Ne vous laissez pas entraîner à en acheter, ils ne feraient qu'ajouter aux difficultés de vos transports. Vos chasseurs vous prépareront des couches de branches fines de sapin qui eussent fait envie à la reine Anne d'Autriche, malgré la délicatesse proverbiale de son épiderne.

LA BATTERIE DE CUISINE

Votre batterie de cuisine se composera d'une poêle à frire, d'une théière solide en fer blanc où en tôle émaillée, de quatre ou cinq tasses des mêmes matières et de quelques fourchettes de fer, si un sybaritisme invétéré ne vous permet pas l'usage, pour couper vos aliments et les porter à la bouche, du coûteau à lame droite que vous devrez avoir à la ceinture. Si l'écorce de bouleau vous paraît insuf-

fisante comme vaisselle plate, complétez votre service avec un plat creux et une douzaine d'assiettes en fer blanc. Enfin, si vous tenez à toutes les recherches, les quincailliers vous vendront des batteries de cuisine de chasse assez bien comprises. Elles se composent d'un service en ferblanc dont toutes les pièces rentrent les unes dans les autres et qui sont contenues dans une chaudière de ferblanc double ou de tôle galvanisée.

Avec trois ou quatre dollars vous serez monté en ustensiles comme un chasseur ; il vous faudra dépenser le triple ou le quadruple, si vous voulez l'être comme un *monsieur* c'est-à-dire, comme un homme ayant de l'argent et quelquefois rien autre chose avec.

LE CANOT

Il existe toute une variété de canots légers qui pourraient se *portager* (1) assez aisément, mais qui ont des inconvénients ; ou ils sont très chers, ou ils manquent de solidité. De plus, en cas d'avarie leur réparation est difficile. La pirogue d'écorce de bou-

(1) "Le *portage* est le chemin en terre ferme qui conduit d'une rivière à une autre rivière, où d'un lac à un autre lac ; qui met en communication un point donné d'un cours d'eau avec un autre point de ce même cours d'eau, afin d'éviter une chûte ou un rapide."

"*Portager* : c'est parcourir avec armes, bagages et butin sur le dos toute l'étendue d'un portage."

Par extension, les chasseurs appellent *portage* leur chemin de chasse. Ils disent souvent :—J'ai pris ce lièvre, ce vison dans mon *portage*. J'achève de tendre mon portage. J'ai construit une attrape à loup-cervier dans le milieu de mon portage."

leau me paraît être le canot de chasse par excellence. Le prix en est relativement peu élevé, et tous les matériaux nécessaires à son radoub tels que, gomme, écorces, racines de sapin et bois sec, se trouvent sur les bords des rivières et des lacs que vous aller suivre. Dans le nord et le nord-est de la province on regarde les Montagnais et les Micmacs comme les meilleurs constructeurs. L'embarcation montagnaise est, à mon sens, préférable à l'embarcation micmacque. Elle est, il est vrai, moins stable que cette dernière, mais elle est plus légère et parconséquent d'un transport plus facile. Il est du reste, assez facile d'en augmenter la stabilité en donnant une plus grande longueur à la traverse du milieu et aux deux traverses moyennes, qui réunissent les lisses. Le canot montagnais pèse de 75 à 100 livres. Son prix lorsqu'il est neuf ne dépasse pas 24 dollars ; on peut trouver d'occasion, des canots de portage encore excellents pour un prix bien moins élevé. Le plus sage conseil ne vaut pas la plus simple expérience et tout ce que je pourrais vous dire ici serait insuffisant pour guider votre choix. Vous ne sauriez donc mieux, faire après tout si vous êtes à vos débuts, que de prendre l'avis de vos *voyageurs* ; de les charger même de l'achat.

Quelques chasseurs blancs construisent des canots d'écorce. Ils sont en petit nombre. Les meilleurs constructeurs appartiennent aux aborigènes et leurs chantiers les plus appréciés sont situés à Bersimis et à Tadoussac.

HAMEÇONS ET LIGNES

Avant le départ, il est indispensable que vous vous munissiez d'hameçons et de lignes. Toutes les rivières et tous les lacs abondent en truites aussi belles que bonnes. Ces poissons se prennent avec la plus grande facilité et sont exquis à manger, au sortir de l'eau. Ils sont, en outre, l'appât préféré de la loutre et du vison. Achetez six ou sept douzaines de mouches *rouges*. Cette teinte semble la plus aimée des truites. Elle est celle qui m'a toujours le mieux réussi. Joignez à vos mouches une demi-douzaine de cuillers américaines pour les salmonidés de grande taille, et quelques hameçons à morue. Ces derniers vous serviront à capturer de très gros poissons, (1) très mal définis ou plutôt inconnus encore, que contiennent certains lacs de l'intérieur.

PROVISIONS

Quant aux provisions, vos engagés, cette fois encore, vous aideront de leur expérience et vous indiqueront leur nature et la quantité qu'il est utile que vous emportiez. Ils vous apprendront aussi de quelle manière elles doivent être empaquetées pour la plus grande facilité des portages. En règle générale, vous devez vous munir de provisions qui complètent les principes nutritifs du gibier et du poisson. Je n'emporte dans mes explorations que du saindoux

(1) Note de l'auteur. (Probablement le silure ou une espèce rapprochée.)

du thé et de la farine, avec un peu de whisky en esprit que je m'administre et que j'administre à mes hommes, sous forme de consolations spiritueuses, lorsque l'absence de nos semblables nous cause de trop cuisants regrets.

L'expérience a démontré que deux barils de farine du poids de 200 livres chacun, suffisent amplement à la nourriture d'un homme pendant 10 où 12 mois, si on leur adjoint des aliments gras tels que le lard salé, lard fumé, saindoux et beurre en quantités modérés. Ces dernières substances servent surtout d'assaisonnement au gibier et au poisson, qui font la base de tout repas de chasseur. Les prix qui conviennent aux denrées que je viens d'énumérer sont connus par tous pays et il est inutile de les indiquer ici.

La chasse à la pelleterie, les frais qu'elle nécessite et les résultats qu'elle peut donner sont choses à peu près inconnues aux gens du monde, Il ne sera donc pas sans intérêt, pour achever ce chapitre de considérations, de renseignements et de conseils variés, d'établir le coût moyen d'une expédition de chasse dans l'intérieur des terres et montrer les fruits que l'on peut en espérer.

Je suppose que, vous conformant à mes avis, vous vous contentiez de deux engagés et que, n'ayant ni fusil, ni tente, ni rien de ce qu'il faut pour un séjour de dix mois loin de tout centre habité, vous soyez contraint de tout acheter. Je vous prends bien

pourvu de vêtements solides pure laine, ayant de plus une bourse bien garnie, un estomac d'Autruche, des membres de métal et la ferme résolution de passer une année presqu'entière, loin d'une société suave et spirituelle dont vous serez peut-être le héros pendant une semaine à votre retour.



DEVIS

Engages :—deux à 25 dollars par mois pour 10 mois.. .... $500 "

Auxiliaires :—quatre hommes et 2 canots à $1 par jour 20 jours........................ 80 "

Ces hommes et ces canots sont destinés à aider au transport de vos provisions et de vos bagages jusqu'à un point assez avancé dans les terres. Une fois là, vous renvoyez vos auxiliaires ; vous cachez la portion des provisions et de vos bagages que vous ne pouvez emporter, sur-le-champ, avec vous, vous vous mettez à la recherche d'un terrain de chasse fréquenté par la pelleterie et lorsque vous l'avez trouvé et *tendu*, vous revenez chercher les objets que vous avez mis en sûreté. Pour faire une *cache* il faut creuser un trou plus grand qu'il n'est nécessaire pour contenir tous les objets que vous voulez dérober à la vue et tapisser ce trou d'écorce de bouleau. Vous rangez ensuite, sur cette écorce, tous les effets à cacher, vous recouvrez ceux-ci de deux rangs d'écorce puis enfin, de terre et de mousse humide ou de terre et de gazon suivant que le sol environnant est couvert de gazon ou de mousse.

Quatorze cents livres de farine à $2.25 les cent livres........ .... $ 31 50

Vous la ferez loger dans des sacs contenant cinquante livres. Ce fractionnement facilite le transport dans les portages.......	
Six seaux de saindoux $3 l'un..............	18 "
Trois cents livres de lard fumé à 14 *cents* la livre...........	42 "
Je conseille le lard fumé, bien qu'il soit plus cher que le lard salé, parceque, n'exigeant pas de saumure, il est de transport et de conservation plus facile. Le beurre offre les mêmes inconvénients que le lard salé.	
Cinquante livres de bon thé à 50 *cents* la livre..............	25 "
On en boit à tout propos. Il n'est pas une boisson plus tonique, plus réconfortante et plus agréable, lorsqu'on revient de parcourir ses *tentures*. Méprisant le sucre, je conseille de ne pas s'en embarrasser.	
Cinq gallons (environ 25 litres) de whisky en esprit à $3.50 le gallons....	17 50
Le faire loger dans un baril de bois cerclé de fer.	
Une tente et son poêle, la tente $26 le poêle $6.....	32 "
Une tente de 10 à 12 pieds de long sur 9 pieds de large et 8 pieds de haut est très suffisante pour abriter trois hommes et même quatre au besoin.	
Une batterie de cuisine, $4 6 ou 12.........	12 "

Trois couvertures en laine à $4 l'une....... 12 "

Vous mettez l'une de ces couvertures sur les branches de sapin dont est formé votre lit et vous vous enveloppez dans les deux autres s'il fait froid. Une tente est très chaude même pendant les plus basses températures d'automne et d'hiver, si l'on a le soin d'entretenir le feu du poêle pendant la nuit, avec un mélange d'épinette sèche et de bouleau vert.

Un canot d'écorce et ses avirons........... 24 "

Deux paires de souliers en cuir de vache avec hausse en étoffe de laine à $1.50 l'une...... .... 3 "

Ces souliers sont portés avec la raquette Ils sont indispensables. Je recommande le cuir de vache *repassé*, parceque le cuir de vache ainsi préparé est moins pénétrable à l'eau, une fois graissé, que le cuir de caribou. Il est aussi moins sujet à se durcir.

Deux paires de bottes—dites *bottes sauvages*—Aucune chaussure ne peut remplacer celle-ci. Elle est parfaitement appropriée à la nature du sol souvent couvert de mousses humides ou de bois en décoposition—La *botte sauvage* est une œuvre de génie. Seule, elle perpétuera la mémoire de ses inventeurs jusqu'aux temps les plus lointains. Il est bon d'y faire adopter une semelle fixée avec des

chevilles, de bois ; sans cette précaution les personnes, qui n'ont pas l'habitude de s'en servir, risquent de glisser et de tomber—La paire coûte de $3 à 4........ 8 "

Une paire de raquettes—de $4 à 6 (1)...... 6 "

Un fusil Lefaucheux d'occasion vous coûtera.. 35 "

Plomb—75 livres à 10 cents la livre 7 50

Poudre—20 livres à 50 cents la livre........ 12 "

Balles et chevrotines (postes)—15 livres à 10 *cents* la livres.......................... 1 50

Douilles—25 ou 30 ; en acier ou en cuire à 60 *cents* l'une............................. 18 "

Aiguilles—portant leur capsule mille à 25 *cents* le cent 2 50

Emboutoirs—sertisseurs--chargeur--baguette—houpe d'acier .... 3 "

Bourres-graissées ; à 50 *cents* le sac–cinq sacs.. 2 50

Ces bourres sont épaisses et peuvent se diviser facilement en deux. Une seule suffit ainsi à charger une douille. Chaque sac contient 200 de ces bourres.

---

(1) Les *Raquettes* ou souliers de neiges n'ont besoin d'aucune description tant elles sont connues.

Avant de faire l'acquisition d'une paire de raquettes sachez quelle est la forme de celles que vos chasseurs ont adoptées—Rien n'est désagréable et fatigant comme la marche dans des pistes trop étroites ou trop longues—Dans le nord la forme la plus usitée est la forme rou de terminée en *queue* de castor—Ayez soin qu'elles soient lacées solidement.

Capsules ordinaires—12 boîtes à 25 *cents* l'une...	3 "
Couteaux à lames droites--3 à 50 *cents* l'un	1 50
Haches de chasse--à 75 *cents* l'une.........	2 25
Mouches-Lignes-Cuillères et hameçons en bloc..	10 "
Fil à saumon—2 livres à 40 *cents* la livre...	" 80
Fil à morue—30 brasses--une ligne..........	" 40
Le fil à saumon servira pour étendre sur les cadres. vos peaux des castors ; la ligne à morue, pour attacher les canots, pour lier des pièces de bois, pour les collets, pour les lignes de fond, etc.	
Fil de laiton-12 paquets-15 *cents* le paquet..	1 80
Le fil de laiton est indispensable pour les collets à lièvre et pour les collets à loups. Cervier.	
Pièges—12 No 4 à $1.50 l'un.................	12 "
" —5 doz. No 2 de $6 à 8 la doz.......	40 "

Les dépenses nécessitées par votre expédition s'élèveront à neuf cent ou mille dollars, c'est-à-dire, pour mes lecteurs français, environ cinq mille francs.

Vous remarquerez que plusieurs des objets que vous aurez achetés tels que, fusils, haches et pièges, batterie de cuisine, etc., serviront vraisemblement à toutes vos chasses, quelques autres dureront pendant plusieurs années. Un canot mené avec les précautions nécéssaires peut durer trois ou

quatre ans ; une tente, entretenue avec soin, sert ordinairement plusieurs années.

Les résultats que l'on peut espérer de la chasse sont si variables et dépendent de tant de choses qu'il est difficile de les apprécier d'une manière exacte. Trois hypothèses se présentent.

La pelleterie est abondante. La pelleterie est peu abondante—La pelleterie manque totalement.

Dans le premier cas, si vous êtes attentif et si vous avez su choisir des engagés expérimentés, il est plus que probable que votre récolte de fourrures compensera largement vos dépenses, peut-être même, recueillerez-vous un bénéfice. J'ai vu le fait se présenter deux ou trois fois. Dans le second cas, la vente des produits de votre chasse viendra cicatriser en partie la saignée faite à votre bourse. Si la dernière hypothèse est la vraie, ce qui est rare, vous en serez pour la totalité de votre argent. Vous vous consolerez en songeant que pareille aventure est arrivée à de plus habiles, et que, vous avez, mainte fois, dépensé des sommes plus considérables pour satisfaire des fantaisies qui ne vous ont laissé que des regrets. Mais, si vous êtes un vrai chasseur, c'est-à-dire, poëte, naturaliste et bien portant, les jouissances que vous aurez goûtées vous paraîtront, sans prix.

Malgré mon vif désir d'en finir avec les conseils je veux vous en donner un encore. Foi de chasseur, ce sera le dernier.

Terminez vos paquets avant les premiers jours du mois d'août et partez sans perdre une minute.

Allez camper à l'embouchure de la rivière que vous avez résolu de remonter pour gagner l'intérieur des terres. Une fois là, envoyez en avant l'un de vos engagés avec les auxiliaires et le bagage. Dès le retour des auxiliaires, mettez-vous bravement en route avec le chasseur qui vous reste. Je suppose que vous avez su profiter de votre première station de chasse près de l'eau pour vous familiariser avec la manœuvre du canot, manœuvre assez facile pour le rameur de l'avant, mais très fatigante pour tout le monde, et pour vous en particulier, à cause de la position des jambes tant que l'habitude ne vous a point plié à ce genre d'exercice. pour le rameur de l'arrière.

A la fin du mois d'août les mouches et les maringouins commencent à disparaître. Les perdrix d'épinette ou de savane (*Têtrao canadensis*–Anglais *Canada-grouse*), les perdrix grises appelées aussi perdrix franche ou ordinaire, P de bouleau, P. de bois-franc–(*Têtrao umbellus*.–Anglais *Ruffed-grouse*) et le porc-épic abondent sur le bord des rivières et des lacs et dans les portages.

La truite se prend avec facilité à la mouche artificielle. Tout vous sollicite au départ.

Partez donc et voyagez sans trop de lenteur. La distance à franchir est longue et, dans les hautes terres, les eaux se couvrent quelquefois de glace fine dès la deuxième semaine de septembre, ce qui est une cause de retard tous les matins. Vous devez du reste, autant que possible ne l'oubliez pas, avoir fait choix de l'un de vos chemins de chasse à

la fin du mois au plus tard. Les trappeurs de profession, à cette époque ont déjà pris des castors et *plaqué*, (1) les cabanes *qu'ils veulent tendre*.

Imitez-les, s'il se peut, et bon voyage.

---

(1) *Plaquer* c'est-à-dire faire sur un arbre, au moyen de la hache de chasse, une incision longitudinale. Une *plaque* indicatrice de l'endroit ou gît un piège ou une cabane de castor, etc. Plaquer un portage, est indiquer sa direction au moyen des plaques que je viens de décrire.



ATTRAPE A OURS.

FIG. 1. Usitée surtout pour l'ours. Employée cependant pour le loup-cervier, quelquefois, en adoptant, on le conçoit, des dimensions moins considérables.

1. Amblette ou languette.
2. Piton d'amblette.
3. Piton de bascule.

4. 4. 4. 4. Poteaux de soutien.

5. Poteau additionnel du piton de bascule.

6. 6. Charge.

7. Contre tombe.

8. Tombe.

EE indiquent la courbe des piquets de cabane.

La flèche indique la direction qu'est forcé de prendre l'animal pour atteindre l'appât.



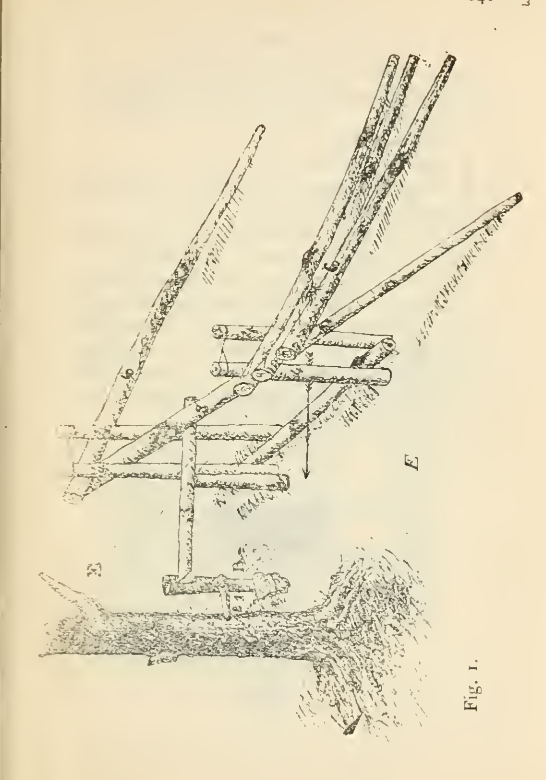


Fig. 1.

ATTRAPE ORDINAIRE.

Fig. 2. Usitée pour le pékan et la martre à terre. Peut servir à prendre toutes les autres pelleteries.

1. Tombe.

2. Contre-tombe.

Á Amblette ou languette.

B Soutien d'amblette. (Le B de la gravure est trop éloigné à gauche),

G Soutien d'amblette intérieur portant l'appât I.

P P P P. Poteau de soutien de la tombe.

C C C C. Cabane ouverte sur le côté gauche. La flèche indique la direction prise par l'animal, qui, en saisissant l'appât (I), fait choir le soutien d'amblette intérieur (G). L'amblette (A) n'étant plus soutenue, laisse échapper la tombe (1) qui tue l'animal en l'écrasant entre elle et la contre-tombe (2).



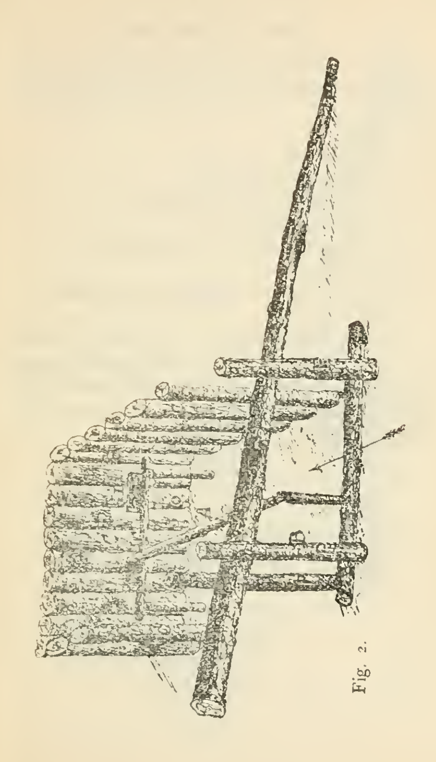


Fig. 2.

ATTRAPE À MARCHETTE.

Fig. 3. Usitée de préférence pour les renards. Egalement employée pour tous les autres animaux à fourrure.

1. Tombe.

2. Contre-tombe.

3. Amblette ou languette.

4. 4. Soutien de la contre-amblette.

5. Contre-amblette.

6. Soutien supérieur de la contre-amblette.

C C. Cabane.

P P P P. Poteaux de soutien de la tombe.

M. Marchette.

La flèche indique l'entrée et la direction de l'animal. En s'engageant sur la marchette (M), la contre-amblette, sollicitée par le poids de l'animal, laisse échapper l'amblette (3) et la tombe (1) s'abat et lui casse les reins.



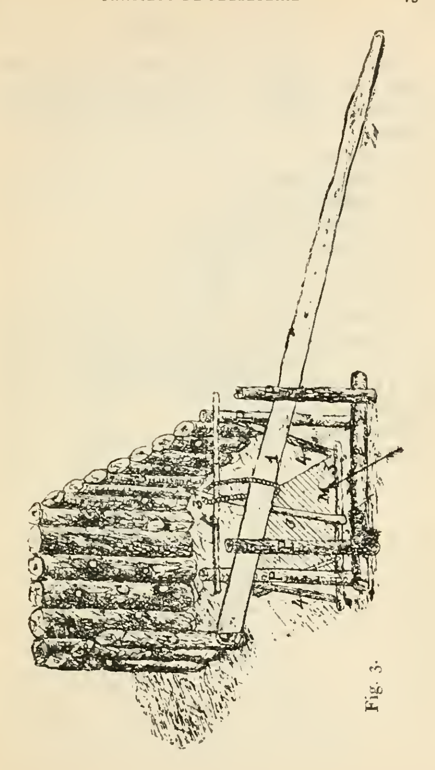


Fig. 3.

ATTRAPE PASSAGÈRE.

FIG. 4. La meilleure des attrapes. Dans les portages, vaut les pièges de fer pour la capture de la loutre et du castor. La seule qui n'exige pas de cabane.

1. Tombe.

2. Contre-tombe.

3. Amblette ou languette.

4. Contre-amblette inférieure.

5. 5. Soutiens d'amblette.

6. Contre-amblette supérieure.

P P P P. Poteaux de soutien de la tombe.

Les flèches indiquent que l'animal peut venir dans deux directions. En passant sur la contre-amblette (4), il la fait baisser et elle laisse échapper l'amblette (3). Rien ne soutient plus la tombe (1) qui choit sur l'animal qui passe.

Cette attrape se tend dans les portages et n'exige aucun appât.



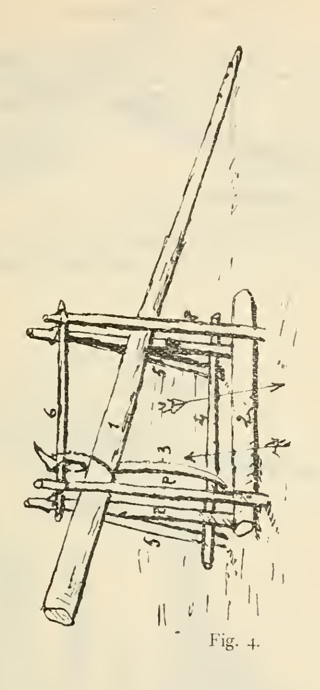


Fig. 4.

ATTRAPE A MARTRE.

Fig. 5 et 6. Usitée seulement pour la martre, l'hermine, l'écureuil et le pékan quelquefois.

Se tend sur les troncs d'arbres, à une certaine distance du sol.

A. Tombe.

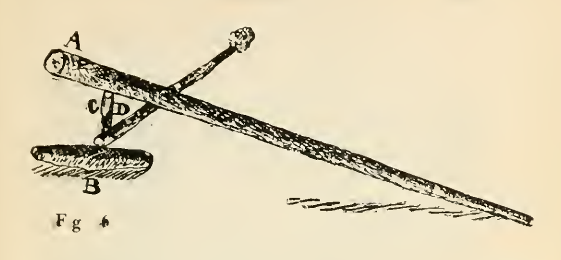
B. Contre tombe.

C. Contre-amblette.

D. Amblette portant appât.

En saisissant l'appât, l'animal fait tout choir. On le conçoit sans explication en examinant la figure C.





Fg 6

Fig. 5

MOULE ET PEAU SUR MOULE.

Fig. 7 et 8. On place d'abord la peau sur les deux branches évidées à leurs parties inférieures, puis on introduit le morceau de bois pointu entre les deux autres, de manière à provoquer l'écartement des deux premières jusqu'à temps que la peau soit assez tendue.

On assujétit ensuite le tout au moyen des deux traverses indiquées dans la figure 8 et liées entre elles à leurs extrémités avec un bout de ficelle.



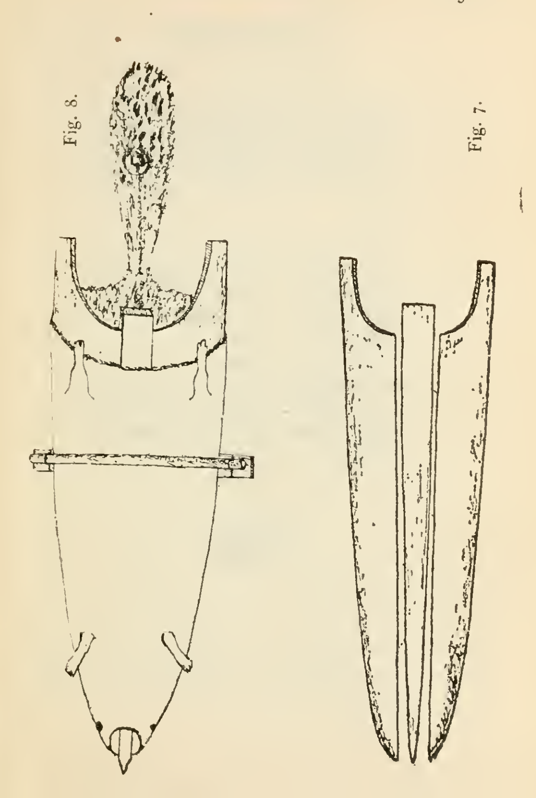


Fig. 8.

Fig. 7.

LOI DE CHASSE

J'ai cru devoir joindre au guide du chasseur de pelleterie la loi qui régit la chasse dans nos régions et la critique que je me suis permis d'en faire dans le journal le Monde le 28 novembre : 1891.

Les lecteurs, que mes écrits décideront à tenter une saison de chasse au Labrador, ne pourront m'accuser de leur avoir ménagé les renseignements de toute nature.

Enfin, je termine par la liste des animaux comestibles que l'on rencontre et que l'on peut tuer, sur la côte et dans le bois en automne, au printemps ou pendant l'hiver.



La loi de chasse, Statut de la Province de Québec, 47 Victoria, chap. 25.

Acte pour amender et refondre les lois de la chasse de la province de Québec. *(Sanctionné le 10 juin 1884).* Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

PROHIBITIONS.

Orignal, caribou. chevreuil.

1. Il est défendu, en cette province, de chasser. tuer ou prendre : Epoque pour chasser :

1. L'orignal et le chevreuil, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année ; L'orignal, etc.

2. L'orignal femelle, en tout temps, jusqu'au quinzième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-huit, après laquelle date, la saison de prohibition sera la même que celle de l'orignal mâle ; L'orignal femelle.

3. Le caribou entre le premier jour de mars et le premier jour de septembre de chaque année. Le caribou.

2. Il est défendu, après les dix premiers jours de prohibition, aux compagnies de chemin de fer et de bateaux à vapeur ainsi qu'aux rouliers publics, de Transport de l'orignal, etc., prohibé.

transporter tout ou partie de l'orignal, du caribou et du chevreuil ;

Amende pour contravention.

Et toute compagnie de chemin de fer, de bateaux à vapeur ou autre, ou toute personne favorisant, de quelque manière que ce soit, la contravention à cette section, est passible d'amende.

Permis pour chasser le caribou, etc.

3. Aucune personne n'a le droit, à moins d'être domiciliée dans cette province, et d'avoir préalablement obtenue un permis du commissaire des terres de la couronne à cet effet, de tuer ou prendre vivants, durant une saison de chasse plus de deux orignaux, trois chevreuils, deux caribous.

Proviso.

Cette prohibition, toutefois, ne s'applique aux sauvages, qu'en autant qu'elle n'affecte pas d'une manière sérieuse, leurs moyens de subsistance.

Castor, vison, loutre, marte, pékan, lièvre, rat-musqué.

Époque pour chasser.

4. Il est défendu de chasser, tuer ou prendre :

Le castor, etc ;

1. Le castor, le vison, la loutre, la marte et le pékan, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année ;

Le lièvre ;

2. Le lièvre, entre le premier jour de mars et le premier jour de septembre de chaque année ;

3. Le rat-musqué, entre le premier jour de mai de chaque année et le premier jour d'avril suivant, mais seulement dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier. Le rats-musque

Bécasse, bécassine, perdrix, canards sauvages, macreuses, sarcelles, etc, etc.

5. Il est défendu : Epoque pour chasser.

1. De chasser, tuer ou prendre,

a. La bécasse, la bécassine ou les perdrix d'aucune espèce, entre le premier jour de février et le premier jour de septembre de chaque année : La bécasse, etc;

b. Les macreuses, les sarcelles ou les canards sauvages d'aucune espèce, excepté les harles (bec-scies), le huard et les goëlards, entre le premier jour de mai, 15 avril et le premier jour de septembre de chaque année ;— La macreuse, etc.

c. Aucun des oiseaux précités,—excepté la perdrix,—en aucun temps, entre une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil ; et, durant ces heures prohibées, il est également défendu de garder exposés sous aucun prétexte, des leurres ou appelants, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage ; Heure du jour pour faire la chasse.

2. De déranger, endommager, cueillir ou enlever, en aucun temps, les œufs d'aucune espèce des oiseaux dont la chasse est prohibée par la présente section, ainsi que ceux du cygne sauvage, de l'oie sauvage et de l'outarde ; et les vaisseaux ou chaloupes employés à déranger, cueillir ou enlever les œufs des dits oiseaux, peuvent, ainsi que les œufs, être confisqués et vendus.

Enlèvement des œufs, etc.

Néanmoins, dans les parties de la province, à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent en tout temps, mais pour leur nourriture seulement, chasser, tuer ou prendre les oiseaux mentionnés dans le paragraphe *b* de la présente section.

Droit de chasse pour la nourriture dans certaines parties de la province.

1. Il est défendu de prendre, en aucun temps, par le moyen de cordes, collets, ressorts, cages, filets, fosses ou trappes d'aucune espèce, aucun des animaux ou oiseaux dont la chasse est prohibée par les sections 1 et 5, —excepté les perdrix et de placer, construire, ériger ou tendre entièrement ou en partie, un engin quelconque pour cet objet ; et quiconque trouve quelque engin ainsi placé, construit, érigé ou tendu, de quelque nature qu'il soit, peut s'en emparer ou le détruire ainsi que les pièges ou trappes dressés

Moyens de chasser certains animaux ou oiseaux.

ou tendus pour prendre les animaux à fourrure mentionnés dans la section 4 du présent acte, lorsque ces pièges ou trappes demeurent ainsi dressés ou tendus durant le temps où la chasse de ces animaux est prohibée.

Il est aussi défendu de se servir, pour la chasse des oiseaux mentionnés dans la section 5, d'aucune arme à feu ayant moins que huit de calibre.

Oiseaux insectivores et autres, utiles à l'agriculture, etc, etc.

7. Il est défendu, entre le prémier jour de mars et le premier jour de septembre de chaque année, de chasser, tuer ou prendre, au moyen de filets, trébuchets, pièges, collets, cages ou autrement tous les oiseaux connus sous la dénomination d'oiseaux percheurs, tels que : les hirondelles, le tritri, les fauvettes, les moucherolles, les pics, les engoulevents, les pinsons (rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.,) les mésanges, les chardonnerets, les grives (merle, flûte des bois, etc.,) les roitelets, le goglu, les mainates, les gros becs, l'oiseau-mouche, les coucous, les hiboux, etc.,—ou d'en enlever les nids ou les œufs— sauf et excepté les aigles, les faucons, les éperviers et

Prohibition des filets, trébuchets, etc., comme moyens de chasse, à certaines époques de l'année.

autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur (tourte), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (récollets), les pies-grièches, les geais, la pie, le moineau, les étournaux ; et quiconque trouve quelques filets, trébuchets, pièges, collets, cages, etc., ainsi placés ou tendus peut s'en emparer ou les détruire.

Proviso quant aux oiseaux de basse-cour.

La présente section ne s'applique pas toutefois aux oiseaux de basse cour.

Epoque de la chasse de la caille migratoire

8. Il est défendu de faire la chasse à la caille migratoire, jusqu'au 31 décembre, 1886.

DISPOSITIONS GÉNERALES

Prohibition de poisons et fusils

9. Il est défendu, en aucun temps, de faire usage de strychnine, ni d'aucun autre *poison délétère*, soit minéral, soit végétal, ni de fusils tendus, dans le but de chasser ou prendre, tuer ou détruire aucun des animaux mentionnés dans cet acte.

Saisie du gibier par le garde-chasse.

10. Tout garde-chasse doit saisir sur le champ, tout animal ou oiseau mentionné dans les sections précédentes — ou toute partie de cet animal ou oiseau— à l'exception de la peau lorsque l'animal a été tué dans un temps où la chasse en est permise,—qu'il trouve en la posses-

sion ou en la garde ou sous les soins de quelque personne, durant un temps de prohibition ou qui paraît avoir été pris ou tué durant un tel temps ou par quelqu'un des moyens illégaux mentionnés dans les sections 6 et 9 du présent acte ; et il doit les apporter devant un juge de paix qui les déclare, s'il est constaté que la loi a été violée, confisqués en tout ou en partie, au bénéfice de la province.

Mais tout tel animal ou partie d'icelui peut être acheté ou vendu, quand pris légalement, pendant dix jours à compter de l'expiration des différents temps respectivement fixés par le présent aete, pour en faire la chasse.

Vente de ces animaux.

Sont toutefois exempts de cette saisie et confiscation, les oiseaux dont la chasse est prohibée par la première partie de la section 7, ainsi que les animaux énumérés aux sections précédentes—quand ils sont gardés vivants ; mais, dans ce dernier cas, la preuve qu'il n'y a pas eu de contravention à la loi, est à la charge et aux frais du propriétaire ou possesseur des dits animaux.

Oiseaux exempts de la saisie.

11. Tout garde-chasse est autorisé à faire ouvrir ou à ouvrir lui-même, si on le lui refuse, tout sac, paquet ou coffre, toute boîte ou valise ou tout autre receptacle, (en dehors des endroits mentionnés

Pouvoir du garde-chasse de faire l'inspection des boites contenant du gibier.

dans la section suivante) dans lesquels il a raison de croire que du gibier pris ou tué durant le temps de la prohibition, ou des fourrures hors de saison, sont renfermés.

12. Tout garde-chasse, s'il a raison de soupçonner et s'il soupçonne que du gibier pris ou tué durant le temps de la prohibition, ou des fourrures hors de saison, sont renfermés ou gardés dans des maisons privées, magasins, hangards ou autres construction, doit faire, devant un juge de paix, sa déposition suivant la formule A du présent acte, et et demander un mandat de recherche dans ces magasins, maisons privées, hangards ou autres constructions, et alors ce juge de paix est tenu de lui délivrer un mandat, suivant la formule B.

Mandat de recherche dans certains cas.

Je me suis arrêté au paragraphe 12. Ceux qui suivent s'occupant surtout du chapitre des pénalités applicables aux délinquants. Cependant, comme cette loi originale de forme et de fond ne saurait empêcher un chasseur enthousiaste de se laisser entraîner à quelque contravention j'y ajoute l'article 16 qui intéressera absolument tous les coupables et tous ceux qui sont exposés à le devenir.

Prescription des actions.

16. Nulle poursuite ne peut être intentée après l'expiration de trois mois de

calendrier, à compter du jour où la contravention dont on se plaint a eu lieu.

La loi de chasse sanctionnée le 10 juin 1884 a éré modifiée de la manière suivante le 18 mai 1887. Acte pour amender la loi de la chasse. [*Sanctionné le 18 mai*, 1887.]

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. La section 1 de l'acte 47 Vict. ch., 25 est remplacée par la suivante : S 1 de 47 V., c. 25, remplacée.

"1. Il est défendu, en cette province, de chasser, tuer ou prendre : Défense de chasser, etc.:

1o. Le caribou et le chevreuil, entre le premier jour de janvier et le premier jour d'octobre de chaque année ; Le caribou ;

2o, L'orignal, en aucun temps jusqu'au premier jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, après laquelle date, la saison de prohibition est la même que pour le caribou et le chevreuil. L'original ;

Toute personne ayant en sa possession avant le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, un ou partie d'un orignal à l'exception du bois, doit prouver à ses frais, si elle veut éviter une condamnation, que l'orignal a été pris ou tué en dehors des limites de cette province ; Preuve dans certains cas.

Défense de se servir de chiens

30. Il est défendu de se servir de chiens pour chasser, tuer ou prendre l'orignal, le caribou, ou le chevreuil."

S 2, amendée.

2. La section 2 du dit acte est amendée en ajoutant à la fin du premier paragraphe les mots. "a l'exception de la peau de l'animal ;"

Et en ajoutant à la fin de la section, le paragraphe qui suit :

Permis dans certains cas.

"Néanmoins, il est loisible au commissaire des terres de la couronne d'accorder, en tout temps, des permis de transport lorsqu'il a été prouvé, à sa satisfaction que l'orignal, le caribou ou le chevreuil, ou partie d'iceux, que l'on désire transporter, ont été pris ou tués dans un temps où la chasse en est permise et d'une manière légale.

Honoraires de ces permis.

Pour tels permis, il peut être exigé un honoraire dont le commissaire des terres de la couronne fixe le montant, suivant les circonstances, mais qui ne doit pas excéder cinq piastres."

S 3, rempl.

3. La section 3 du dit acte est remplacée par la suivante :

Nombre de cariboux, etc., qui peuvent être pris à une certaine époque de l'année, avec permis.

"3. Aucune personne n'a le droit, à moins d'être domiciliée dans la province de Québec, et d'avoir préalablement obtenu un permis du commissaire à cet effet, de tuer ou de prendre vivants jus-

qu'au premier d'octobre 1890, durant une saison de chasse, plus de trois caribous et quatre chevreuils, et après cette date, plus de deux orignaux, trois chevreuils et deux caribous.

Ce permis, qui ne peut autoriser la prise de plus de cinq caribous et cinq chevreuils additionnels, n'est accordé que si le commissaire le juge à propos et sur le paiement d'un honoraire de cinq piastres. Octroi de ce permis.

Toutefois le commissaire peut dispenser du paiement de cet honoraire tout sauvage dont la pauvreté lui est démontrée d'une manière satisfaisante." Proviso.

4. Le paragraphe 2 de la section 4 du dit acte est remplacé par le suivant : Paragraphe 2, de 4 rempl.

"2. Le lièvre, entre le premier jour de février et le premier jour de novembre de chaque année." Le lièvre

5. Le paragraphe *b* de la section 5 du dit acte est amendé en retranchant tous les mots après le mot : "goëlands" dans la troisième ligne, et en les remplaçant par les suivants : "entre le quinzième jour d'avril et le premier jour de septembre de chaque." amendé. Paragraphe *b* de section 578, amendé.

6. Le deuxième alinéa du paragraphe 2 de la dite section 5, est amendé en y retranchant les mots : "en tout temps," Paragraphe 2, de section 5.

qui se trouvent daas la troisième ligne, et en les remplaçant par les mots : " en toute saison de l'année, mais non pas entre une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil."

S. 6, amendée.

7. Le deuxième alinéa de la section 6 du dit acte est amendé en y retranchant le mot : " moins ", dans la troisième ligne et le remplaçant par le mot : " plus."

S. 10, amendée

8. La section 10 du dit acte est amendée en y ajoutant le paragraphe suivant :

Saisie des armes dont le porteur est pris en flagrant délit

" Le garde-chasse est aussi autorisé à saisir toute arme dont le porteur est pris en flagrant délit de chasse, si ce dernier n'est pas connu de lui et refuse de donner ses noms et prénoms ainsi que d'indiquer le lieu de sa résidence, et à le garder jusqu'à ce que l'amende exigible, en chaque cas, ait été payée à qui de droit."

S. 16, amendée

9. La section 11 du dit acte est amendée en ajoutant les mots : " ou des peaux," aprés le mot " fourrure," dans la sixième ligne ;

Et en ajoutant à la dite section le paragraphe suivant :

Amende contre les personnes ayant des objets confisqués.

" Toute personne trouvée coupable d'avoir eu ou d'avoir actuellement en sa possession, en sa garde, ou ses soins, des objets ainsi confisqués ou passible de l'être, est, dans chaque cas, condamnée à une amende de pas moins de cinq mais

de pas plus de vingt piastres ; et à défaut de paiement immédiat, à un emprisonnement n'excédant pas trois mois dans la prison commune du district dans les limites duquel la contravention a eu lieu ou la saisie ou la confiscation ont été opérées.

Il est disposé de cet amende tel que pourvu par la section 14 de cette acte." Emploi de cette amende

10. La section 12 du dit acte est amendée en ajoutant, les mots : " ou des peaux" après le mot : " fourrures," dans la troisième ligne.

11. La section 13 du dit acte est amendee en ajoutant, après le mot "confiscation" dans la deuxième ligne, les mots "fourrures ou peaux."—en remplaçant les mots : "objets," dans les quatrième, septième, onzième et vingt-quatrième lignes, par les mots : "fourrures ou peaux" —et en ajoutant après le mot : " confiscation " dans la quatorzième ligne, les mots suivants : " et si la valeur des fourrures ou peaux ainsi saisies et confisquées peut être raisonnablement estimée à dix piastres au moins."

12. La section 20 du dit acte est amendée en y ajoutant les dispositions suivantes, à la fin du premier paragraphe :

" L'honoraire d'un tel permis n'est cependant que de dix piastres pour toute personne formant partie d'un club de chasse et de pêche incorporé dans la province sous l'autorité de l'acte 48 Vict., chap. 12 ; "—



CRITIQUES DES LOIS DE CHASSE

PUBLIÉE LE 28 NOVEMBRE 1891.

Il n'existe pas de pays au monde où les lois destinées à réglementer la chasse soient d'une utilité plus incontestable qu'au Canada. Il n'existe pas de pays au monde où ces lois soient plus imparfaitement comprises, plus complètement stériles. La chasse qui n'est plus qu'un exercice, qu'un plaisir pour la plupart des régions du globe est restée pour notre Canada, non seulement la plus pure, mais encore la plus fructueuse des joies cynégétiques. Pour nous, quoiqu'on en dise, la chasse est encore une industrie, légèrement déchue, sans avoir cessé d'être florissante.

La pelleterie diminue. Le gibier s'en va ! entend-t-on crier de toute part. Certes il est quelque chose de vrai dans ces deux allégations, où l'exagération prend, néanmoins, la plus grande place.

La pelleterie diminue peu, elle se défie, elle se déplace, elle se cèlle. Il en est de même du gibier d'eau, qui cherche à échapper aux persécutions constantes dont il est l'objet, en modifiant ses habitudes de nidification. Quelques espèces moins bien douées ne sauraient se soustraire aussi facilement que les autres aux poursuites du chasseur et vont, il n'est que trop vrai, s'atténuant de plus en plus chaque jour, mais elles sont peu nombreuses et la majeure partie des oiseaux nageurs a

toujours été et restera toujours à l'abri de toutes les entreprises de destruction.

C'est ainsi que l'*outarde* (bernicla canadeusis—Boie), la *bernache* (bernicla brenta-steph :), le *gibier noir* (œdemia americana—Leach), le *canard basque* œdemia fusca—Sw :), les *canards plongeurs*, *cailles* ou *goriots* (bucéphates d'Amérique ou d'Islande), les *huarts* (colymbus torquatus et C. septentrionalis), les *harles*, si connus sous le nom de *bec-scie* et enfin les canards noirs et les sarcelles échappent à toute déprédation continue. L'éloignement des régions qu'ils choisissent pour leur ponte, les difficultés d'accès que l'on rencontre pour atteindre leur nid, s'opposent à toute exploitation pratique du commerce de leurs œufs et s'y opposeront, sans doute, toujours.

Les races les plus exposées appartiennent aux " ciders " ou " moniacs " aux " gods " et aux " marmettes " (pingouins), aux " perroquets " (macareux) et aux " goelands " (larines). Cependant, à l'exception des cïders, espèce précieuse entre toutes qui finira par s'éteindre si l'on n'y prend garde, ces oiseaux ont su modifier leurs habitudes de façon à se garder très suffisamment contre les attaques des chercheurs de nids. Les " gods" et les " marmettes " qui plaçaient autrefois, le plus souvent, leur nid sur les roches découvertes, savent aujourd'hui les cacher au fond d'anfractuosites rocheuses où il est, la plupart du temps, très difficile de les atteindre.

Les " goelands à ailes grises " pondent en grande quantité sur les sommets aplatis des épinettes étêtées par les grandes brises du large ou par les gîvres pesants de l'hiver, et les cïders eux-mêmes, malgré leur naïveté de race, commencent à abandonner les îlots du large pour les lacs du littoral.

Quoiqu'il en soit des modifications que la rapacité humaine apporte dans les habitudes des oiseaux nageurs et des animaux à fourrures, il est assez difficile, on le conçoit, d'obtenir des données précises sur les fruits des chasses de terre et de mer. La compagnie de la Baie d'Hudson, la plus vaste institution philanthropique du siècle écoulé et de celui qui s'écoule, ne reçoit plus de fourrures, et, si l'on en croit ses employés, ne conserve ses comptoirs de la péninsule labradorienne que par pûre sympathie pour les montagnais, les maskuapis et les esquimaux instruments de sa prospérité passée. Ce merveilleux exemple de reconnaissance et de charité inéluctables, que je recommande aux méditations de toutes les grandes compagnies, ne saurait, à mon grand regret, fournir l'ombre d'un chiffre à la valeur vénale des produits de la chasse : la reconnaissance et la charité n'ayant, comme chacun doit le savoir, ni statistique, ni comptabilité! —Néanmoins, l'on peut dans une certaine mesure se faire un idée de l'importance de cette branche de l'industrie canadienne dans la portion de la province de Québec comprîse entre le 57ème et le 68me méridien, seule partie de cette province dont les

ressources me soient aussi familières que les besoins m'en sont connus.

L'on peut admettre, sans trop de difficultés, qu'entre ces deux points extrêmes il existe 2,500 chasseurs blancs ou rouges. On peut également admettre, sans effort insurmontable, que chacun de ces chasseurs prend tous les ans, en moyenne, pour une valeur de 70 à 80 dollars de pelleterie, ce qui porte à 200,000 dollars le revenu moyen donné annuellement par la chasse des fourrures. (1.) L'enlèvement des œufs d'oiseaux de mer pour la consommation ou pour le trafic ne saurait, en l'état actuel des choses, donner des résultats aussi considérables.

L'on prétend, et je le crois volontiers, qu'une dizaine de goëlettes de nationalité indécise se chargent tous les printemps des œufs enlevés sur le littoral nord du golfe St-Laurent. Chacun de ces petits navires peut embarquer à son bord deux cents barils et chaque baril contient environ 50 douzaines de ces œufs.

La consommation de ce comestible excellent par les familles de la côte absorbe une quantité plus considérable encore que celle qui nous est enlevée par le trafic. C'est donc 4 ou 5 mille barils, c'est-à-dire, environ 2,500,000 œufs, qui disparaissent annuellement sans profit pour la province.

---

(1). Note de l'auteur.
Ces chiffres sont trop faibles surtout pour les aborigènes dont les chasses produisent presque toujours 150, 200 dollars et souvent beaucoup plus.

Cependant, malgré cette destruction relativement énorme, le gibier ne diminuerait que fort peu, si les chercheurs de nids ne détruisaient sans merci tous les œufs couvés afin de forcer les oiseaux à de nouvelles pontes. Il est presque impossible, on le voit, d'évaluer la valeur vénale des œufs détruits, mais j'espère ne pouvoir être accusé d'exagération en l'établissant à 25,000 dollars. (1.) Le commerce de la plume donne, à très peu près, un revenu identique à celui que donne le commerce des œufs.

La chasse et ses produits n'est donc point,ainsi qu'il a plu de le dire, à quelques personnes *bien renseignées* une quantité négligeable, surtout si l'on voulait s'attacher quelques instants à cette pensée que son importance déjà très réelle ne pourrait que bénéficier de lois sagement comprises et fermement appliquées.

Mes lecteurs doivent avoir remarqué, en parcourant les lignes qui précèdent, que les oiseaux regardés comme les plus agréablement comestibles, même pour les palais les plus délicats, n'interviennent en rien dans les produits de la chasse que je viens d'énumérer le " Canard," la " Sarcelle," " l'Outarde," la " Bernache," etc., ne font encore l'objet d'aucun commerce d'alimentation. L'éloignement des marchés consommateurs n'est pas la seule cause d'une abstention inexplicable, lorsqu'il s'agit d'oiseaux se vendant partout avec la plus extrême facilité et tou-

(1). Note de l'auteur.
Ces œufs se vendent couramment 15 cents la douzaine sur les marchés de New-York et de Boston.

jours à des prix rénumérateurs, et l'on est contraint de rechercher, dans l'étrange manière dont les lois qui régissent la chasse sont conçues, les motifs d'une abstention qui ne saurait se comprendre sans cela.

A qui attribuer la paternité de ces lois ? Les uns veulent y voir l'œuvre d'un jeune ministre sans portefeuille, parfait galant homme, grand chasseur, mais peu au courant, semblerait-il, des mœurs des animaux qu'il a voulu protéger, D'autres accusent les clubs de chasse, ce que je me refuse absolument à croire, d'avoir inspiré l'assemblage de règlements bizarres que l'on décore du nom de : *Lois de la Chasse.*

Quoiqu'il en soit, de l'origine de ces lois, je n'ai nullement l'intention d'en faire une critique acerbe et passionnée. Loin de moi la pensée de piétiner sur le cadavre de législateurs assez suavement intentionnés pour prohiber avec la *strychine* l'usage des *poisons délétères.* Je les envie ! Participer avec eux à cette prohibition des " poisons " qui " empoisonnent " eut suffi à ma gloire et à la satisfaction de toutes mes vanités.

Mais le législateur n'a point toujours été aussi bien inspiré et l'on peut difficilement comprendre les motifs qui l'ont poussé à éloigner de sa sollicitude et à priver de toute protection, " l'ours," le " renard," le " lynx " et le " carcajou." Ces animaux sont-ils nuisibles et destructeurs à un titre plus élevé que le " vison," la " loutre," la " martre " et le " pékan ? " Les méfaits et les déprédations qu'ils ont

commis—dans les bois du Labrador—inspiraient-ils assez d'horreur pour leur mériter une semblable exclusion ?

La dépouille de l'ours et du renard a-t-elle moins de valeur que celle de la loutre, de la martre et du pékan ? Le lynx et le carcajou se vendent-ils moins bien que le vison et le rat-musqué ? Puis, pourquoi cette loi qui ne protége pas des animaux si intéressants, protège-t-elle trop le castor, la loutre et le vison dont le poil *est de saison* bien avant l'ouverture de la chasse ? Le législateur ignorait-il donc que les *sauvagines*, dont les habitudes sont essentiellement aquatiques, subissent plus vite et conservent plus longtemps les effets que produisent sur leur système pileux les variations de la température ?

L'acte de 1887, créé dans le but d'*amender* la loi promulguée en 1884, repousse au premier novembre la chasse du *lièvre*. Pourquoi cela ? Quelle idée protectrice a présidé à cette décision ? Sur quels faits s'est-on basé pour priver jusqu'à cette date la population de la côte d'un animal nécessaire à son alimentation, à ses chasses ; d'un animal dont les vertus prolifiques sont telles, qu'il deviendrait un danger, même au Labrador, s'il n'était systématiquement dévoré par l'homme et par toutes les bêtes du bois ? Je sais bien que cette mesure est parfaite dans les environs de Montréal, mais la province de Quebec est assez grande pour que l'on s'étonne à bon droit de voir le législateur ignorer qu'une mesure exquise au 45me parallèle peut être complètement idiote au 50 me.

A l'article 3, sous le vocable de *proviso*, on autorise les sauvages à se soustraire au frein de la loi s'ils ont besoin de manger. J'applaudis à ce proviso, puisque cette mesure paternelle se désigne par cette épithète prestigieuse.

Cependant, je me demande pourquoi seulement les sauvages ? Les chasseurs blancs ont-ils l'appareil digestif autrement constitué que leurs collègues à peau bistrée ? Sont-ils moins utiles à la prospérité de l'Etat ?

N'eut-il pas mieux valu supprimer ce proviso et laisser la loi suivre son cours avec la même impartialité pour tout le monde, sans distinction de race ? Il est bien entendu que cette critique n'a de valeur qu'autant qu'il n'existe aucun traité accordant aux sauvages un modus vivendi différent de celui qui nous régit. S'il n'en est pas ainsi, cette disposition est une faute. Elle donne aux sauvages des immunités particulières dont ils sont quelquefois disposés à trop user, au détriment des chasseurs blancs, et dont ils mésureraient, sans aucun doute, plus souvent, si leur douceur naturelle et leur honnêteté n'atténuaient le très vif désir qu'ils ont de se débarrasser d'une rivalité qu'ils sont portés à considérer comme attentatoire à leurs droite sur la forêt et sur les animaux qui la peuplent.

La chasse des oiseaux semble avoir été mieux comprise des législateurs. Cependant il y existe quelques lacunes et des dispositions invraisemblablement contradictoires.

C'est ainsi que la loi défend l'enlèvement des œufs de l'oiseau et qu'elle permet, à celui-là même qu'elle menace de toutes ses rigueurs, de tuer le mâle qui féconde et la femelle qui pond, sur le nid même qu'elle à voulu protéger. A quoi bon défendre l'œuf, si vous autorisez le meurtre de l'animal qui le produit? Avez-vous donc pensé que ce dernier en prévision d'un trépas prochain placerait ses œufs dans des appareils à éclosion artificielle? Les eiders surtout, dont la chair succulente est d'un puissant attrait pour les sauvages, qui s'en nourrissent tout l'été, souffrent beaucoup de cette étrange contradiction,

Les époques d'ouverture et de fermeture de la chasse du canard, de la bécasse, etc., sont judicieusement choisies et l'on ne peut qu'y applaudir.

Mais pourquoi ne pas permettre la chasse du canard la nuit? Pourquoi prohiber l'emploi des filets et des fusils de gros calibre une fois septembre arrivé?

La loi, qui dans sa mansuétude m'a permis encore, par un proviso de l'article 7, de manger, sans être passible d'aucune pénalité, les poulets les dindes et les canards, que j'élève dans ma basse-cour, a-t-elle jugé que cette inqualifiable condescendance devait suffir à tous mes besoins? Si ce n'est point cela, quel est le but de ce proviso trois fois comblé, par le nom, par le ridicule et par le mystère?

Le canard nous arrive en avril et nous quitte en novembre. Pendant toute la durée de sa repro-

duction, nous ne saurions le tuer, d'autres soins impérieux nous tiennent au large et je comprends et j'apprécie la loi qui nous impose l'obligation de le laisser pulluler. Ce que je comprends moins, ce que je ne comprends même plus du tout, c'est qu'une fois que nous l'avons laissé venir à bien il nous soit interdit d'employer tous les moyens pour nous approvisionner de sa chair délicate, saine et savoureuse, si facile a conserver dans nos régions froides.

Le législateur ne pouvait ignorer que cet oiseau ne voit dans notre Labrador qu'un lieu qui lui agrée momentanément et qu'aussitôt son œuvre reproductrice accomplie il nous abandonne pour alimenter les marchés de voisins moins scrupuleux que nous ? Certes, il est en soi on ne peut plus louable de sauvegarder ainsi le "harnois de gueule" de son prochain, mais, "Rabelais" eut ajouté que rien ne pouvait être *tant moult beste et insulniteux*......

Pour en finir avec la loi de chasse il me reste à exprimer la seule vérité agréable qui puisse lui être appliquée. Elle est heureusement pour elle, pour le législateur et pour nous, totalement impuissante ! Puisse le tardif flot de lait que je mélange à tant d'amertume lui faire pardonner ma trop inoffensive et trop inutile critique.

H. DE PUYJALON.



LISTE DES ANIMAUX COMESTIBLES DU LABRADOR CANADIEN

SUR LA CÔTE ET DANS L'INTÉRIEUR.

MAMMIFÈRE

Orignal—(Ceryusalces - Linnée.) Assez rare à l'intérieur, très-rare sur la Côte. Se tient dans les grands bois. Chair exquise. Peau épaisse, très souple. Bois très ornementaux. Le plus enviable des coups de Winchester.

Caribou—(Tarandus rangifer-Gray.) Assez répandu sur certains points de la côte en hiver. En grandes troupes dans l'intérieur. Bois et savanes. Peau excellente en automne. Coup de fusil de premier ordre. Chair savoureuse. Bois très originaux quelquefois.

Loup-marin—(Phoca vitulina-Linnée.) En nombre considérable. Chair très appréciée des sauvages, à tout âge, et des chasseurs blancs quand il est jeune. Peau tachetée quelquefois très jolie. Se trouve dans le fond des baies et sur les roches du littoral.

Castor—Voir page 88.

Loup-cervier—Voir page 64 et 65.

Porc-épic — (Erethizon dorsatum - Cuvier.) Très commun. Sans défense. Se tue à coups de bâton où de bottes. Chair excellente en ragout. Rôti dans sa peau au milieu des charbons et recouvert de

sable ou de terre, il est exquis. Les piquants servent à broder les mitasses et les mocassins.

Lièvre — (Lepus americanus - Desmarais.) Très répandu. Appât de premier ordre. Chair excellente rôtie et en civet. Fait une soupe très appréciée. Lorsque son poil d'hiver est tissé avec de la laine il permet de tricoter des chaussons impénétrables au froid. La Cie de la baie d'Hudson donnait, autrefois, un cent ou un sou pour sa peau.

OISEAUX

Outarde—(Bernicla Canadensis—Boie.)

Bernache—(Bernicla brenta—Steph :)

Canard noir—(Anas obscura—Gm :)

" *Eider*—(Somateria mollissima—Leach.)

" *Basque*—Œdemia fusca—Swain :)

Gibier noir—(Œdemia americana—Swain :)

Kakawi—(Harelda glacialis—Leach :)

Goriot—(Bucephala americana—Baird :)

Bec-scie—(Mergus merganser—Linnée.)

Goëland—(Les jeunes.—Larus glaucus—Brum-et-larus marinus—Linnée.)

Sarcelle—(Querquedula carolinensis—Gm :)

Pingouin—(Alca torda Linn :)

Perroquet—(Mormon arctica—Ill.)

Marmette—(Uria ringvia—Brunn.)

Pigeon—(Uria grylle—Brunn.)

Bécassine—(Gallinago vilsonii—Bonap.)

Perdrix — (Ruffed grouse.—Bonasa umbellus—Steph.)

Perdrix de savane — (Canada grouse. — Tétrao canadensis—Linnée.)

Perdrix blanche—(Lagopus albus—Audub:) et (Lagopus rupestris—Leach.)

Oiseaux blanc—(Plectrophanes nivales—Meyer.)

Hibou—(Bubo arcticus—Swain.)

" *blanc*—(Nyctea nivea—Gr.)

Merle—(Turdus migratorius—Linnée.)



TABLE DES MATIÈRE

